

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

HUMAN RIGHTS

Chair:
The Honourable JIM MUNSON

Wednesday, February 1, 2017
Wednesday, February 8, 2017

Issue No. 14

First and second meetings:
Study on the issues relating to the human rights
of prisoners in the correctional system

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

DROITS DE LA PERSONNE

Président :
L'honorable JIM MUNSON

Le mercredi 1^{er} février 2017
Le mercredi 8 février 2017

Fascicule n° 14

Première et deuxième réunions :
Étude sur les questions concernant les droits de la
personne des prisonniers dans le système correctionnel

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

The Honourable Jim Munson, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk Bernard	Hubley Martin
* Carignan, P.C. (or Martin)	McPhedran Ngo
* Harder, P.C. (or Bellemare)	Omidvar Pate
Hartling	Unger

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Poirier (*February 2, 2017*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Fraser (*February 1, 2017*).

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Hubley (*February 1, 2017*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Martin (*January 31, 2017*).

The Honourable Senator Hartling was added to the membership (*December 15, 2016*).

The Honourable Senator Pate was added to the membership (*December 15, 2016*).

The Honourable Senator McPhedran was added to the membership (*December 15, 2016*).

The Honourable Senator Bernard was added to the membership (*December 15, 2016*).

The Honourable Senator Unger was added to the membership (*December 15, 2016*).

The Honourable Senator Gagné was removed from the membership of the committee, substitution pending (*December 15, 2016*).

The Honourable Senator Omidvar replaced the Honourable Senator Pate (*December 15, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE

Président : L'honorable Jim Munson

Vice-présidente : L'honorable Salma Ataullahjan

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk Bernard	Hubley Martin
* Carignan, C.P. (ou Martin)	McPhedran Ngo
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	Omidvar Pate
Hartling	Unger

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 2 février 2017*).

L'honorable sénatrice Hubley a remplacé l'honorable sénatrice Fraser (*le 1^{er} février 2017*).

L'honorable sénatrice Fraser a remplacé l'honorable sénatrice Hubley (*le 1^{er} février 2017*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 31 janvier 2017*).

L'honorable sénatrice Hartling a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 15 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Pate a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 15 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice McPhedran a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 15 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Bernard a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 15 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Unger a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 15 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Gagné a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 15 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Omidvar a remplacé l'honorable sénatrice Pate (*le 15 décembre 2016*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, December 15, 2016:

The Honourable Senator Munson moved, seconded by the Honourable Senator Cordy:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and report issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system, with emphasis on the federal system, and with reference to both national and international law and standards, as well as to examine the situation of vulnerable or disadvantaged groups in federal prisons, including indigenous people, visible minorities, women and those with mental health concerns;

That the committee submit its final report no later than October 31, 2017, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* jeudi 15 décembre 2016 :

L'honorable sénateur Munson propose, appuyé par l'honorable sénatrice Cordy :

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel, principalement dans le système fédéral et en tenant compte des lois et des normes nationales et internationales, ainsi que la situation des groupes vulnérables ou désavantagés dans les établissements carcéraux fédéraux, y compris les peuples autochtones, les minorités visibles, les femmes et les personnes ayant des problèmes de santé mentale;

Que le comité dépose son rapport final au plus tard le 31 octobre 2017 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 1, 2017
(26)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Fraser, Hartling, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar, Pate and Poirier (11).

In attendance: Jean-Philippe Duguay, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee began its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

WITNESSES:*Correctional Service Canada:*

Anne Kelly, Senior Deputy Commissioner;
Kelley Blanchette, Deputy Commissioner for Women;
Larry Motiuk, Assistant Commissioner, Policy;
Jennifer Wheatley, Assistant Commissioner, Health Services.

John Howard Society of Canada:

Catherine Latimer, Executive Director;
Lawrence DaSilva, Former Federal Prisoner.

Canadian Association of Elizabeth Fry Societies:

Diana Majury, President;
Alia Pierini, Regional Advocate.

Ms. Kelly made a statement and, together with Mr. Motiuk, Ms. Wheatley, and Ms. Blanchette, answered questions.

At 12:38 p.m., the committee suspended.

At 12:43 p.m., the committee resumed.

Ms. Latimer, Ms. Majury, Ms. Pierini, and Mr. DaSilva made statements and answered questions.

At 1:40 p.m., the committee suspended.

At 1:41 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1), resumed in camera.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 1^{er} février 2017
(26)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Fraser, Hartling, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar, Pate et Poirier (11).

Également présent : Jean-Philippe Duguay, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité entreprend son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

TÉMOINS :*Service correctionnel Canada :*

Anne Kelly, sous-commissaire principale;
Kelley Blanchette, sous-commissaire pour les femmes;
Larry Motiuk, commissaire adjoint, Politiques;
Jennifer Wheatley, commissaire adjointe, Services de santé.

John Howard Society of Canada :

Catherine Latimer, directrice générale;
Lawrence DaSilva, ex-détenu fédéral.

Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry :

Diana Majury, présidente;
Alia Pierini, intervenante régionale.

Mme Kelly fait une déclaration puis, avec M. Motiuk ainsi que Mmes Wheatley et Blanchette, répond aux questions.

À 12 h 38, la séance est suspendue.

À 12 h 43, la séance reprend.

Mmes Latimer, Majury, Pierini ainsi que M. DaSilva font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 13 h 40, la séance est suspendue.

À 13 h 41, conformément à l'article 12-16(1) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

At 1:47 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, February 8, 2017
(27)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Hartling, Hubley, Martin, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar and Pate (11).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Marcy Galipeau, Chief, Committees and Outreach, Senate Communications Directorate; and Geneviève Guindon, Communications Officer (Committees), Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

WITNESSES:

Office of the Correctional Investigator of Canada:

Ivan Zinger, Correctional Investigator.

UCCO-SACC-CSN:

Jason Godin, National President.

Mr. Zinger made a statement and answered questions.

At 12:42 p.m., the committee suspended.

At 12:46 p.m., the committee resumed.

Mr. Godin made a statement and answered questions.

At 1:44 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 13 h 47, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 8 février 2017
(27)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Hartling, Hubley, Martin, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar et Pate (11).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Marcy Galipeau, chef, Activités de rayonnement et comités, Direction des communications du Sénat; et Geneviève Guindon, agente de communications (comités), Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

TÉMOINS :

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada :

Ivan Zinger, enquêteur correctionnel.

UCCO-SACC-CSN :

Jason Godin, président national.

M. Zinger fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 12 h 42, la séance est suspendue.

À 12 h 46, la séance reprend.

M. Godin fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 13 h 44, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Mark Palmer

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 1, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:30 a.m. to study the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

Senator Jim Munson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I want to welcome back all senators, who will be introducing themselves, particularly the new senators on this committee. I am reflecting a wee bit on the last few months of how in a collaborative way we worked so well together with reports on Syrian refugees and issues in Vietnam, North Korea and Iran. We have reports out on a number of these subjects, and they have been very positively received.

Also, we are still in the midst of gender-based analysis. We are almost done that. Nancy Ruth can never be a former senator; she will probably come back and help us along with that report, and of course on the imports, exports and dealings in Saudi Arabia and Yemen.

We have had a very busy last 10 months, and it has been extremely worthwhile and wonderful to work with all of you.

We are on a new road of discovery in this major issue that we will explore over the next many months. It is on human rights of prisoners in the correctional services. We will embrace this work. We know so much has been done in this field, but we think it is long overdue for us to become involved again. Hopefully, as we go along, we will probably have a report card of some sort by the end of June. Then we will continue to move on to a more extensive report in dealing with the human rights of prisoners.

I would like to welcome all the new members of our committee again.

[*Translation*]

I would like all the senators to introduce themselves.

[*English*]

I would like to start with our deputy chair.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan from Ontario.

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk from Saskatchewan.

Senator Poirier: Rose-May Poirier, New Brunswick, and I am filling in for Yonah Martin.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1^{er} février 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, pour étudier les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

Le sénateur Jim Munson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, je vous souhaite à tous un bon retour. Avant d'inviter les sénateurs — en particulier, les nouveaux membres du comité — à se présenter, j'aimerais vous faire part un peu de mes réflexions sur tout ce que nous avons accompli au cours des derniers mois, dans un esprit de collaboration, comme en témoignent nos rapports sur les réfugiés syriens et les enjeux au Vietnam, en Corée du Nord et en Iran. Nous avons publié des rapports sur un certain nombre de ces sujets, et ils ont été accueillis très favorablement.

Par ailleurs, nous sommes au beau milieu d'une analyse comparative entre les sexes. Nous l'avons presque terminée. Nancy Ruth ne pourra jamais devenir une ex-sénatrice; elle reviendra probablement nous donner un coup de pouce tout au long de nos travaux sur ce rapport et, bien entendu, sur d'autres sujets, comme les importations, les exportations et les relations en Arabie saoudite et au Yémen.

Les 10 derniers mois ont été très chargés, quoique fort intéressants, et c'était merveilleux de travailler avec vous tous.

Nous nous apprêtons à entreprendre un nouveau voyage de découverte dans ce dossier important que nous étudierons au cours des mois à venir. Il s'agit des droits de la personne des prisonniers dans les établissements correctionnels. Nous nous y investirons corps et âme. Nous savons que beaucoup a déjà été fait dans le domaine, mais nous estimons qu'il est grand temps que nous intervenions de nouveau. Nous espérons présenter, au bout du compte, une sorte de bilan d'ici la fin de juin. Ensuite, nous procéderons à la rédaction d'un rapport plus détaillé sur les droits de la personne des prisonniers.

Une fois de plus, je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres de notre comité.

[*Français*]

J'aimerais que tous les sénateurs se présentent.

[*Traduction*]

Je voudrais commencer par notre vice-présidente.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick, et je remplace Yonah Martin.

Senator Fraser: Joan Fraser from Quebec, and I am subbing for Senator Hubley.

Senator Pate: Kim Pate from Ontario. Welcome. It is nice to see you in this new capacity.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar from Ontario.

Senator Hartling: Nancy Hartling from New Brunswick.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia.

The Chair: I am Jim Munson from New Brunswick but I am a senator from Ontario.

Senator McPhedran: Marilou McPhedran from Manitoba.

The Chair: We have more senators than ever, and we are really happy about that. Our committee is full. We have the new independent senators, and we want to welcome all of you to our study.

We welcome the department officials with us this morning. From Correctional Service Canada, Anne Kelly, Senior Deputy Commissioner; Kelley Blanchette, Deputy Commissioner for Women; Larry Motiuk, Assistant Commissioner, Policy; and Jennifer Wheatley, Assistant Commissioner, Health Services.

I believe, Ms. Kelly, you have an opening statement on this journey we are going to take.

Anne Kelly, Senior Deputy Commissioner, Correctional Service Canada: Good morning, Mr. Chair and honourable members of the committee. I would like to take this opportunity to thank you for inviting us to speak on behalf of the Correctional Service Canada, or CSC, regarding this committee's study on the human rights of prisoners in the correctional system. We look forward to providing information to help inform your study. As you know, I a21m joined by three of my colleagues today.

As you may be aware, CSC is responsible for administering sentences of offenders with a term of two years or more as imposed by the courts. In addition, we are responsible for managing institutions of various security levels and supervising offenders who are on conditional release in the community.

At the outset I believe it is important to note that our founding legislation, the Corrections and Conditional Release Act, specifically stipulates that offenders retain the rights of all members of society, except those that are, as a consequence of the sentence, lawfully and necessarily removed or restricted. CSC is recognized as a leader in the international corrections community and has a long-standing history of cooperating with national and international partners in the stabilization and reconstruction of foreign criminal justice systems.

La sénatrice Fraser : Joan Fraser, du Québec, et je remplace la sénatrice Senator Hubley.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario. Bienvenue. Je suis ravie de vous voir occuper cette nouvelle fonction.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de l'Ontario.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse.

Le président : Je suis le sénateur Jim Munson et je viens du Nouveau-Brunswick, mais je représente l'Ontario.

La sénatrice McPhedran : Marilou McPhedran, du Manitoba.

Le président : Nous avons plus de membres que jamais, ce qui nous réjouit au plus haut point. Notre comité est complet. Il y a, parmi nous, de nouvelles sénatrices indépendantes. Soyez les bienvenues à notre comité.

Nous accueillons ce matin des fonctionnaires de Service correctionnel Canada : Anne Kelly, sous-commissaire principale; Kelley Blanchette, sous-commissaire pour les femmes; Larry Motiuk, commissaire adjoint, Politiques; et Jennifer Wheatley, commissaire adjointe, Services de santé.

Madame Kelly, je crois que vous avez une déclaration préliminaire à faire sur cette question que nous nous apprêtons à étudier.

Anne Kelly, sous-commissaire principale, Service correctionnel Canada : Monsieur le président, distingués membres du comité, bonjour. J'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier de m'avoir invitée à prendre la parole au nom du Service correctionnel du Canada, ou SCC, à propos de l'étude du comité sur les droits de la personne des détenus dans le système correctionnel. Nous espérons vous fournir des renseignements susceptibles d'éclairer votre étude. Comme vous le savez, je suis accompagnée aujourd'hui de trois collègues.

Vous êtes peut-être au courant que le SCC est chargé d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. En outre, il est responsable de la gestion des établissements de divers niveaux de sécurité et de la surveillance des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité.

D'entrée de jeu, je crois qu'il convient de souligner que la loi qui régit les activités du SCC, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, précise que les délinquants continuent à jouir des droits reconnus à tout citoyen, sauf de ceux dont la suppression ou la restriction légitime est une conséquence nécessaire de la peine imposée. Le SCC est reconnu comme un chef de file au sein de la communauté internationale des services correctionnels et il cultive une longue tradition de coopération avec les partenaires de la scène nationale et internationale au chapitre de la stabilisation et de la reconstruction des systèmes de justice pénale étrangers.

As part of Canada's criminal justice system and respecting the rule of law, CSC's mission is to encourage and assist in the rehabilitation of offenders to become law-abiding citizens while exercising reasonable, safe, secure and humane control. During the past decade the offender population profile has changed significantly, putting new pressures on our organization and its operations.

Despite the challenges resulting from these pressures, CSC has adapted to the changes in offender profile by implementing population management and mental health strategies, enhancing intelligence and information systems, and regularly reviewing and modernizing the delivery of our operations and rehabilitation programs.

To this end, CSC has developed correctional programs that are empirically based, structured interventions which contribute to reduced reoffending by targeting factors known to be directly related to criminal behaviour. CSC offers a broad range of correctional programs to offenders both in institutions and in the community to ensure the continuity of care and interventions and increased public safety.

The continuity between institution and community program participation is critical to the successful reintegration of offenders. Research has shown that this continuity enhances the effectiveness of institutional programs by reducing the likelihood of recidivism upon release.

In addition to correctional programs the provision of health care, particularly the delivery of mental health services, is a major driver in the rehabilitation of offenders coming into the federal correctional system. Offenders' health needs are often complex and include a higher than average incidence and prevalence of infectious diseases and mental illness. To tackle these challenges, CSC has a national essential health services framework that promotes quality and consistency across the country. Health services in institutions and mental health services in treatment centres are fully accredited and delivered by health care professionals who are registered or licensed in Canada, including physicians, nurses, pharmacists, psychiatrists, psychologists and dentists among others.

The delivery of effective mental health interventions can often be challenging, as offenders with complex mental health issues often experience multiple overlapping needs. At the same time they may also have challenging behaviours including aggression and violence. CSC has developed an integrated mental health

La mission du SCC, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, consiste à favoriser et à appuyer la réadaptation des délinquants afin qu'ils deviennent des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Au cours de la dernière décennie, le profil de la population de délinquants a changé de manière considérable, exerçant de nouvelles pressions sur notre organisme et ses activités.

Malgré les difficultés découlant de ces pressions, le SCC s'est adapté aux changements rattachés au profil des délinquants en mettant en œuvre des stratégies liées à la santé mentale et à la gestion de la population, en renforçant les systèmes de renseignement et d'information et en examinant et modernisant régulièrement le mode de prestation de ses activités et de ses programmes de réadaptation.

À cette fin, le SCC a élaboré des programmes correctionnels qui constituent des interventions structurées fondées sur des données empiriques, visant à réduire la récidive en ciblant des facteurs connus pour être directement liés au comportement criminel. Le SCC offre une vaste gamme de programmes correctionnels aux délinquants, dans les établissements et la collectivité, en vue d'assurer la continuité des soins et des interventions et d'accroître la sécurité publique.

La continuité de la participation aux programmes offerts en établissement et dans la collectivité se révèle fondamentale au succès de la réinsertion sociale des délinquants. La recherche a montré que celle-ci augmente l'efficacité des programmes offerts en établissement en réduisant le risque de récidive après la mise en liberté.

Outre les programmes correctionnels, la prestation de soins de santé, plus particulièrement la prestation de services de santé mentale, constitue un facteur important au chapitre de la réadaptation des délinquants admis dans le système correctionnel fédéral. Les besoins des délinquants en matière de santé sont souvent complexes et sont caractérisés par une incidence et une prévalence plus élevées que la moyenne de maladies infectieuses et de problèmes de santé mentale. Afin de faire face à ces défis, le SCC s'est doté d'un Cadre national des services de santé essentiels qui promeut la qualité et l'uniformité de la prestation des services de santé partout au pays. Les services de santé fournis au sein des établissements et les services de santé mentale dispensés dans les centres de traitement sont pleinement agréés et offerts par des professionnels de la santé agréés ou autorisés à exercer au Canada, notamment des médecins, des membres du personnel infirmier, des pharmaciens, des psychiatres, des psychologues et des dentistes.

La prestation d'interventions efficaces en santé mentale peut souvent constituer un défi, étant donné que les délinquants aux prises avec des problèmes de santé mentale complexes éprouvent, en règle générale, des besoins multiples qui se recoupent. Par la même occasion, ils peuvent également avoir des troubles de

strategy, along with an updated mental health services delivery model, to ensure the most effective mental health care services are matched to those with the greatest need.

Our organization has made effective and timely intervention in addressing mental health needs of offenders, one of our corporate priorities. In order to provide robust mental health services, CSC spent approximately \$77 million in fiscal year 2015-16 on these services alone, which are delivered in psychiatric hospitals, treatment centres, mainstream institutions and various sites in the community.

Since 2007 our key initiatives have included implementing our mental health strategy, providing mental health training tailored to various frontline groups, including primary workers and correctional officers, and implementing policies and oversight mechanisms to prevent inmate suicide and self-injury. Although their jobs may be challenging our dedicated staff across the country work hard every day to safely manage and care for the offenders in our custody.

As the committee is likely aware, CSC has also been taking a close look at how we used administrative segregation in our institutions and where alternatives may exist. Over the years a number of internal and external inquiries and reviews have examined administrative segregation and CSC's practices have evolved as a result. CSC has invested a significant amount of time and energy into the rigorous management of administrative segregation.

The consistent decline of the population in segregation over the past few years is a reflection of all the work that has been done locally, regionally and nationally to implement, monitor and reinforce updated practices.

The recent decrease in the use of administrative segregation stems from many initiatives. Beginning in January 2015, CSC reached out to key partners, stakeholders and staff to develop a framework for change. In October 2015, CSC implemented new policy expectations and tools on the use of administrative segregation.

There are two demographic groups that I believe warrant specific mention in my remarks and which I believe are of particular interest to this committee: indigenous offenders and women offenders.

As this committee may be aware, CSC continues to observe an increase in its indigenous offender population. Approximately one-quarter of incarcerated male offenders and one-third of incarcerated women offenders are indigenous. Tackling the

comportement, notamment faire preuve d'agressivité et de violence. Le SCC a élaboré une Stratégie intégrée en matière de santé mentale, ainsi qu'une version mise à jour du modèle de prestation de services en santé mentale, pour veiller à ce que les services essentiels de santé mentale les plus efficaces soient adoptés à ceux dont les besoins sont les plus importants.

Parmi les priorités organisationnelles du SCC, on retrouve la prestation d'interventions efficaces et en temps opportun pour répondre aux besoins en santé mentale des délinquants. Afin de fournir de bons services à ce chapitre, le SCC a consacré près de 77 millions de dollars au cours de l'exercice 2015-2016 aux services en santé mentale, lesquels sont offerts dans des hôpitaux psychiatriques, des centres de traitement, des établissements réguliers et à différents emplacements dans la collectivité.

Depuis 2007, nos principales initiatives englobent la réalisation de notre Stratégie en matière de santé mentale, la prestation d'une formation en santé mentale adaptée à différents groupes d'employés de première ligne, y compris les intervenants de première ligne et les agents correctionnels, et la mise en œuvre de politiques et de mécanismes de surveillance en vue de prévenir le suicide et l'automutilation chez les délinquants. Malgré les défis rattachés à leurs fonctions, nos employés dévoués à l'échelle du pays travaillent fort tous les jours pour gérer en toute sécurité les délinquants sous notre garde et répondre à leurs besoins.

Comme le comité le sait sans doute, le SCC examine de près le recours à l'isolement préventif au sein de ses établissements et les solutions de rechange possibles. Au fil des ans, un certain nombre d'enquêtes et d'examen internes et externes se sont penchés sur la question de l'isolement préventif, et les pratiques du SCC ont évolué en conséquence. Le SCC a consacré beaucoup de temps et d'énergie à la gestion rigoureuse de l'isolement préventif.

La diminution constante de la population placée en isolement au cours des dernières années témoigne de tout le travail accompli à l'échelon local, régional et national en vue de mettre en œuvre les nouvelles pratiques, d'en assurer le suivi et de les renforcer.

La récente diminution en ce qui a trait au recours à l'isolement préventif découle de nombreuses initiatives. En janvier 2015, le SCC a commencé à établir le contact avec des partenaires, des intervenants et des employés clés afin d'élaborer un cadre pour le changement. En octobre 2015, le SCC a mis en application de nouvelles attentes en matière de politiques et des outils sur le recours à l'isolement préventif.

Il existe deux groupes démographiques qui, à mon avis, sont dignes de mention et qui présentent un intérêt particulier pour votre comité : les délinquants autochtones et les délinquantes.

Comme le comité le sait probablement, le SCC continue d'observer une hausse de la population de délinquants autochtones. Près du quart des délinquants incarcérés et du tiers des délinquantes incarcérées sont autochtones. S'attaquer à la

overrepresentation of indigenous offenders is a challenge that extends beyond CSC's mandate but is an area where CSC can and does play a part.

Community-based research has demonstrated that reconnection with culture, family and community are key factors in the safe reintegration of indigenous offenders. By ensuring that we approach indigenous corrections in a manner that is both culturally sensitive and inclusive of the indigenous community, we ensure that we provide the most effective correctional outcomes and ultimately contribute to the best possible public safety results for Canadian communities.

With respect to women offenders, this group comprises a small and unique subset of the total federal offender population. CSC recognizes that women offenders have diverse needs that may impact their response to interventions and reintegration. CSC has adopted a holistic, research-based, women-centred approach for managing the rehabilitation of women offenders. We have developed correctional environments and interventions that are gender, culturally and trauma informed. We have implemented services and training opportunities designed specifically for women offenders. We strive to provide a safe and supportive environment that fosters opportunities. Our approach is to empower women to live with dignity and respect, and to help women offenders rebuild their lives as law-abiding citizens while creating safer communities for all Canadians.

While this only skims the surface of the work performed by the dedicated and professional staff of CSC each day across the country, I hope it gives the committee some insight into our role as part of the criminal justice system in actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens while exercising reasonable, safe, secure and humane control.

CSC continues to work diligently to ensure that the human rights of all offenders are respected. We will remain focused in addressing and responding to the challenges within the correctional system as we move forward. Thank you for your time and we welcome the committee's questions. Merci.

The Chair: Thank you for your opening statement. I would like to remind the committee that our Library of Parliament analyst Erin is not here today but has put together a very well-documented backgrounder for all of us, including suggested questions as well. I want to thank you very much for that. We received it this morning, but normally we get it two or three days before. However, there were some serious family issues that prevented that from happening, so we got it this morning. As a former reporter, I did a speed-read and liked what I saw. I think it

surreprésentation des délinquants autochtones constitue un défi qui dépasse le mandat du SCC, mais il s'agit d'un domaine où le SCC peut et doit jouer un rôle.

Une recherche menée dans la collectivité a démontré que le renouvellement des liens avec la culture, la famille et la collectivité constituent des facteurs clés dans la réinsertion en toute sécurité des délinquants autochtones. Grâce à l'adoption d'une approche unique aux services correctionnels pour Autochtones qui est adaptée à la culture et qui fait appel à la participation des collectivités autochtones, nous veillons à produire les résultats correctionnels les plus efficaces et, au bout du compte, à obtenir les meilleurs résultats possible pour assurer la sécurité des collectivités canadiennes.

En ce qui a trait aux délinquantes, ce groupe constitue un petit sous-ensemble particulier de la population totale de délinquants sous responsabilité fédérale. Le SCC reconnaît que les délinquantes ont des besoins différents, ce qui est susceptible d'influer sur la façon dont elles réagissent aux interventions et au moment de la réinsertion sociale. Le SCC a adopté une approche holistique, fondée sur la recherche et axée sur les femmes en ce qui a trait à la gestion de la réadaptation des délinquantes. Le SCC a mis sur pied des interventions et des environnements correctionnels qui sont adaptés au sexe, à la culture et aux traumatismes. Il a mis en œuvre des services et des possibilités de formation conçus plus particulièrement pour les délinquantes, et s'efforce de fournir un milieu sécuritaire qui offre du soutien de même que des possibilités. Notre approche consiste à habiliter les délinquantes afin de leur permettre de vivre dans la dignité et le respect, et de les aider à refaire leur vie en tant que citoyennes respectueuses des lois, tout en créant des collectivités plus sûres pour tous les Canadiens.

Bien qu'il ne s'agisse que d'un aperçu du travail accompli par le personnel professionnel et dévoué du SCC au quotidien partout au pays, j'espère avoir donné au comité une bonne idée de notre rôle qui consiste, en tant que composante du système de justice pénale, à inciter et à aider activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Le SCC continue de travailler avec diligence afin de garantir que les droits de la personne de tous les délinquants sont respectés. Nous continuerons d'axer nos efforts en vue de répondre aux défis qui se présenteront au sein du système correctionnel au fur et à mesure que nous irons de l'avant. Merci.

Le président : Je vous remercie de votre déclaration préliminaire. J'aimerais rappeler au comité qu'Erin, notre analyste de la Bibliothèque du Parlement, n'est pas ici aujourd'hui, mais elle a préparé pour nous un document d'information très bien étayé, y compris une liste de questions suggérées. Je vous en remercie infiniment. Nous l'avons reçu aujourd'hui, mais normalement, on nous le remet deux ou trois jours à l'avance. Toutefois, en raison de graves empêchements familiaux, nous n'avons reçu le document que ce matin. Fidèle à

is well worthwhile to have an exhaustive read of it. It is extremely important.

As usual, we will start with the vice-chair, and then put your hand up anytime and away we go.

Senator Ataulhjan: I will read a statement by the Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission and I would like to have your response to that. It says:

The Canadian Human Rights Commission has long held that placing vulnerable individuals in solitary confinement denies them their human rights, and for those with mental health issues, it can lead to irreparable harm. Canada's human rights laws and the Corrections and Conditional Release Act give people with mental health issues the right to receive correctional services that respond to their unique needs. Yet, despite the law and all the evidence, those with the keys are unwilling to recognize the harm they are doing. Correctional Services Canada continues to deny that their actions can cause profound damage.

Could I have your response to that?

Ms. Kelly: Certainly in terms of administrative segregation over the years there have been lots of reviews and inquiries and our practices have evolved as a result. We have made concerted efforts and invested time and energy.

As I mentioned in my opening remarks in terms of measures we have taken around administrative segregation, it started out in January 2015, when we reached out to partners and stakeholders to develop a framework for change. Then in October 2015, we implemented new policy expectations and tools. For example, we enhanced the leadership and oversight so the authority to chair institutional seg reviews have been elevated. The cases are reviewed earlier by regional and national committees. We have daily visits by the warden and the warden has to inspect the conditions of confinement.

We also have created a tool which we call a segregation assessment tool. It guides staff through the mandatory legislative requirements that have to be considered, as well as risk considerations, in the placement of offenders into segregation. We have also enhanced our mental health assessment and intervention, and I will ask Ms. Wheatley to speak to this.

mes habitudes d'ancien journaliste, j'ai lu le tout rapidement et j'ai bien aimé le contenu. Je crois qu'il vaut la peine d'en faire une lecture exhaustive. C'est extrêmement important.

Comme d'habitude, nous commencerons par la vice-présidente et, par la suite, vous pourrez intervenir en tout temps en levant la main. C'est parti.

La sénatrice Ataulhjan : Je vais lire une déclaration de la présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez. La voici :

La Commission canadienne des droits de la personne soutient depuis longtemps que l'isolement cellulaire imposé aux personnes vulnérables les prive de leurs droits fondamentaux et, dans le cas des personnes ayant des troubles de santé mentale, cela risque même de causer des dommages irréparables. Les lois canadiennes sur les droits de la personne et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition confèrent aux personnes ayant des problèmes de santé mentale le droit de recevoir des services correctionnels qui répondent à leurs besoins particuliers. Pourtant, en dépit des dispositions législatives et de toutes les preuves, ceux qui ont les clés des cellules refusent de reconnaître le tort qu'ils font. Le Service correctionnel du Canada continue de nier que ses actions sont susceptibles de causer de graves dommages.

Que répondez-vous à cela?

Mme Kelly : En ce qui concerne l'isolement préventif, il y a certes eu, au fil des ans, de nombreux examens et enquêtes, et nos pratiques ont évolué en conséquence. Nous avons déployé des efforts concertés, ce qui a exigé temps et énergie.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, en ce qui concerne les mesures que nous avons prises à l'égard de l'isolement préventif, le tout a commencé en janvier 2015, lorsque nous avons fait appel aux partenaires et aux intervenants en vue d'élaborer un cadre pour le changement. Puis, en octobre 2015, nous avons établi de nouvelles attentes à l'égard de la politique, en plus de mettre en œuvre de nouveaux outils. Par exemple, nous avons rehaussé le leadership et la capacité de surveillance, si bien que les réexamens des cas d'isolement sont maintenant présidés par un cadre supérieur. De plus, nous avons fait en sorte que les comités régionaux et nationaux réexaminent les cas plus tôt dans le processus. À cela s'ajoutent les visites quotidiennes du directeur de l'établissement, qui doit vérifier les conditions de détention.

Nous avons également créé un outil, que nous appelons l'outil d'évaluation de l'isolement. Il sert à guider le personnel dans leurs démarches pour tenir compte des exigences législatives obligatoires, ainsi que des risques, avant de placer des délinquants en isolement. En outre, nous avons amélioré nos services d'évaluation et d'intervention en matière de santé mentale, et j'inviterai Mme Wheatley à vous en parler davantage.

We have to remember that segregation is when we have to separate an inmate from other inmates. It is for the shortest time possible. When we place an offender in seg it is because of certain requirements.

Having worked on the frontline, I will give an example in an institution of why segregation is necessary. A fight breaks out and one offender assaults another. There are serious injuries. The staff had no clue this was going to happen. We did not have any information. We need a place to actually put these offenders in a certain area, and through legislation that area is called segregation.

That allows us time for intelligence officers to actually assess the situation and decide whether the assailant needs to be transferred and whether the victim is safe if returned to the institution.

Certainly in terms of our efforts our focus is on proactive efforts to try to resolve the situation so we can alleviate the inmate's seg status as soon as we can. Again, lots of work has been done in this area.

Before I turn it over to Ms. Wheatley, I would like to say that from mid-March 2015 to mid-December 2016, we have had a decrease of 50 per cent in our admin seg population. We have had a decrease of 70 per cent of those that spend more than 60 days in segregation and we have had a decrease by more than 80 per cent of long-term segregation. There are some good results, and we are continuing our efforts.

Jennifer Wheatley, Assistant Commissioner, Health Services, Correctional Service Canada: To add to Anne's comments in three areas, what we have been doing over the last decade is also looking at alternatives to segregation, more upstream. Part of that, for us, was remodelling our health care delivery system, which had been historically from a mental health perspective very hospital based. Hospital-based services for offenders are no different from those for any other Canadian. They require consent or certification.

We did have a gap for offenders who had significant mental health needs and would benefit from a more therapeutic environment but weren't ready to engage in treatment, for various reasons. We have remodelled our mental health service delivery model to be in keeping with the World Health Organization recommendations around mental health service delivery so that it's no longer predominantly hospital based.

This has allowed us to expand what we call intermediate care. I think of that as sort of intensive outpatient care. We now have more intermediate care for men and women across the country, so we're able to provide a more therapeutic environment and more

N'oublions pas que l'isolement a pour but d'empêcher un détenu d'entretenir des rapports avec les autres détenus. C'est censé durer le moins longtemps possible. Quand nous plaçons un délinquant en isolement, c'est en raison de certaines exigences.

Ayant moi-même travaillé en première ligne, je vais vous donner un exemple qui montre pourquoi l'isolement en établissement s'avère nécessaire. Supposons qu'une bagarre éclate et qu'un délinquant agresse un autre détenu. Il y a des blessures graves. Le personnel n'avait aucune idée de ce qui allait se passer. Nous ne disposions d'aucune information. Il faut donc un endroit où placer ces délinquants et, en vertu de la loi, c'est ce qu'on entend par isolement.

Ainsi, les agents du renseignement ont le temps d'évaluer la situation et de décider si l'assaillant doit être transféré ailleurs et si la victime sera en sécurité à son retour à l'établissement.

Chose certaine, du point de vue de nos efforts, nous mettons l'accent sur des mesures proactives afin d'essayer de régler la situation et de mettre fin à l'isolement du détenu le plus tôt possible. Encore une fois, beaucoup de travail a été fait dans ce domaine.

Avant de céder la parole à Mme Wheatley, j'aimerais signaler que de la mi-mars 2015 à la mi-décembre 2016, le nombre de détenus placés en isolement préventif a diminué de 50 p. 100. Le nombre de cas d'isolement de plus de 60 jours a diminué de 70 p. 100; quant au nombre de cas d'isolement de longue durée, il y a eu une réduction de plus de 80 p. 100. Ce sont là d'excellents résultats, et nous poursuivons nos efforts à cet égard.

Jennifer Wheatley, commissaire adjointe, Services de santé, Service correctionnel Canada : J'aimerais ajouter quelques observations aux propos d'Anne en ce qui a trait à trois domaines. Au cours de la dernière décennie, nous avons examiné des solutions de rechange à l'isolement, surtout en amont. Pour nous, une partie de ce travail consistait à remodeler notre système de soins de santé, lequel a toujours été, du point de vue de la santé mentale, trop axé sur le milieu hospitalier. Les services hospitaliers offerts aux délinquants ne sont pas différents de ceux fournis à tout autre Canadien. Il faut un consentement ou une attestation.

Nous présentions une faille pour les délinquants qui éprouvaient des besoins notables en santé mentale, qui auraient profité d'un milieu plus thérapeutique mais qui, pour diverses raisons, n'étaient pas prêts à entamer un traitement. Conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé, nous avons réorganisé notre modèle de prestation de services de santé mentale pour que ces services ne soient plus surtout hospitaliers.

Cela nous a permis d'amplifier ce que nous appelons les soins intermédiaires, qu'on peut se représenter comme des soins ambulatoires intensifs. Nous prodiguons désormais plus de soins intermédiaires aux hommes et aux femmes dans tout le

interventions upstream before an incident ever happens.

It's not perfect. There are still gaps. There are certainly still gaps for men for intermediate mental health care outside of treatment centres, and for women in a maximum security environment. Those are two things we are continuing to look at in terms of how we can improve service delivery even further. That has been a significant change in our service delivery model that I think helps us find alternatives to segregation for some offenders.

In addition to that, one of the enhancements over the last five to ten years has been earlier identification of offenders with mental health needs to allow for earlier interventions. We now screen approximately 93 per cent of all offenders at intake to identify significant mental health needs, including cognitive impairments, so that we can intervene and assess earlier in their sentence.

As part of that screening, for example, 42 per cent of all offenders in any given year receive a specialized mental health intervention by a mental health professional, more frontline primary care than you would get from a doctor, a nurse, a psychologist, a clinical social worker or a psychiatrist. For us, a big part of segregation is about identifying offenders' needs and trying to intervene earlier.

Lastly, we have done a lot of work to strengthen the health care intervention. We have partnered, for example, with CAMH, the Centre for Addiction and Mental Health in Toronto, to look at our training for frontline health care providers in women's institutions to ensure that we are staying on top of the research, on top of best practices, and that our staff has the skills and competencies they need for those early interventions.

Larry Motiuk, Assistant Commissioner, Policy, Correctional Service Canada: I would add that as part of our policy framework on administrative segregation we have added mental health professionals as part of our Segregation Review Board as permanent members. They stay with that case right from the initial placement in terms of the impacts the individual might be experiencing while being placed in segregation.

We also look at access to other individuals in administrative segregation. They do have access to advocacy groups, whether it is the John Howard Society or the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies or the Canadian Human Rights Commission. They have access to advocacy groups. They also have access to counselling and approved visits from family and friends. It is important to have that kind of contact as well. The fact that they are not associating with other inmates is really the impact for these individuals. They don't enjoy what a group of inmates would experience inside the institution.

pays, ce qui leur assure un milieu plus thérapeutique et nous permet d'intervenir plus souvent en amont, avant que ne survienne un incident.

Ce n'est pas parfait. Des failles subsistent, et certainement pour les hommes ayant besoin de soins intermédiaires en santé mentale à l'extérieur des centres de traitement et pour les femmes détenues en sécurité maximale. Sur ces deux points, nous continuons de chercher à améliorer encore le service. Ça été une modification notable de notre modèle de prestation de services, qui, je pense, nous aide à trouver des solutions à l'isolement de certains délinquants.

De plus, l'une des améliorations des cinq à dix dernières années a été la reconnaissance plus rapide des délinquants ayant des besoins en santé mentale, ce qui permet d'intervenir plus rapidement sur leur cas. Nous effectuons désormais un dépistage sur environ 93 p. 100 des délinquants, à leur admission, pour cerner leurs besoins notables en santé mentale, y compris leurs déficiences cognitives, pour intervenir et les évaluer plus tôt au cours de leur peine.

Par suite de ce dépistage, par exemple, 42 p. 100 de tous les délinquants, au cours d'une année donnée, bénéficient de l'intervention spécialisée d'un professionnel de la santé mentale et de plus de soins primaires de première ligne que vous n'en recevriez d'un médecin, d'une infirmière, d'un psychologue, d'un travailleur social clinicien ou d'un psychiatre. Pour nous, une partie importante de l'isolement consiste à reconnaître les besoins du délinquant et à essayer d'intervenir plus tôt.

Enfin, nous avons mis beaucoup d'efforts à renforcer l'intervention médicale. Par exemple, nous avons noué un partenariat avec le Centre de toxicomanie et de santé mentale de Toronto pour évaluer notre formation des fournisseurs de soins de santé de première ligne dans les établissements pour femmes, demeurer au courant des résultats de la recherche et des pratiques exemplaires et nous assurer que notre personnel possède les aptitudes et les compétences nécessaires à ces premières interventions.

Larry Motiuk, commissaire adjoint, Politiques, Service correctionnel Canada : J'ajouterai que, dans le cadre de notre politique sur l'isolement préventif, nous avons ajouté, à titre de membres permanents de notre comité de réexamen des cas d'isolement, des professionnels de la santé mentale. Ils accompagnent chaque cas dès le début de l'isolement, pour en suivre les éventuelles répercussions sur l'individu.

Nous veillons aussi à l'accès à autrui ou aux droits de visite pendant l'isolement préventif. Les individus ont le droit d'avoir des contacts avec des groupes de défense (société John Howard, Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry ou Commission canadienne des droits de la personne) et obtenir des services de counseling et recevoir des visites autorisées de membres de la famille et d'amis. Ces contacts sont également importants. La vraie conséquence est la privation des rapports avec d'autres détenus. Ils ne partagent pas les mêmes expériences qu'un groupe de détenus à l'intérieur de l'établissement.

They also have telephone calls. They can have entertainment equipment and gaming devices in those segregation cells. They can have access to their personal effects in a limited way, and after five days they can have full access to all of their personal effects in those cells.

We try to maintain the same conditions of confinement that they would experience in the general population. We address security and safety concerns: whether they are jeopardizing the safety and security of the institution, whether they are potentially interfering with an investigation, or whether their own personal safety would be at risk if they were placed in the institution. Particularly for inmates who are experiencing mental health difficulties, they do experience challenges with the rest of the offender population. We need to accommodate that as well. Again, this is not seen as a punitive measure. It is an approach in order to maintain the safety and security of the institution as well as the well-being of the offender.

Senator Ataullahjan: What you are saying is that when they are placed in segregation they don't interact with the rest of the prisoners but they have access to everything else. Is that what you are telling me?

Mr. Motiuk: Pretty well. For development on a one-on-one basis there is access to education and spiritual support. They can have access to elders and chaplains. It is not limited contact. It is just that in terms of association with the general inmate population they are removed from that group and separated from them when legal requirements are met for that. That's the institutional head's determination for every site. It's the warden or the director of the institution that makes the determination whether there is a requirement to be placed in administrative segregation.

Ms. Kelly: I would add to that. At one point many years ago I was a parole officer and I was responsible for the segregation unit. I would say that in terms of segregation there is a robust process around it. The offenders are seen by their case management team. That includes the parole officer, because the parole officer works with the offender to try to resolve the situation. Sometimes it's a matter that we have to resolve an incapability issue so that the offender can return to the population. Sometimes it's to work with the offender for a transfer to another institution or to reintegrate a different range.

As I said, with the seg process it's very rigorous. There are reviews at regular intervals that are chaired by the deputy warden or warden and reviews at the regional and national levels.

The Chair: We have a lot of senators who are very curious. We have five or six on our list already. This will be a fascinating journey.

I just want to acknowledge that Senator Ngo has arrived. He is on the steering committee.

Les appels téléphoniques sont aussi autorisés. Dans les cellules d'isolement, ils peuvent disposer de moyens de divertissement et d'appareils de jeux. Ils y ont un accès limité à leurs effets personnels et, après cinq jours, ils peuvent y avoir entièrement accès.

Nous essayons de maintenir les mêmes conditions de détention que celles qui existeraient dans la population carcérale. Nous agissons dans un souci de sécurité quand ils menacent la sécurité de l'établissement, sont susceptibles de nuire à une enquête ou que leur propre sécurité est menacée s'ils sont placés en établissement. Les détenus qui, particulièrement, éprouvent des problèmes de santé mentale ont des relations difficiles avec les autres délinquants. Nous devons en tenir compte. Encore une fois, il ne faut pas le voir comme une mesure punitive. C'est une façon d'assurer la sécurité de l'établissement et le mieux-être du délinquant.

La sénatrice Ataullahjan : Vous dites bien, n'est-ce pas, que l'isolement les coupe du reste des détenus, mais qu'ils ont accès à tout le reste?

M. Motiuk : À peu près. Ceux qui poursuivent leur perfectionnement individuel ont accès à l'éducation et au soutien spirituel. Ils peuvent voir des aînés et des aumôniers. Ce n'est pas un contact restreint. C'est seulement qu'on les tient séparés et isolés de la population générale des détenus quand ils répondent à des critères juridiques. Chaque fois, la décision de placer quelqu'un en isolement préventif relève du directeur de l'établissement.

Mme Kelly : J'ajouterai que, il y a bien des années, j'étais agente de libération conditionnelle et chargée de l'unité d'isolement. L'isolement est l'aboutissement d'un processus capable de résister à un examen critique. Le délinquant est vu par l'équipe de gestion de son cas, dont fait partie l'agent de libération conditionnelle, qui collabore avec lui pour essayer de dénouer la situation. Parfois, il s'agit de résoudre un problème d'incapacité pour retourner le délinquant dans la population. Parfois, il faut travailler avec lui en vue d'un transfèrement vers un autre établissement ou sa réintégration dans une rangée différente.

Comme je l'ai dit, l'isolement est un processus très rigoureux. Des examens réguliers se font sous la présidence du directeur ou du sous-directeur de l'établissement ainsi qu'aux niveaux régional et national.

Le président : Vous avez piqué la curiosité de beaucoup de mes collègues. J'ai déjà les noms de cinq ou six d'entre eux. Ça promet d'être passionnant.

Je tiens seulement à souligner l'arrivée du sénateur Ngo, qui fait partie du comité de direction.

Senator Fraser: Continuing on the matter of solitary confinement, what can you tell us now, after the policy changes from October 2015, about the population preferably annually but if that is not possible semi-annually? How many prisoners in your system are placed in solitary confinement in a year and for how long? How many would be there for more than 15 days, which is the maximum permitted under the Mandela rules? How many would be there for more than 60 days and how many would be there for more than 90 days?

Ms. Kelly: Beside me is the chief deliverology who has all of those stats.

Mr. Motiuk: We can certainly provide some of the precision of the stats, but in terms of the number of individuals, like a count of the population that is in administrative segregation, it hovers around 350. Three or four years ago it was 800. It's a dramatic reduction in the population count in terms of size. We would say roughly 50 per cent, but it has been holding very low since we introduced all these changes in October 2015.

There are three things we measure: the flow in, the number of people being admitted to segregation; the duration of segregation; and the count. You have already heard about the count. The flow into segregation used to hover around 8,000 admissions a year. They dropped down to about 6,500 last year. There has been a dramatic drop in terms of reduction of placements into segregation.

Senator Fraser: You only have 13,000.

Mr. Motiuk: Yes, but there could be multiple admissions into segregation.

Senator Fraser: I am trying to get a sense of how many people go in and for how long.

Mr. Motiuk: Roughly 6,500 in a year.

Senator Fraser: Yes, but you say that includes multiples, so individuals versus repeaters.

Mr. Motiuk: I don't have that number offhand, but I can provide that for you. It would be much lower than 6,500. It would be roughly 4,500 or so in a year. That would be an individual that would have experienced placement in segregation.

Senator Fraser: How long? What is the average? Is it more than 15 days, more than 60 days, or more than 90 days?

Mr. Motiuk: The average last year was about 24 days.

Senator Fraser: Ms. Kelly, you said there was a 60 per cent decline in the number of people held for more than 60 days. Where does that bring us to now?

Ms. Kelly: I don't have the actual number. There has been a decrease of 70 per cent. I can undertake to provide you with the number.

La sénatrice Fraser : Toujours sur la question de l'isolement cellulaire, que pouvez-vous nous dire maintenant des suites des modifications de la politique d'octobre 2015, sur la population, de préférence à l'échelle annuelle ou semi-annuelle si ce n'est pas possible? Combien de détenus du système sont mis en isolement cellulaire au cours d'une année et pendant combien de temps? Combien le sont plus de 15 jours, le maximum autorisé par les règles Mandela? Combien plus de 60 jours et combien plus de 90?

Mme Kelly : J'ai à mes côtés le chef de la résultologie, qui possède toutes ces statistiques.

M. Motiuk : Nous pouvons certainement vous donner des précisions sur les statistiques, mais le nombre de personnes en isolement préventif tourne autour de 350. Il y a trois ou quatre ans, c'était 800. C'est une diminution spectaculaire que je chifferrais approximativement à 50 p. 100, mais elle se maintient à ce très bas niveau depuis les modifications d'octobre 2015.

Nous mesurons trois paramètres : le nombre d'admissions en isolement; la durée de l'isolement et le nombre de personnes en isolement. Nous venons de parler de ce dernier paramètre. Le nombre d'admissions tourne autour de 8 000 par année. Il a baissé à environ 6 500, l'année dernière. La baisse du nombre de personnes placées en isolement a été spectaculaire.

La sénatrice Fraser : Vous en avez seulement 13 000.

M. Motiuk : Oui, mais il pourrait y avoir des admissions multiples.

La sénatrice Fraser : J'essaie d'avoir une idée du nombre de personnes admises et de la durée de leur isolement.

M. Motiuk : En gros, il y en a 6 500 par année.

La sénatrice Fraser : Oui, mais vous dites que ça comprend les admissions multiples; donc les individus par rapport à ceux qui sont admis plusieurs fois.

M. Motiuk : Je ne pourrai pas vous citer ces chiffres de but en blanc, mais je peux les trouver. Il y en aurait beaucoup moins que 6 500. Il y en aurait en gros, par année, 4 500 détenus placés en isolement.

La sénatrice Fraser : Pendant combien de temps? Quelle est la moyenne? Plus de 15 jours, plus de 60 ou plus de 90?

M. Motiuk : L'année dernière, la moyenne était d'environ 24 jours.

La sénatrice Fraser : Madame Kelly, vous avez parlé d'une baisse de 60 p. 100 du nombre de personnes gardées en isolement plus de 60 jours. À combien est-ce que ça nous amène maintenant?

Mme Kelly : Je n'ai pas le chiffre. Il y a eu diminution de 70 p. 100. Je pourrai le chercher et vous le communiquer.

Senator Fraser: I have a quick question on the slightly different subject of double-bunking. It is also contrary to international norms. Under the preceding government it became an accepted practice in the Canadian system. Where do we stand now on double-bunking?

Mr. Motiuk: We are hovering around 11 per cent.

Senator Fraser: What is the official policy? You have policy statements about these things. Has the official policy statement changed?

Ms. Kelly: It terms of double-bunking the rate is slightly lower than 10 per cent, again because lots of efforts have been made. We have two types of accommodation. We have single cell accommodation and shared accommodation. Single cell accommodations are cells designed for one offender. For example at Mountain Institution in the Pacific region where I worked we had shared accommodations, which are cells designed for two offenders.

Senator Pate: You don't count those as double-bunking.

Ms. Kelly: No. Double-bunking is when we place two offenders in a cell that is designed for one. It is basically a double bunk bed.

Senator Fraser: How many would be in shared?

Mr. Motiuk: I don't know.

Senator Fraser: I will stop now, chair, but maybe the witnesses could provide the information to the committee.

The Chair: Yes, that would be helpful.

Ms. Kelly: With the double-bunking, lots of efforts and energy have gone into reducing the rate. It was higher. The reason was the closure of institutions but we built new cells. That has helped. At this point it is something that is monitored on a consistent basis. We also prioritize transfers so we can alleviate the double-bunking rate. It has gone down and will continue to go down.

Senator Pate: Our four witnesses are people I have had the privilege and opportunity to work with over the last 25 years in particular so it is nice to see them here.

I want to start with a comment and then some questions, some of which you may have to get other information on.

I agree that Canada has one of the most clear legislative frameworks for protection of prisoners in the world. We have historically been a leader in that area. Those of you working in it do your best to do what you can within that framework, but I also know when you are here you have to present the best possible perspective about what is happening within Correctional Service Canada.

La sénatrice Fraser : J'ai une petite question sur le sujet légèrement différent de la double occupation des cellules, également contraire aux normes internationales. Sous le gouvernement précédent, c'était devenu accepté dans le système canadien. Quel est notre taux actuel?

M. Motiuk : Il tourne autour de 11 p. 100.

La sénatrice Fraser : Quelle est la politique officielle? Vous avez des énoncés de principes en la matière. Les énoncés officiels ont-ils changé?

Mme Kelly : Le taux de double occupation est légèrement inférieur à 10 p. 100. Encore une fois, beaucoup d'efforts ont été faits. Nous avons deux types de cellules : des cellules simples et des cellules partagées. Les simples sont conçues pour un détenu. Par exemple, à l'établissement Mountain où j'ai travaillé, dans la région du Pacifique, les cellules sont partagées et conçues pour deux détenus.

La sénatrice Pate : Vous ne les comptez pas comme de la double occupation.

Mme Kelly : Non. La double occupation, c'est deux détenus dans une cellule conçue pour un seul. C'est essentiellement deux lits superposés.

La sénatrice Fraser : Combien de détenus seraient dans des cellules partagées?

M. Motiuk : Je l'ignore.

La sénatrice Fraser : Je m'arrête ici, monsieur le président, mais peut-être que les témoins pourraient fournir les renseignements au comité.

Le président : Oui, ce serait utile.

Mme Kelly : Nous avons mis beaucoup d'efforts et d'énergie à réduire le taux de double occupation, à cause de la fermeture d'établissements, mais nous avons construit de nouvelles cellules. Ça a aidé à atténuer le problème. Actuellement, ça fait l'objet d'une surveillance constante. Nous privilégions aussi les transfèrements pour réduire le taux de double occupation. Il a diminué, et ce n'est pas fini.

La sénatrice Pate : J'ai eu la chance et le privilège de travailler avec nos quatre témoins au cours des 25 dernières années, en particulier. Je suis donc heureuse de les revoir.

Je tiens à débiter par une observation, puis je poserai des questions, dont certaines vous obligeront peut-être à vous renseigner.

J'en conviens, le Canada possède l'un des ensembles de lois les plus claires du monde pour la protection des détenus. Nous avons toujours été un chef de file dans ce domaine. Ceux, parmi vous, qui y travaillent font de leur mieux, à l'intérieur de ce cadre, mais je sais aussi que lorsque vous vous présentez ici, vous devez offrir le meilleur point de vue possible de ce qui se passe à l'intérieur de Service correctionnel Canada.

The deputy chair asked you a question. As you know, the current Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission used to be the primary independent chairperson who went into the prisons and had some first-hand knowledge of what was happening. I don't expect you to denigrate Correctional Service Canada or your colleagues' work, but there are some things that would be helpful for the committee to be able to examine. They relate to a couple of areas.

To pick up on Senator Fraser's comments around costs and numbers, if you have them here today, that is great, but if you don't, you could provide them to the committee: the number and cost of section 29 agreements that you have outstanding, the number and cost of section 81 and section 84 agreements you have outstanding, as well as their locations. That would be very helpful. As well, what have the negotiations been around the exchange of service agreements, particularly for health care?

Jennifer Wheatley and I have had these discussions in the past, particularly to women. There have been some obstacles, but what efforts are being made to ensure that the section 29 agreements can happen for mental health, with the exchange of services agreements in the way that they do it now when you have emergencies of other natures?

You could provide the number and cost of uses of force within the prison system, broken down if not by institution then by region; the number of bed days in segregation and the cost of those bed days, broken down preferably for men, women and institutions.

You could also provide the number and cost of transfers of prisoners, as well as the reasons for the transfers; the number and cost of lockdowns, and the reasons for the lockdowns; and the manner in which you are looking to apply, in light of a number of cases that have been happening across the country, some of the new mechanisms or challenges in terms of apply the *Gladue* principles in section 718.2(e) of the Criminal Code, as well as the Truth and Reconciliation Commission recommendations on the work you are doing. I am not only interested in what is planned, but what is happening already in those areas.

I have comments about some of the use of seg, but for the purpose of this committee that will be some of the most useful information to get right away.

The Chair: It would also be helpful in a précis form when you talk about the sections 29, 81 and 84 if there was just a touch of an executive summary of what those are. We have people at home who are watching and have a lot of interest in this and that would be helpful whether in the answer or in the question. That is easy.

Ms. Kelly: Maybe I could speak a bit about what we're doing around Aboriginal offenders. I am quite excited. I am going to speak more around male offenders. Kelley could speak about women offenders. Certainly Larry could speak about research and Jennifer about mental health.

La vice-présidente vous a posé une question. Comme vous le savez, la présidente actuelle de la Commission canadienne des droits de la personne a été la première présidente indépendante à visiter les prisons et à acquérir une connaissance de première main de ce qui s'y passait. Je ne m'attends pas à ce que vous vous dénigriez Service correctionnel Canada ni le travail de vos collègues, mais il serait utile au comité de pouvoir examiner certains éléments, dans deux ou trois domaines.

Pour revenir aux observations de la sénatrice Fraser sur les coûts et les statistiques, si vous les avez ici, tant mieux, mais, sinon, vous pourriez communiquer au comité le nombre d'accords sous le régime de l'article 29 qu'il reste à conclure et leur coût, idem pour ceux qu'il reste à conclure sous le régime des articles 81 et 84 ainsi que les endroits concernés. Ce serait très utile. De même, quelle a été la nature des négociations sur les accords d'échange de services, particulièrement de soins médicaux?

Jennifer Wheatley et moi avons eu des discussions à ce sujet dans le passé, particulièrement en ce qui concerne les femmes. Malgré les obstacles, quels efforts a-t-on déployés pour pouvoir conclure des accords sous le régime de l'article 29 en matière de santé mentale, compte tenu des accords sur l'échange de services fournis selon les modalités actuelles, dans d'autres sortes de situations d'urgence?

Vous pourriez communiquer le nombre de fois qu'il a été fait usage de la force dans le réseau de prisons et le coût de ces recours, ventilés par région si ce n'est pas par établissement; le nombre de jours-lits en isolement et le coût de ces jours-lits, ventilés de préférence par sexe et établissement.

Vous pourriez aussi nous communiquer le nombre des transfèvements ainsi que leur coût et motifs; le nombre de confinements aux cellules ainsi que leur coût et motifs; enfin, la méthode que vous envisagez d'appliquer, compte tenu du nombre de cas survenus dans notre pays, à certains des nouveaux mécanismes ou à la résolution des difficultés d'application des principes découlant de l'arrêt *Gladue* à l'alinéa 718.2e) du Code criminel ainsi qu'aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation sur votre travail. Je ne m'intéresse pas seulement à vos plans, mais aussi à ce qui se fait déjà sur ces questions.

J'ai des observations sur certains emplois de l'isolement, mais, pour les besoins de notre comité, ce serait certains des renseignements les plus utiles à obtenir immédiatement.

Le président : Il serait aussi utile d'obtenir ceux qui portent sur les articles 29, 81 et 84 dans un précis, s'ils sont accompagnés d'un résumé très succinct de ces articles. C'est susceptible d'intéresser certains de nos téléspectateurs et ce serait utile dans la réponse ou dans la question. C'est facile.

Mme Kelly : Peut-être pourrais-je parler un peu de ce que nous faisons pour les délinquants autochtones. J'en suis enthousiasmée. Je parlerai surtout des délinquants masculins; Kelley pourrait parler des délinquantes; Larry, certainement de la recherche; Jennifer, de la santé mentale.

The overrepresentation of Aboriginal offenders is a priority of the government and of CSC. In CSC we can't control the number of offenders coming into our custody. However, where we do have a part to play is preparing them for their earliest parole eligibility date and their case can be presented to the parole board.

In terms of overrepresentation at this point 26 per cent of CSC's total incarcerated population are indigenous male offenders, and it's 36 per cent for women offenders.

In terms of new admissions, approximately 24 per cent of new admissions are indigenous offenders.

The indigenous offenders that we see compared to non-indigenous offenders are younger. Certainly Dr. Motiuk could speak to this because in terms of under 35 years of age it is 51 per cent versus 38 per cent. Some 51 per cent of indigenous offenders are under 35, and that speaks to the growth in the indigenous offenders.

They are also more likely to have served previous youth and adult sentences, 33 per cent versus 26 per cent; to be incarcerated for a more violent offence, 78 per cent versus 66 per cent; to have higher risks, 58 per cent versus 24 per cent; to have higher needs, 59 per cent versus 44 per cent; to be more inclined to have gang affiliations, 18 per cent versus 8 per cent; to have higher rates of substance abuse, 76 per cent versus 42 per cent; and to have mental health issues, 83 per cent versus 60 per cent. Then for women it's also the history of sexual and/or physical abuse.

Our approach is to offer culturally sensitive programs and services that include the indigenous community. In terms of our programs we have what we call the Aboriginal integrated correctional program. It was developed in consultation with the elders. The elders are also involved in the delivery of the program.

If we look at our approach to indigenous corrections it's along the Aboriginal continuum of care. It starts at intake. We do a comprehensive intake but with indigenous offenders. Instead of having a correctional plan, which is the blueprint for the whole sentence, we have a healing plan. We also look at their Aboriginal social history. That's something that we've been focusing on. We also involve the Aboriginal community development officers, if the offender wishes to return to his community to start planning. That's what is called a section 84 release plan, where we involve the indigenous community.

Then we offer correctional programs that target criminogenic factors. Those are Aboriginal-specific programs or indigenous-specific programs. In terms of interventions we have the elders that provide guidance and counselling. We have Pathways

La surreprésentation des délinquants autochtones est une priorité du gouvernement et du Service correctionnel, où le nombre de délinquants qui nous sont confiés échappe à notre volonté. Cependant, nous devons les préparer à la prochaine date de leur admissibilité à la libération conditionnelle, et leur dossier peut être présenté à la commission des libérations conditionnelles.

En ce qui concerne la surreprésentation, 26 p. 100 de la population carcérale relevant de Service correctionnel est constituée d'autochtones de sexe masculin, 36 p. 100 de sexe féminin.

Les délinquants autochtones constituent environ 24 p. 100 des nouvelles admissions.

Les délinquants autochtones que nous voyons sont plus jeunes que les délinquants non autochtones. M. Motiuk pourrait certainement vous en parler, parce que, chez les moins de 35 ans, la proportion est respectivement de 51 et de 38 p. 100. Ces 51 p. 100 de délinquants autochtones de moins de 35 ans est une preuve de l'augmentation de cette catégorie.

Ils sont aussi plus susceptibles : d'avoir purgé des peines antérieures pour jeunes ou adultes, 33 contre 26 p. 100; d'être incarcérés pour une infraction plus violente, 78 contre 66 p. 100; d'être exposés à de plus grands risques, 58 contre 24 p. 100; d'avoir de plus grands besoins, 59 contre 44 p. 100; d'avoir plus tendance à faire partie d'une bande, 18 contre 8 p. 100; d'être toxicomanes, 76 contre 42 p. 100; d'avoir des problèmes de santé mentale, 83 contre 60 p. 100. Chez les femmes, il faut aussi ajouter des antécédents d'agressions sexuelles, physiques ou les deux.

Notre approche consiste à offrir des programmes et des services adaptés aux réalités culturelles dans les collectivités autochtones. Nous avons ce que nous appelons le programme correctionnel intégré pour Autochtones. Il a été élaboré en consultation avec les aînés. Les aînés participent également à la prestation du programme.

Si nous examinons notre approche envers les services correctionnels pour Autochtones, nous suivons les étapes du continuum de la prise en charge des délinquants autochtones. Le processus commence à l'évaluation initiale. Nous effectuons une évaluation exhaustive des délinquants autochtones. Au lieu d'avoir un plan correctionnel, qui est le plan à suivre pour la durée de la peine, nous avons un plan de guérison. Nous tenons également compte des antécédents sociaux des Autochtones. C'est une approche sur laquelle nous nous concentrons. Nous faisons également participer les agents de développement auprès de la collectivité autochtone si le délinquant souhaite réintégrer sa collectivité pour pouvoir planifier son retour. C'est ce que nous appelons un plan de libération aux termes de l'article 84, dans le cadre duquel nous faisons participer la collectivité autochtone.

Nous offrons des programmes correctionnels qui ciblent des facteurs criminogènes. Ce sont des programmes destinés aux Autochtones. Pour ce qui est des interventions, nous avons les aînés qui offrent des conseils et du counseling. Nous avons des

interventions. Pathways is basically a unit. It's an elder-driven intervention, intensive healing, and it's for those offenders who are committed to following a traditional path.

We also have healing lodges. Health lodges are for the most part minimum security environment that are steeped in Aboriginal teaching and culture, and again we work closely with the Aboriginal community.

Can we do more? Yes, we can. Just recently we had the OAG report on preparing indigenous offenders for release that made several recommendations. We have accepted all of the recommendations. We're working on are proactively preparing the case of indigenous offenders for the earliest appropriate release, specifically low-risk offenders. We are increasing the availability and access to indigenous-specific programs. We are actually validating our current assessment tools and developing new culturally appropriate tools. Certainly Dr. Motiuk can speak to one such tool.

We are ensuring that staff considers the impact of the Aboriginal social history. Lots of work has been done there. We're much better at documenting the Aboriginal social history. We are providing direction to our staff on how to take this Aboriginal social history and look at potential alternative options.

Also in terms of pathways we are doing a lot of work in that area because currently our staff in reports may say that the offender participated in Pathways, but what does that mean? It means normally that they're working with an elder, that there are fewer security incidents, and fewer positive urinalysis tests. We want the staff to actually expand on what it means to participate in Pathways. We continue to work with Aboriginal communities to support and assist in the reintegration of offenders.

Again, lots of energies are spent in that area.

Senator Pate: Section 29, for the benefit of people listening and for the committee, allows Correctional Service Canada to transfer out to health instructions and other facilities individuals in their care and custody. It is a mechanism whereby people with significant mental health issues, instead of being kept in segregation or in prison, could be held in mental health facilities. There have been discussions, and Ms. Kelly can share the current perspective in terms of how efficiently or not those negotiations have gone with the provinces. There is exchange of service agreements with every province and territory between the Correctional Service Canada. For instance, if someone has a heart attack or needs urgent medical care, they can be taken out immediately. The same sorts of provisions haven't necessarily

interventions dans le cadre des Sentiers autochtones. Il s'agit essentiellement d'une unité. Ce sont des interventions dirigées par des aînés, des interventions de guérison intensives, destinées aux délinquants qui s'engagent à suivre un cheminement traditionnel.

Nous avons également des pavillons de ressourcement. Ces pavillons sont en grande partie des établissements à sécurité minimale qui favorisent la culture et les enseignements autochtones, et nous travaillons encore là en étroite collaboration avec la collectivité autochtone.

Pouvons-nous faire plus? Oui. Récemment, il y a eu le rapport du BVG sur la préparation des détenus à la mise en liberté qui renferme plusieurs recommandations. Nous avons accepté toutes les recommandations. Nous travaillons de manière proactive à préparer les dossiers des délinquants autochtones pour qu'ils puissent être remis en liberté le plus tôt possible, surtout dans le cas des délinquants à faible risque. Nous augmentons la disponibilité des programmes destinés aux Autochtones et l'accès à ces programmes. Nous validons actuellement nos outils d'évaluation et élaborons de nouveaux outils adaptés à la culture. M. Motiuk peut sûrement vous parler de ces outils.

Nous veillons à ce que le personnel tienne compte de l'incidence des antécédents sociaux des Autochtones. Beaucoup de travail a été fait à cet égard. Nous nous sommes beaucoup améliorés pour documenter les antécédents sociaux des Autochtones. Nous donnons des directives à notre personnel sur la façon de tenir compte des antécédents sociaux des Autochtones et d'examiner les options possibles.

De plus, en ce qui concerne les cheminements, nous déployons de nombreux efforts, car en ce moment, les membres de notre personnel peuvent dire que les délinquants ont participé aux Sentiers autochtones, mais qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie normalement qu'ils travaillent avec un aîné et qu'il y a moins d'incidents liés à la sécurité et de résultats positifs aux analyses d'urine. Nous voulons que le personnel explique davantage ce que la participation aux Sentiers autochtones signifie. Nous continuons de collaborer avec les collectivités autochtones pour appuyer la réinsertion sociale des délinquants.

Je répète que l'on consacre beaucoup d'énergie dans ce secteur.

La sénatrice Pate : L'article 29, pour la gouverne de ceux qui nous écoutent et du comité, permet à Service correctionnel Canada de transférer vers d'autres établissements de santé et d'autres installations des individus sous sa garde. C'est un mécanisme où les gens qui souffrent de graves problèmes de santé mentale, plutôt que d'être placés en isolement ou en prison, pourraient être dans des établissements psychiatriques. Il y a eu des discussions, et Mme Kelly peut nous faire part de son point de vue sur l'efficacité des négociations avec les provinces jusqu'à présent. L'ensemble des provinces et des territoires ont conclu des ententes de service avec Service correctionnel Canada. Par exemple, si une personne a une crise cardiaque ou a besoin de soins médicaux urgents, elle peut y être conduite immédiatement.

been negotiated as robustly with mental health unless something new has happened.

Sections 81 and 84 deal with the ability of Corrections to actually move individuals back into their communities. It's widely recognized as only applying to indigenous prisoners, but that's not accurate because subsection 81(2), for instance, talks about it applying to not just racialized but also non-racialized prisoners. It can apply to everybody.

Section 81 allows people to serve the prison part of their sentence or the custodial part in the community sponsored by a group, and section 84 allows them to serve conditional release or their parole part in the community.

Is the costing something you have to get back to us on, or do you have those figures?

Ms. Kelly: I will have to get back to you on costing.

Senator Pate: I meant to ask also for the various forms of segregation. Even when segregation is a status, not just the place, when you are doing medical observation or intensive psychiatric care, those are forms of segregation by law. I know Corrections doesn't always count them as segregation, but we would like those numbers and the cost as well, please.

The Chair: Time is always our enemy. Perhaps you can answer that or refer to that, Ms. Wheatley. We have 15 minutes. You are going to come back too, but if you could keep your answers concise we would appreciate it.

Ms. Wheatley: Briefly by way of background for exchange of service agreements with hospitals across the country, we certainly have the capacity for physical and mental health care to bring people to the hospital closest to the institution for urgent acute care in an emergency.

For context, we have one hospital bed or intermediate mental health care bed for every seven women inmates. For men, it is one hospital or intermediate mental health care bed for every 17 male offenders. That recognizes that inmates in our custody have higher prevalence than in the community, and women higher prevalence than men. That includes our beds and the community.

Senator Pate: How many are out in the community and how many in your prisons?

Ms. Wheatley: For women, we currently have a very longstanding partnership with Institut Philippe-Pinel de Montréal. At the Pinel institution we have 17 hospital beds for women and three for men. We also have a MOU with The Royal Ottawa health care group for their location in Brockville for two hospital beds for women. We've been negotiating with East Coast

Des dispositions de la sorte n'ont pas forcément été négociées aussi vigoureusement en ce qui a trait à la santé mentale, à moins qu'une situation survienne.

Les articles 81 et 84 portent sur la capacité des services correctionnels de réintégrer des individus dans leur collectivité. Il est largement reconnu que cela ne s'applique qu'aux détenus autochtones, mais ce n'est pas vrai, car le paragraphe 81(2), par exemple, stipule que cela s'applique aux détenus racialisés et non racialisés. C'est applicable à tout le monde.

L'article 81 permet aux délinquants de purger leur peine ou leur détention dans la collectivité sous le parrainage d'un groupe, et l'article 84 leur permet de passer leur mise en liberté sous condition ou leur libération conditionnelle dans la collectivité.

Allez-vous nous fournir les données sur les coûts plus tard, ou avez-vous ces chiffres?

Mme Kelly : Je vais devoir vous les fournir plus tard.

La sénatrice Pate : Je voulais vous interroger également sur les diverses formes d'isolement. Même quand l'isolement est un état, et non pas seulement un endroit, lorsque vous faites des observations médicales ou offrez des soins psychiatriques intensifs, ce sont là des formes d'isolement en vertu de la loi. Je sais que les services correctionnels ne les considèrent pas toujours comme étant des formes d'isolement, mais nous aimerions connaître ces chiffres et ces coûts également, s'il vous plaît.

Le président : Le temps est toujours notre ennemi. Vous pouvez peut-être répondre à cette question, madame Wheatley. Nous avons 15 minutes. Vous allez revenir témoigner, mais si vous pouviez répondre de façon concise, nous vous en serions reconnaissants.

Mme Wheatley : Pour vous donner un peu de contexte sur les ententes de service avec des hôpitaux au pays, nous avons certainement la capacité en matière de soins physiques et mentaux d'amener les gens à l'hôpital situé le plus près de l'établissement s'ils ont besoin de soins intensifs en cas d'urgence.

Nous avons un lit d'hôpital et un lit pour soins de santé mentale intermédiaires pour une femme sur sept femmes détenues. Pour les hommes, c'est un lit d'hôpital et un lit pour soins de santé mentale intermédiaires pour un homme sur 17 hommes détenus. Cela démontre que la prévalence est plus élevée chez les femmes détenues que chez les femmes dans la communauté et plus élevée que chez les hommes détenus. Cela inclut nos lits et la collectivité.

La sénatrice Pate : Combien y en a-t-il dans la collectivité et combien y en a-t-il dans vos prisons?

Mme Wheatley : Pour les femmes, nous avons un partenariat de longue date avec l'Institut Philippe-Pinel de Montréal. À l'Institut Pinel, nous avons 17 lits d'hôpitaux pour les femmes et 3 pour les hommes. Nous avons également un protocole d'entente avec le groupe de travail voué aux soins de santé de l'Hôpital Royal Ottawa pour deux lits d'hôpitaux pour femmes à

Forensic Hospital to access beds for women in the Maritimes.

Certainly the 1:7 ratio for women to mental health care beds reflects our capacity and our community partners' capacity. That's a lot of capacity, but as we have recognized for a number of years that distance is a barrier to care for women. Right now most of our care is located in either Brockville, Montreal or at the Regional Psychiatric Centre in the Prairies. One of the things we are looking to do is gain access to care for women in hospitals that are closer to their home institution so that we don't need to remove them farther from their community support and their families.

Senator Pate: On a point of clarification, are you saying that Brockville is no longer a pilot, that it is now a permanent contract for two beds?

Ms. Wheatley: We have signed an MOU with Brockville, yes.

Senator Pate: Is that time limited?

Ms. Wheatley: I believe it's a five-year MOU. It was about three years ago.

Senator Bernard: Ms. Kelly, I appreciate your report and the questions and responses. I will not expect a response to my question today, in the interest of time, but I hope that you will provide us with a response to the question.

I was pleased to hear you talk about the two demographic groups warranting specific attention, and I would like to ask about a third group: Black offenders.

We know that between 2005 and 2015 the Black offender population in federal institutions grew by 69 per cent and that the Office of the Correctional Investigator, back in 2013, found that Black offenders represented 9.3 per cent of the federal prison population, while the population in Canada is estimated at about 2.9 per cent.

I would like to know what are the more current statistics. I would also like to know where CSC stands. We've heard about the priorities around women and indigenous populations, which I absolutely applaud and agree with. This is not about whether or not they should be considered a priority. The question is more about where is CSC with regard to offenders of Black Canadian heritage, and the ethnocultural.

I didn't hear anything in your opening remarks about the work being done by the ethnocultural group. I think our committee should hear more about that work but also more about what the current stats are for that population and what efforts are being made to address their human rights needs.

l'établissement de Brockville. Nous négocions avec l'East Coast Forensic Hospital pour avoir accès à des lits pour femmes dans les maritimes.

Assurément, le ratio d'un lit en soins de santé mentale pour sept femmes reflète notre capacité et celle de nos partenaires communautaires. C'est beaucoup, mais comme nous le reconnaissons depuis un certain nombre d'années, c'est un obstacle à l'accès à des soins pour les femmes. À l'heure actuelle, la majorité de nos soins sont offerts à Brockville, à Montréal ou au Centre psychiatrique régional dans les Prairies. Nous cherchons notamment à obtenir des soins destinés aux femmes dans les hôpitaux qui sont situés plus près de leur établissement d'attache pour éviter qu'elles soient loin du soutien des membres de leur collectivité et de leur famille.

La sénatrice Pate : À titre de précision, êtes-vous en train de dire que Brockville n'est plus un projet pilote et que le centre a désormais un contrat permanent pour offrir deux lits?

Mme Wheatley : Nous avons signé un protocole d'entente avec Brockville, oui.

La sénatrice Pate : Est-il assorti d'une date limite?

Mme Wheatley : Je crois que c'est un protocole d'entente de cinq ans. Il a été signé il y a environ trois ans.

La sénatrice Bernard : Madame Kelly, je vous remercie de votre témoignage et de vos réponses. Je ne m'attends pas à ce que vous répondiez à ma question aujourd'hui, comme le temps presse, mais j'espère que vous nous fournirez une réponse.

J'ai été ravie de vous entendre parler des deux groupes démographiques auxquels il convient de porter une attention plus précisément, mais j'aimerais vous interroger sur un troisième groupe : les délinquants de race noire.

Nous savons qu'entre 2005 et 2015, la population de délinquants de race noire dans les établissements fédéraux a augmenté de 69 p. 100 et, en 2013, le Bureau de l'enquêteur correctionnel a indiqué que ce groupe représentait 9,3 p. 100 de la population carcérale fédérale, alors qu'il constitue environ 2,9 p. 100 de la population au Canada.

J'aimerais connaître les statistiques les plus récentes. J'aimerais également connaître la position de SCC. On nous a parlé des priorités pour les femmes et les Autochtones, que j'appuie sans réserve. La question n'est pas de savoir si ces groupes devraient être considérés comme prioritaires. La question consiste davantage à connaître la position de SCC relativement aux délinquants canadiens de race noire et aux délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles.

Je ne vous ai pas entendu parler dans vos remarques liminaires du travail que fait le groupe ethnoculturel. Je pense que notre comité devrait en apprendre davantage sur ce travail, mais également sur les statistiques actuelles sur ce groupe et sur les efforts qui sont déployés pour répondre aux droits de la personne de ce groupe.

Ms. Kelly: Certainly our job is to be responsive to the needs of offenders. In terms of the numbers for ethnocultural offenders, my colleague here has those.

We had the Ethnocultural Advisory Committee in the region when I was regional deputy commissioner, and that still exists. The regional deputy commissioners meet with the regional Ethnocultural Advisory Committee on a regular basis, which provides advice to the regional deputy commissioners. They also have a chance to go into institutions and speak with the ethnocultural offenders. The Ethnocultural Advisory Committee also meets regularly with the commissioner and senior executives to discuss the needs of ethnocultural offenders and how we can best respond to them.

Senator Bernard: As I said, I wasn't looking for an answer today, in the interest of time. There isn't time to give a response in the detail that I think we need. What I am doing is inviting you.

The Chair: I assure Senator Bernard that the steering committee is meeting tomorrow. In terms of the Black population in Canadian prisons, this issue will be addressed by the witnesses representing. Rest assured that equitable treatment, time and testimony will be given in that regard. It's a very important subject that you have raised.

Senator Bernard: I might be able to add to your witness list.

The Chair: Absolutely. We are close by and at your service.

Senator Omidvar: I will quickly get to my question. My interest is in women residing in minimum security prisons. I would like to know whether you have been able to operationalize the recommendations of the Office of the Correctional Investigator and other recommendations that talk about increased use of temporary absences, work releases, and employment and vocational skills training for this group.

Could you give us a sense of who is in that group? I understand from my colleague Senator Pate that there is an overrepresentation of Aboriginal women in this group. I would like to understand the other breakdown as well. I know about Black males, but I don't know about the representation in terms of Black females.

Ms. Kelly: Dr. Blanchette is the deputy commissioner for women, so I'll turn to her.

Kelley Blanchette, Deputy Commissioner for Women, Correctional Service Canada: I don't have off the top of my head the percentage of work releases and temporary absences now and in the past. We can get you those, unless Mr. Motiuk knows them off the top of his head.

Mme Kelly : Notre travail consiste certainement à répondre aux besoins des délinquants. Pour ce qui est du nombre de délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, mon collègue a cette donnée.

Nous avons reçu des représentants du Comité consultatif ethnoculturel dans la région lorsque j'étais la sous-commissaire régionale, et ce comité existe encore. Les sous-commissaires régionaux rencontrent le Comité consultatif ethnoculturel régional régulièrement, qui leur offre des conseils. Ils ont également l'occasion de se rendre dans des établissements et de s'entretenir avec des délinquants appartenant à des minorités visibles. Le Comité consultatif ethnoculturel rencontre aussi régulièrement le commissaire et les cadres supérieurs pour discuter des besoins des délinquants appartenant à des minorités visibles et de la façon dont nous pouvons le mieux y répondre.

La sénatrice Bernard : Comme je l'ai dit, je ne m'attendais pas à obtenir une réponse aujourd'hui, faute de temps. Nous ne disposons pas de suffisamment de temps pour que vous puissiez répondre à cette question de façon détaillée. Je vous invite à nous fournir une réponse plus tard.

Le président : J'assure à la sénatrice Bernard que le comité de direction se réunit demain. Pour ce qui est des délinquants de race noire dans les prisons canadiennes, les témoins qui les représentent aborderont la question. Sachez que nous comptons accorder autant de temps à cette question et entendre le même nombre de témoins. C'est un sujet très important que vous avez soulevé.

La sénatrice Bernard : Je pourrais peut-être ajouter des noms à votre liste de témoins.

Le président : Absolument. Nous sommes tout près et à votre service.

La sénatrice Omidvar : Je vais rapidement poser ma question. Je m'intéresse aux femmes détenues dans les établissements à sécurité minimale. J'aimerais savoir si vous êtes en mesure de mettre en œuvre les recommandations formulées par le Bureau de l'enquêteur correctionnel et d'autres recommandations qui portent sur l'utilisation accrue des permissions de sortir, des placements à l'extérieur, des possibilités d'emploi et des programmes de formation professionnelle pour ce groupe.

Pourriez-vous nous parler des personnes qui font partie de ce groupe? À la lumière des remarques de ma collègue Pate, je sais que les femmes autochtones sont surreprésentées dans ce groupe. J'aimerais comprendre l'autre ventilation également. Je connais la situation des hommes de race noire, mais j'ignore ce qu'il en est pour la représentation des femmes de race noire.

Mme Kelly : Mme Blanchette est la sous-commissaire pour les femmes, alors je vais lui laisser le soin de vous répondre.

Kelley Blanchette, sous-commissaire pour les femmes, Service correctionnel du Canada : Je n'ai pas en tête les pourcentages actuels et passés des placements à l'extérieur et des permissions de sortir. Nous pourrions vous les faire parvenir, à moins que M. Motiuk ait ces chiffres en tête.

Your interest is women in minimum security. We have five regional prisons for women, plus a healing lodge, owned and operated by CSC. They are multi-level facilities where women at security levels of minimum, medium and maximum reside in the facility.

At four sites we have recently built minimum security units outside of the perimeter fence, though there are also minimum security units inside the fence. The minimum and medium security women live in house-style accommodation where they would have their own room. They would have responsibilities like groceries, ordering from a list, doing their own laundry and cooking their own meals, et cetera. It is meant to emulate the community environment to make the transition easier when they do go back. In the interest of time I won't go on, but I wanted to contextualize that for everyone. We will provide the numbers on work releases and temporary absences.

The Chair: We will certainly have you back. There is no doubt about that. We could have spent two hours here. There are always two sides to every story, so our next witnesses will give us another insight into the work you are doing.

I always say, and I really mean it, that we appreciate what public servants do. It is important to recognize that fact. This is not an interrogation but a conversation to understand more so that we can put something in our report that may make sense in the future.

Senator Andreychuk: I have many questions, but I will restrict it to one area that I am interested in. The prison population has changed. When I started working with Corrections, there were very few women. Now there are many more. Certainly more Aboriginal people and others are being incarcerated.

My area of concern is that often gangs, leaders especially, find themselves in the prison population. It seems they have access back into the community and are influencing younger people. What are the rules? Where is the access from the inmate to the outside group that he was with? I am concerned that it broadens the circle of those who are likely to get trapped back into prison. The communities are starting to recognize that and to work with younger kids who are being trapped in this gang issue.

The issue of drugs within prisons seems to have escalated, whereas before it was the smuggling of cigarettes, et cetera, and perhaps a bit of homemade whatever into the prison. How is the flow of drugs into the prisons monitored? What are the rules around that?

Vous vous intéressez aux femmes détenues dans les établissements à sécurité minimale. Nous avons cinq prisons régionales pour femmes et un pavillon de ressourcement, qui appartiennent au SCC et qui sont gérés par lui. Il y a des établissements à niveaux multiples où sont détenues des femmes délinquantes à sécurité minimale, moyenne et maximale.

À quatre établissements, nous avons récemment construit des unités à sécurité minimale à l'extérieur du périmètre clôturé, bien qu'il y ait également des unités à sécurité minimale à l'intérieur du périmètre clôturé. Les femmes délinquantes à sécurité minimale et moyenne vivent dans des unités résidentielles où elles ont leur propre chambre. Elles doivent assumer des responsabilités telles que faire l'épicerie, commander des aliments à partir d'une liste, faire leur lessive, cuisiner leurs propres repas, et cetera. On reproduit l'environnement communautaire afin d'assurer une transition plus harmonieuse lorsqu'elles réintégreront la collectivité. Comme le temps presse, je vais m'arrêter ici, mais je voulais vous fournir à tous un peu de contexte. Nous vous ferons parvenir les données sur les placements à l'extérieur et les permissions de sortir.

Le président : Nous vous réinviterons à témoigner. Cela ne fait aucun doute. Nous aurions pu passer deux heures sur ce sujet. Il y a toujours deux côtés à chaque histoire, alors nos prochains témoins jetteront un nouvel éclairage sur le travail que vous faites.

Je dis toujours, et je le pense sincèrement, que nous sommes reconnaissants du travail que les fonctionnaires font. Il est important de le souligner. Ce n'est pas une interrogation, mais une conversation pour mieux comprendre la situation afin de proposer dans notre rapport des mesures logiques à prendre à l'avenir.

La sénatrice Andreychuk : J'ai de nombreuses questions, mais je vais me concentrer sur un sujet qui m'intéresse. La population carcérale a changé. Lorsque j'ai commencé à travailler dans le système correctionnel, il y avait très peu de femmes. Il y en a maintenant beaucoup plus. Il y a certainement un plus grand nombre de membres issus des collectivités autochtones et d'autres groupes qui sont incarcérés.

Ce qui me préoccupe, c'est souvent les gangs, les chefs de gang plus précisément, qui se retrouvent dans la population carcérale. Ils semblent avoir accès à la collectivité et influencent les jeunes. Quelles sont les règles? Quel genre d'accès les détenus ont au groupe extérieur auquel ils appartenaient? Je crains que cela élargisse le cercle des détenus qui retourneront en prison. Les collectivités commencent à reconnaître cette situation et à travailler avec les jeunes qui sont pris au piège dans ces gangs.

Le problème de la drogue dans les prisons semble s'être aggravé, alors qu'avant, le problème qui se posait, c'était notamment la contrebande de cigarettes et peut-être un peu aussi la fabrication de substances dans la prison. Comment la circulation de drogues dans les prisons est-elle surveillée? Quelles sont les règles à cet égard?

Are these two areas growing problems, both the drugs and the interrelationship between those inside the prisons and outside the prisons but perhaps belonging to a gang or a group?

Ms. Kelly: If I start with substance abuse, it is a challenge. We acknowledge the prevalence of substance abuse problems among offenders, but we have a comprehensive strategy that includes prevention, intervention, treatment and enforcement.

First, we increase awareness of negative consequences. Some of these consequences can be fatal. One of the challenges that we have more specifically now is fentanyl. It is will be a challenge going forward. It is 100 times more potent than morphine. We are hearing of W-18. It is similar. Deaths are occurring in the community. That is a real challenge for us.

Health services have put out some posters to the inmate population to let them know of the consequences to not touch fentanyl or any drugs because you don't know what they are being cut with. We have methadone that we offer to offenders as well. We do searches of offenders, visitors, buildings and cells. We have ion scanners. We have drug detection dogs. We have a good intelligence capacity that monitors inmate activity and potential smuggling. We involve the police if need be. Obviously we do whatever we can to prevent drugs from coming in. It seems that once we have managed to plug one hole there is something else surfacing, but we are certainly moving forward on one of the challenges, synthetic drugs.

In terms of gangs in the institution we have offenders that belong to different types of gangs and as such we need to separate them. Some can't be with others, so we do that.

Senator Andreychuk: In future discussions we can talk about the prevalence that leads to violence, if you have two opposing gangs that have been working a neighbourhood and now they find themselves in prison. I am more concerned about the younger ones entering into gangs for all kinds of reasons, your prevention of key players who have been caught and the diminishing of their contact with the newer gang members who therefore need more services outside.

How do you blend the two to make sure that we are not enlarging the circle and helping those who still have a great hope of rehabilitation in the community but for the influence of the senior ones that got them hooked in the first place?

Mr. Motiuk: Gang management strategies and influencing the offender population to be a little more law abiding is the core of our mandate. Looking at all the many and varied strategic threat groups across the country is a constant challenge for the service

Est-ce deux problèmes qui prennent de l'ampleur, à savoir les drogues et les liens entre les membres de gangs qui sont en prison et ceux qui ne le sont pas?

Mme Kelly : Pour commencer avec la toxicomanie, c'est un défi. Nous reconnaissons la prévalence de la toxicomanie chez les délinquants, mais nous avons une stratégie exhaustive qui comporte des volets de prévention, d'intervention, de traitement et d'exécution de la loi.

Premièrement, nous augmentons la sensibilisation aux conséquences négatives. Certaines de ces conséquences peuvent être fatales. L'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés plus précisément à l'heure actuelle est le fentanyl. Ce sera un problème auquel nous serons confrontés à l'avenir. C'est 100 fois plus puissant que la morphine. Nous entendons parler du W-18. C'est semblable. Il y a des décès dans les collectivités. C'est un problème réel pour nous.

Les services de santé ont placé des affiches pour encourager les détenus à ne pas consommer du fentanyl ou n'importe quelle autre substance car ils ne savent pas ce que l'on a ajouté à ces substances. Nous offrons de la méthadone aux délinquants également. Nous fouillons les délinquants, les visiteurs, les édifices et les cellules. Nous avons des détecteurs ioniques. Nous avons des chiens détecteurs de drogue. Nous avons de bonnes capacités en matière de renseignement pour surveiller les activités des détenus et la contrebande possible. Nous faisons appel à la police, au besoin. De toute évidence, nous faisons tout en notre pouvoir pour empêcher l'introduction de drogues dans les prisons. On dirait que chaque fois que l'on réussit à colmater une brèche, une autre s'ouvre ailleurs, mais on prendra certainement des mesures pour s'attaquer à l'un des défis, à savoir les drogues synthétiques.

Pour ce qui est des gangs dans les établissements, nous avons des délinquants qui appartiennent à différents types de gangs et, par conséquent, nous devons les séparer. Certains détenus ne peuvent pas en côtoyer d'autres, alors nous les séparons.

La sénatrice Andreychuk : Dans le cadre de nos discussions futures, nous pourrions parler de la prévalence qui mène à la violence, si vous avez deux gangs rivales qui mènent leurs activités dans un même quartier et qui se retrouvent en prison. Je suis davantage inquiète pour les jeunes qui sont recrutés par les gangs pour toutes sortes de raisons, car il faut empêcher les membres clés de ces gangs qui se sont fait prendre et réduire les contacts qu'ils ont avec les nouveaux membres, qui peuvent leur rendre des services à l'extérieur de la prison.

Comment jonglez-vous avec les deux pour vous assurer de ne pas grossir leurs rangs, tout en aidant ceux qui ont encore bon espoir de réinsertion sociale à se défaire de l'influence exercée par les anciens qui les ont attirés dans ce milieu en premier lieu?

M. Motiuk : Les stratégies de gestion des gangs et les programmes pour influencer la population carcérale à être un peu plus respectueuse des lois sont au cœur de notre mandat. L'examen des nombreux et divers groupes menaçant la sécurité

from a security intelligence perspective in terms of communication both inside the walls and outside the walls back and forth and carrying on activities.

We have a very well-defined strategy around all of that. You're right. We are very concerned about susceptibility to influence. As of late we have done lots of research on radicalization. It is the same sort of phenomenon. There are some offenders who are quite susceptible to being influenced. We know what kind of individuals they are. They are considered to be vulnerable in many respects and are easily influenced or led. We identify them and those who are likely to be engaged in that activity. We have lots of good case management. Our correctional line staff is very observant on the floor of what is going on each and every day, and we intervene accordingly.

We provide at length some descriptions of approaches that we take for reducing those negative influences. At the moment new arrivals come in we want to have the influence in terms of what direction they take, not a gang or somebody affiliated to a gang. We do measure and have some numbers that we can provide on the amount and extent of gang affiliation inside our environments for your study.

The Chair: Senator Omidvar, you have a point of clarification. We have to move on but go right ahead.

Senator Omidvar: You will forgive me. I have a different line of questioning but it is important if they can't give the answers that they provide them.

The Chair: Sure.

Senator Omidvar: We have been trying to get a picture of what happened in the corrections system. I want to turn the picture on to the CSC staff. I would like to know what percentage of your staff are members of Aboriginal and native groups? How many are women? How many are Black, et cetera.

I look at the four of you, and I imagine you're the leadership. There is a disconnect between the picture you are presenting and who is in prison. I want to know if that is a systemic issue. Have efforts been made to correct it? It is that whole side of the question.

Ms. Kelly: Yes, we're all in leadership positions. In terms of breakdown we have approximately 48 per cent women in CSC, 9.5 per cent Aboriginal, and about 5 per cent people with disabilities.

For example, my director general of Aboriginal Initiatives is First Nations. We have recently developed a succession planning approach for indigenous people that want to stay within the stream to leadership positions. We're going to offer programs,

partout au pays est un défi de tout instant pour le SCC du point de vue du renseignement de sécurité en ce qui concerne les activités et la communication à l'intérieur et à l'extérieur des murs et entre les deux.

Notre stratégie est très bien définie à ce sujet. Vous avez raison. Nous nous préoccupons énormément de la susceptibilité que des détenus soient influencés. Nous avons dernièrement réalisé de nombreuses recherches sur la radicalisation. C'est le même type de phénomène. Certains délinquants sont très susceptibles d'être influencés. Nous savons le type de personnes dont il s'agit. Nous les considérons comme vulnérables à bien des égards et facilement influençables. Nous repérons ces personnes et ceux qui sont susceptibles de le faire. Nous gérons efficacement les cas. Notre personnel correctionnel de première ligne est très attentif à ce qui se passe chaque jour sur le terrain, et nous prenons les mesures qui s'imposent.

Nous décrivons en détail les approches que nous prenons pour réduire ces influences négatives. Au moment de l'arrivée de nouveaux détenus, nous voulons influencer sur le chemin qu'ils prendront, soit loin d'un gang ou d'une personne appartenant à un gang. Nous évaluons la situation et nous avons des données sur le nombre de personnes appartenant à un gang et l'ampleur de la situation dans nos établissements carcéraux. Nous pouvons vous faire parvenir ces données pour vous aider dans votre étude.

Le président : Sénatrice Omidvar, vous aimeriez avoir une précision. Nous devons poursuivre la réunion, mais allez-y.

La sénatrice Omidvar : Vous ne m'en tiendrez pas rigueur. Mes questions vont dans un autre sens, mais c'est important que les témoins nous fassent parvenir leurs réponses s'ils ne sont pas en mesure d'y répondre.

Le président : Bien entendu.

La sénatrice Omidvar : Nous essayons de dresser un portrait de ce qui se passe dans le système correctionnel. Cependant, j'aimerais aussi avoir une idée de ce qu'il en est au sujet du personnel de SCC. Quel pourcentage les membres de groupes autochtones représentent-ils au sein de votre personnel? Combien y a-t-il de femmes, de Noirs, et cetera?

Je vous regarde tous les quatre, et je présume que vous représentez la direction. Il y a un écart entre l'image que vous présentez et le portrait de la population carcérale. J'aimerais savoir si c'est un problème systémique. Des mesures ont-elles été prises pour corriger la situation? Il y a tout ce côté de la question.

Mme Kelly : Oui. Nous occupons tous des postes de direction. Pour ce qui est de la répartition, les femmes représentent environ 48 p. 100 du personnel de SCC; les Autochtones, 9,5 p. 100; et les handicapés, environ 5 p. 100.

Par exemple, ma directrice générale des Initiatives pour les Autochtones est membre d'une Première Nation. Nous avons récemment élaboré une approche en matière de planification de la relève pour les Autochtones qui souhaitent gravir les échelons

mentoring and coaching so they can be represented in leadership positions.

The Chair: Thank you very much for being here today. We really appreciate it. You will be back, voluntarily of course. We don't have that much power but we do have power of persuasion and suggestion.

We earlier heard from the department officials but we are pleased now to welcome our friends on the second panel from the John Howard Society of Canada, Catherine Latimer, Executive Director; Lawrence DaSilva, Former Federal Prisoner; and from the Canadian Association of Elizabeth Fry Society, Diana Majury, President; and Alia Pierini, Regional Advocate.

We can take an opening statement. We are full of questions. We are very excited about this study. We hope to play a role in what happens in the future in prisons, both inside and of course what happens on the outside in rehabilitation.

Diana Majury, President, Canadian Association of Elizabeth Fry Societies: As stated, I am the president of the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies. We are an umbrella organization that brings together 24 Elizabeth Fry societies from across Canada.

We work with marginalized, victimized, criminalized and institutionalized women and girls. We are extremely pleased that you have undertaken this study. We will be happy to work with you in this study. We appreciate this first opportunity to talk to you about these issues as you embark upon this important work.

A very important part of our work as case is our Human Rights in Action program under which we have teams of regional advocates who visit each of the federal prisons that incarcerate women to examine the conditions of confinement and to check for human rights abuses. We visit all areas of the prisons when we go in, so that includes segregation, and we meet with the elected prisoner committees and the prison administration on a monthly basis.

We then write a letter to the warden after each of our visits outlining the issues that have been raised by the women we have talked to in our visits and requesting responses to those issues, again on a monthly basis. We copy those letters to CSC, to the director of the women's directorate, the Canadian Human Rights Commission, and the Office of the Correctional Investigator.

Our regional advocates work in teams and do these visits as volunteers. They include lawyers, EFry staff and board members, and women with lived experience from having been in prison.

pour occuper des postes de direction. Nous offrirons des programmes, du mentorat et de l'encadrement pour que les Autochtones soient représentés au sein de la direction.

Le président : Merci beaucoup de votre présence aujourd'hui. Nous vous en sommes vraiment reconnaissants. Vous reviendrez témoigner devant le comité, et ce, évidemment de votre propre chef. Nous n'avons pas un tel pouvoir, mais nous avons le pouvoir de persuasion et de suggestion.

Nous avons entendu plus tôt les témoignages de représentants du ministère, et nous avons maintenant le plaisir d'accueillir nos amis du deuxième groupe de témoins. Nous avons des représentants de la Société John Howard du Canada : Catherine Latimer, directrice exécutive, et Lawrence DaSilva, ex-détenu fédéral. Nous avons aussi des représentantes de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry : Diana Majury, présidente, et Alia Pierini, intervenante régionale.

Nous avons le temps pour des exposés. Nous avons plein de questions à vous poser. Cette étude nous enthousiasme énormément. Nous espérons jouer un rôle dans ce qui se passera dans l'avenir dans les établissements et évidemment ce qui se passera à l'extérieur en ce qui a trait à la réinsertion sociale.

Diana Majury, présidente, Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry : Comme le président l'a mentionné, je suis présidente de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry. Nous sommes une association qui regroupe les 24 Sociétés Elizabeth Fry au Canada.

Nous travaillons auprès de femmes et de filles marginalisées, victimisées, criminalisées et institutionnalisées. Nous sommes extrêmement heureuses que vous ayez décidé d'entreprendre cette étude. Nous serons ravies de collaborer avec vous dans le cadre de cette étude. Nous vous sommes reconnaissantes de cette première occasion de discuter avec vous de ces problèmes au moment où vous entamez cette importante étude.

Une partie très importante de notre travail de terrain est notre projet Droits de la personne en action dont s'occupent nos équipes d'intervenantes régionales qui visitent chaque établissement fédéral où des femmes sont détenues pour y examiner les conditions de détention et s'assurer du respect des droits de la personne. Nous visitons tous les recoins des prisons, y compris l'isolement, et nous rencontrons chaque mois les comités de détenus élus et l'administration.

Nous écrivons ensuite aux directeurs des établissements après chaque visite mensuelle pour leur décrire les problèmes qui ont été soulevés par les femmes auxquelles nous avons parlé lors de nos visites et demander à ce que des mesures soient prises pour corriger ces problèmes. Nous envoyons une copie de ces lettres à SCC, à la directrice du Secteur des délinquantes, à la Commission canadienne des droits de la personne et au Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Nos intervenantes régionales travaillent en équipe pour effectuer bénévolement ces visites. Ce sont des avocats, du personnel des Sociétés Elizabeth Fry, des membres des conseils

They have unique access to information that women may be afraid to share with others, or that women may have given up hope will ever be addressed, or that women may not actually know are human rights abuses.

I am pleased to be joined today by Alia Pierini, who is one of those amazing regional advocates. She will speak to you in a minute.

I want to make three high-level points as I understand that to be our focus this afternoon. These will echo issues that you have already raised but I want to emphasize them again.

First, the problems are endemic to the institution itself, to the prison. I already knew that stark reality, but it was recently seared into me when I watched an old documentary, *The Stanford Prison Experiment*, wherein college students were turned into classic stereotypes of guards and prisoners by being placed in those roles in a simulated prison setting. If you have not seen the film you must see it as part of doing this work. It's a film called *Quiet Rage*. You will see that prison reform is not the answer. Our goal must be to keep women and men out of these institutions which are themselves a human rights abuse.

Second, the focus needs to be on the most marginalized women who are disproportionately incarcerated. As you have already referenced, women with mental health issues, depending on whose stats you look at, are at least from 30 per cent up to 50 per cent documented. I am sure it is vastly more than 50 per cent of incarcerated women who have mental health issues. Those are mental health issues they may have had when they came into the prison or have been caused by being in the prison itself.

Indigenous women who are at the federal level are 37 per cent of sentenced women. They are vastly overrepresented in the general population and overrepresented in those who die in custody.

Third, and I echo here Senator Bernard's point, other racialized women, particularly Black women whom we have not really had as a focus point in our discussions, are dramatically overrepresented in our prison systems and have very different needs that are not being addressed.

From a human rights perspective those are all grounds of inequality and discrimination. Prisons magnify and play upon those inequalities in pernicious ways. Sex and gender are also human rights grounds. Sex-gender inequalities and differences are huge factors in terms of how women are dealt with in prison settings. The vast majority of women in jails have experienced violence and abuse in their childhood, in their young adulthood,

d'administration et des femmes qui ont déjà connu le milieu carcéral. Ils ont un accès privilégié à des renseignements que les femmes ont peut-être peur de dire à d'autres ou ils entendent parler de problèmes que les femmes ont peut-être perdu espoir de voir se régler ou d'aspects qui contreviennent aux droits de la personne, alors que les femmes n'en sont peut-être pas conscientes.

Je suis ravie d'être accompagnée aujourd'hui par Alia Pierini, qui est l'une de nos merveilleuses intervenantes régionales. Je lui céderai la parole dans un instant.

J'aimerais parler de trois aspects généraux sur lesquels, selon ce que j'en comprends, nos discussions porteront cet après-midi. Ces points se feront l'écho de problèmes que vous avez déjà soulevés, mais je tiens à les répéter.

Premièrement, les problèmes sont endémiques à l'institution même et aux établissements. Je connaissais déjà cette triste réalité, mais cette réalité s'est récemment gravée dans ma mémoire lorsque j'ai regardé le vieux documentaire *The Stanford Prison Experiment*. Des étudiants collégiaux se sont transformés en stéréotypes classiques de gardiens et de prisonniers après avoir assumé ces rôles dans un milieu carcéral simulé. Si vous n'avez pas vu ce film, vous devez le voir dans le cadre de votre étude. Le titre est *Quiet Rage*. Vous verrez que la réforme carcérale n'est pas la réponse. Notre objectif doit être d'éviter que les femmes et les hommes se retrouvent dans ces établissements, qui sont en soi une atteinte aux droits de la personne.

Deuxièmement, nous devons nous concentrer sur les femmes les plus marginalisées qui sont surreprésentées dans la population carcérale. Comme vous l'avez déjà mentionné, nous savons qu'au moins de 30 à 50 p. 100 des détenues ont des problèmes de santé mentale, selon la provenance des statistiques. Je suis persuadée que c'est beaucoup plus que 50 p. 100 des détenues qui ont des problèmes de santé mentale. Il peut s'agir de problèmes de santé mentale qu'elles avaient avant d'arriver en milieu carcéral ou des problèmes qui ont été causés par la détention.

Les femmes autochtones représentent 37 p. 100 des femmes purgeant une peine de ressort fédéral. Elles sont fortement surreprésentées dans la population carcérale et les détenus qui meurent en établissement.

Troisièmement, j'aimerais me faire ici l'écho du point qu'a fait valoir la sénatrice Bernard. Les autres femmes de groupes raciaux, en particulier les Noires, dont nous n'avons pas vraiment parlé dans nos discussions, sont grandement surreprésentées dans nos établissements carcéraux et ont des besoins très différents auxquels les autorités ne répondent pas.

Du point de vue des droits de la personne, ce sont tous des motifs d'inégalité et de discrimination. Les prisons exacerbent et exploitent de manière pernicieuse ces inégalités. Le sexe et le genre sont également des motifs liés aux droits de la personne. Les inégalités et les différences entre les genres et les sexes sont des facteurs qui influent énormément sur la manière dont les femmes sont traitées en milieu carcéral. La grande majorité des femmes en

as adults or often all three.

In the health field we have recognized the importance of addressing the social determinants of health. We urge you to adopt a social determinant of criminalization approach. That is what a human rights lens would look like if you were looking at these issues. This is a systemic issue, not a question of individual human rights abuses or a few problematic practices.

Finally, you have already paid quite a bit of attention to the critically important issue of segregation. It is an avoidance strategy. It does not address a problem. It inevitably makes it worse. It is inhumane. We at CAEFS, along with the jury into the death of Ashley Smith, the Canadian Human Rights Commission, the Ontario Human Rights Commission, Howard Sapers last week and Louise Arbour last year have called for an end to the use of segregation, particularly for women but not only for women. In fact CAEFS and the Canadian Human Rights Commission have offered to pilot such an initiative that would look at the elimination of segregation. A petition has been tabled with the federal government to review and remedy the cases of all women prisoners placed in segregation in federal prisons over the past five years.

I urge you to engage in this process with open minds. If you start from the position that certain practices are a given, that we have no choice or there are no alternatives, then you will be doing a disservice to your human rights mandate. There are alternatives. We just need to be brave enough to look at them and for them.

My best advice to you as you begin this work is to listen to the women and men who know what is going on in our prisons. Listen to Alia among others.

Alia Pierini, Regional Advocate, Canadian Association of Elizabeth Fry Societies: I will also probably touch base on a lot of the topics we've already discussed. I will try to keep it briefer than what I was hoping.

I am here today to speak on behalf of the women inside the institutions who don't have a voice to come here and speak for themselves. I am a regional advocate for the CAEF society and someone with lived experience inside a federal correctional facility. I am here today to support the call to end segregation for women, a place where too many women, me included, are left inside their head suffering with untreated mental health issues. I encourage the committee to come on board and help pave the way of ending segregation.

As a young 20-year-old first-time offender I never imagined the psychological, economic and social effects prison would have on my life to this day. At that age I felt hopeless. I was ashamed and the guilt of leaving my son left me emotionally numb. I was quite

établissement ont été victimes de violence et de mauvais traitements durant leur enfance, leur adolescence, leur vie adulte ou souvent les trois.

Dans le domaine de la santé, nous reconnaissons l'importance de tenir compte des déterminants sociaux de la santé. Nous vous exhortons à adopter un déterminant social de la criminalisation. Voilà ce à quoi cela ressemblerait si vous examiniez ces problèmes en tenant compte des droits de la personne. Il s'agit d'un problème systémique. Ce ne sont pas des atteintes aux droits de la personne de certains ou quelques pratiques problématiques.

Enfin, vous avez déjà consacré passablement de temps au grave problème de l'isolement. C'est une stratégie d'évitement. Cela ne règle pas le problème, et cela l'empire. C'est inévitable. C'est inhumain. L'ACSEF, le jury concernant l'enquête sur le décès d'Ashley Smith, la Commission canadienne des droits de la personne, la Commission ontarienne des droits de la personne, Howard Sapers, la semaine dernière, et Louise Arbour, l'an dernier, ont demandé d'abolir l'isolement, en particulier pour les femmes, mais aussi les hommes. L'ACSEF et la Commission canadienne des droits de la personne ont en fait offert de mener une telle initiative en vue de nous pencher sur l'abolition de l'isolement. Une pétition a été présentée au gouvernement fédéral en vue d'examiner les cas de toutes les détenues qui ont été en isolement dans des établissements fédéraux au cours des cinq dernières années et de prendre des mesures correctives nécessaires.

Je vous exhorte à vous lancer dans ce processus avec un esprit ouvert. Si vous pensez dès le départ que certaines pratiques sont une évidence, que nous n'avons pas le choix ou qu'il n'y a pas d'autres solutions, vous ne rendrez pas justice à votre mandat de défendre les droits de la personne. Il y a d'autres solutions. Nous devons seulement nous montrer suffisamment braves pour les trouver et les examiner.

Le meilleur conseil que j'ai à vous donner, tandis que vous entamez votre étude, c'est d'écouter les femmes et les hommes qui sont au courant de la situation qui prévaut dans nos établissements carcéraux. Écoutez notamment Alia.

Alia Pierini, intervenante régionale, Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry : Je vais probablement moi aussi aborder beaucoup de sujets dont nous avons déjà discuté. Je vais essayer d'être encore plus brève que je l'avais prévu au départ.

Je témoigne aujourd'hui au nom des femmes dans les établissements carcéraux qui ne peuvent pas le faire. Je suis intervenante régionale pour l'ACSEF et j'ai déjà été détenue dans un établissement correctionnel fédéral. Je suis ici aujourd'hui pour donner mon soutien à la demande visant à abolir l'isolement pour les femmes, soit un endroit où trop de femmes, moi y compris, se retrouvent et souffrent mentalement, parce que leurs problèmes de santé mentale ne sont pas traités. Je vous encourage à vous joindre à nous pour contribuer à abolir l'isolement.

À 20 ans, j'étais une jeune délinquante primaire, et je ne me doutais pas des conséquences psychologiques, économiques et sociales que la détention aurait sur ma vie encore aujourd'hui. À cet âge, j'avais perdu tout espoir. J'avais honte, et je me sentais

overwhelmed. I remember every single night trying to get to sleep for hours. Finally, once I could get to sleep, I was just as quickly awoken by my son's cries. I would wake up prepared to go feed my son and change him and realize I was sitting in a dimly lit prison cell.

Over that time the guilt I had turned to hate for myself. I spiralled into a depression, which I still struggle with today. I found myself placed in segregation for months and months at a time. Segregation was a dark place for me. No one should ever have to experience that. It was the first place and the only time in my life where I have ever contemplated taking my own life. No one should ever have to feel like dying is better than living, let alone be left for weeks in a cell with their dark thoughts.

I am urging the committee to consider addressing this in a way that would lead the way for others internationally. Not only should there be an end to administrative segregation, but I urge that we look at alternatives to housing women somewhere other than in prisons. There have to be alternatives to how we manage female offenders.

I highly recommend that we consider the overarching goal of not just reforming our prisons but finding solutions to reduce the number of women in prisons. To this day, almost nine years after my release, I suffer extreme psychological effects that I never had before prison. There will be days where I need to go to the grocery store and my anxiety is so bad that I sit in the parking lot and convince myself that maybe I really don't need these things or maybe if I go to another store it will be easier. Too often I go to another store and I sit in the parking lot and convince myself that I don't need these things. Too often I go home empty handed. Then the embarrassment sets in.

It's impossible for me to have meaningful relationships. I spent the ages of 20 to 24 in prison that taught me nothing but how to survive. Those are important developmental years I missed in the community. Most people that age are building life-long relationships, friends and careers, and I was sitting in segregation getting sicker and sicker.

I urge the committee to consider the alternatives that have been discussed here today and take that as a step in the right direction. Section 29 of the CCRA allows people to be transferred to hospitals. It was for severe emergencies most of the time. They could easily have been transferred to women and men who dealt with mental health issues. In my time I have not seen one of these releases.

coupable d'avoir abandonné mon fils, ce qui m'a détruite sur le plan émotionnel. J'étais totalement dépassée. Je me rappelle que je passais des heures chaque nuit à essayer de m'endormir. Lorsque je réussissais finalement à m'endormir, j'étais rapidement réveillée par les pleurs de mon fils. Je me réveillais pour aller le nourrir et le changer, puis je me rendais compte que j'étais assise dans une cellule mal éclairée.

Au cours de cette période, ma culpabilité s'est transformée en haine envers moi-même. J'ai plongé dans une dépression, qui me cause encore aujourd'hui des problèmes. Je suis restée en isolement des mois durant. L'isolement était un endroit sombre pour moi. Personne ne devrait avoir à vivre une telle expérience. C'était le premier endroit et la seule fois de ma vie où j'ai envisagé le suicide. Personne ne devrait avoir le sentiment que la mort est préférable à la vie et, encore moins, rester des semaines dans une cellule à ressasser des idées noires.

J'exhorte le comité à envisager de traiter de la question d'une manière qui servirait d'exemple aux autres à l'échelle internationale. Nous devrions non seulement abolir l'isolement préventif, mais je vous demande également d'examiner des solutions pour accueillir des femmes ailleurs qu'en milieu carcéral. Il doit y avoir d'autres moyens de gérer les délinquantes.

Je recommande fortement que nous nous penchions sur l'objectif général non seulement de réformer nos prisons, mais aussi de trouver des solutions pour réduire le nombre de femmes en milieu carcéral. À l'heure actuelle, près de neuf années après ma libération, je ressens des effets psychologiques extrêmes que je n'avais jamais ressentis avant mon séjour en prison. Il y a des jours où je dois aller à l'épicerie, et mon anxiété est telle que je reste assise dans le stationnement à essayer de me convaincre que je n'ai pas vraiment besoin de ces articles ou que ce serait peut-être plus facile si j'allais à un autre magasin. Il m'arrive trop souvent d'aller à un autre magasin et de rester assise dans le stationnement à essayer de me convaincre que je n'ai pas besoin de ces articles. Je retourne trop souvent bredouille chez moi. C'est à ce moment que la honte m'envahit.

Il m'est impossible d'entretenir de relations solides. J'étais en prison de 20 à 24 ans, et cette expérience ne m'a rien appris, mis à part la manière d'y survivre. Ce sont des années importantes de mon développement que je n'ai pas passées dans la collectivité. La majorité des gens de cet âge développent des relations et des amitiés qui dureront toute une vie et entame leur carrière. Or, je croupissais en isolement, et mon état se détériorait de plus en plus.

J'exhorte le comité à se pencher sur les solutions dont il a été question ici aujourd'hui et à voir cela comme un pas dans la bonne direction. L'article 29 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition permet le transfèrement d'une personne à un hôpital. Les autorités le font majoritairement dans le cas d'urgences médicales graves. Le transfèrement de détenus pourrait facilement se faire à des femmes et à des hommes qui s'occupent des problèmes de santé mentale. Je n'ai jamais personnellement vu un tel transfèrement.

Sections 81 and 84 could reduce the numbers of indigenous women significantly by allowing them to serve their sentences in an Aboriginal community rather than have them stat out of their release without a chance. I hope someday in my future I can see these being utilized more often than incarceration itself.

I remind everyone of sections 76 and 77 of the CCRA that direct CSC to develop programs designed specifically for the successful reintegration of offenders and to collaborate with the expertise of women and men such as John Howard.

I spent the last eight months of my sentence in segregation with no preparation for release. I served the full two-thirds of my sentence in jail. I was released to a community that was eight hours away from me where I had no family or support. Thankfully day after day I broke down barriers. I am grateful I am sitting here today rather than back in prison where statistically I should be. I encourage your questions of somebody with lived experience who has been through that situation. Thank you.

The Chair: We thank you for being here. You are very courageous.

Catherine Latimer, Executive Director, John Howard Society of Canada: The John Howard Society couldn't be more pleased that the committee is undertaking an examination of the rights of prisoners. It is an area that has been in dire need of study and remediation because significant human rights abuses are happening behind bars.

It is timely to be embarking on this now as 2017 marks the 25th anniversary of the Corrections and Conditional Release Act. It was initially based on a respect for human rights. Our concern is that it is no longer fulfilling the promise of respecting human rights. In fact we are starting to take considerable criticism from United Nations committees that have been looking at the way in which corrections are being done in Canada. In its sixth periodic report on Canada's compliance with the International Covenant on Civil and Political Rights the UN committee specifically called on Canada to make improvements to its prison conditions, including reducing overcrowding, limiting the use of segregation, avoiding it entirely for people with serious mental illness, and improving the treatment of prisoners with mental health conditions.

It is also timely because in December 2015 the new UN Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners, known as the Nelson Mandela Rules, were adopted. It would be good to look at Canada's compliance with those provisions.

It is set in law that prisoners have charter rights and residual liberty interests that cannot be eroded except in compliance with fundamental principles of justice. Many prisoners have fought hard to secure voting rights, due process rights, and other human rights in the courts, but hard-won judicial victories and codified

Les articles 81 et 84 pourraient considérablement réduire le nombre de femmes autochtones en milieu carcéral en leur permettant de purger leur peine dans une collectivité autochtone au lieu de leur accorder une libération d'office sans leur donner une chance. J'espère avoir un jour l'occasion de voir ces solutions être utilisées plus souvent que la détention.

J'aimerais rappeler à tout le monde les articles 76 et 77 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition qui demandent à SCC d'offrir des programmes qui contribuent précisément au succès de la réintégration sociale des délinquants et de collaborer avec les organisations féminines et masculines compétentes, comme la Société John Howard.

J'ai passé les huit derniers mois de ma peine en isolement, sans avoir l'occasion de me préparer à ma libération. J'ai purgé deux tiers de ma peine en prison, et j'ai été mise en liberté dans une collectivité qui se trouvait à huit heures de chez moi et où je n'avais ni famille ni soutien. Heureusement, j'ai réussi jour après jour à faire tomber les barrières. Je suis reconnaissante d'être assise ici aujourd'hui plutôt que d'être de retour en prison, comme je devrais l'être, si nous nous fions aux statistiques. Je vous encourage à poser vos questions à quelqu'un qui a vécu cette situation. Merci.

Le président : Merci de votre présence. Vous êtes très courageuse.

Catherine Latimer, directrice exécutive, Société John Howard du Canada : La Société John Howard se réjouit que le comité entame une étude sur les droits des prisonniers. Nous avons grandement besoin d'une étude et de mesures correctives dans ce domaine, parce que de graves violations des droits de la personne se produisent en milieu carcéral.

Cette étude tombe à point, puisque la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition aura 25 ans en 2017. Elle se fondait à la base sur le respect des droits de la personne. Nous avons toutefois l'impression qu'elle ne permet plus d'assurer le respect des droits de la personne. En fait, nous essayons de plus en plus de critiques des comités de l'ONU quant au fonctionnement du système correctionnel du Canada. Dans son sixième rapport périodique sur la conformité du Canada au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le comité de l'ONU somme le Canada d'améliorer les conditions de vie dans les prisons, notamment de réduire la surpopulation, de limiter le recours à l'isolement, de l'éviter complètement pour les personnes atteintes de maladies mentales graves et d'améliorer le traitement des détenus atteints de problèmes de santé mentale.

Cette étude tombe également à point parce qu'en décembre 2015 ont été adoptées les règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, qu'on appelle les Règles Nelson Mandela. Il serait bon d'examiner le respect de ces règles au Canada.

La loi prescrit que les détenus jouissent des droits garantis par la Charte et que la liberté résiduelle ne peut être restreinte qu'en conformité avec les principes fondamentaux de justice. Beaucoup de détenus se sont battus avec acharnement pour préserver leur droit de vote, leur droit à l'application régulière de la loi et

rights in the charter do not translate into prisoners having their rights in practice. Individual rights may be seen as contrary to efficient management and security. Prison is not a rights-affirming culture. Rights without remedies are no rights at all.

Prisons have very limited access to remedies. The grievance system is broken and often completing a grievance process is a condition precedent to going on to the courts. The correctional investigator's recommendations are advisory only and will not directly fix any human rights violations that are found.

The citizen advisory committees are advisory to the CSC only and exercising habeas corpus rights to challenge unlawful detention is extremely difficult for prisoners and poorly understood. Access to counsel is limited and even access to legal materials so prisoners can self-represent is inadequate.

I invite the committee members to be vigilant about prisoners experiencing negative repercussions for having asserted their rights. I am told that those seeking rights can be viewed as management problems and lose access to programs and privileges.

Prisoners believe that bringing complaints or lawsuits against Correctional Service Canada can lead to reprisals. Certainly Shawn Keepness, who with others brought a successful habeas corpus application and then sued for damages, claims he was deliberately shot in the testicles with a rubber bullet as a direct consequence of his lawsuit against the Edmonton Institution.

The charter right violation that has been most litigated by prisoners relates to their section 7 rights not to be deprived of their residual liberties except in accordance with fundamental principles of justice. Despite Supreme Court rules affirming these rights there are significant abuses made by those revoking residual liberties in the corrections system. These decisions affecting liberty interests can include breaches of parole, involuntary transfers, placements in administrative segregation, increasing security levels, and placement in special handling units.

The recent January 16, 2017 Federal Court decision in the case of *DeMaria v. the Attorney General of Canada* found that the Parole Board failed to meet its duty of procedural fairness. I hope we will be looking at paroling and breaches as part of the study.

d'autres droits de la personne devant les tribunaux, mais ces victoires judiciaires durement gagnées et les droits officiellement protégés par la Charte ne semblent pas suffire pour assurer aux détenus le respect de leurs droits dans les faits. Les droits individuels peuvent être considérés contraires à une gestion efficace et à la sécurité. La culture des prisons n'en est pas une d'affirmation des droits. Sans recours, les droits ne sont pas vraiment des droits.

Les détenus n'ont accès qu'à des recours très limités. Le système des griefs ne fonctionne pas, puisqu'il faut souvent avoir mené un processus de grief du début à la fin pour pouvoir soumettre une question aux tribunaux. Les recommandations de l'enquêteur correctionnel ne sont que consultatives, si bien qu'elles ne constituent pas de mesures directes pour corriger les violations des droits de la personne observées.

Les comités consultatifs de citoyens n'ont qu'un rôle consultatif auprès de SCC, et il est extrêmement difficile pour les détenus d'exercer leurs droits d'habeas corpus de contester toute forme de détention illégale. Ces droits sont d'ailleurs mal compris. L'accès à des conseils juridiques est limité, de même que l'accès aux documents juridiques qui permettraient aux détenus de se représenter seuls.

J'invite d'ailleurs les membres du comité à faire preuve de vigilance à l'égard des histoires de détenus ayant souffert de répercussions négatives pour avoir osé affirmer leurs droits. J'ai entendu dire que ceux qui défendent leurs droits peuvent être vus comme des fauteurs de trouble par la direction et ainsi perdre accès à divers programmes et privilèges.

Les détenus croient que le fait de porter plainte contre Service correctionnel Canada ou de le poursuivre peut mener à des représailles. Quoi qu'il en soit, Shawn Keepness, qui a présenté avec succès une requête d'*habeas corpus* avec d'autres détenus puis poursuivi l'Établissement d'Edmonton pour dommages, prétend s'être fait délibérément tirer des balles de caoutchouc dans les testicules en conséquence directe de sa poursuite.

La violation des droits protégés par la Charte la plus souvent invoquée par les détenus dans des litiges relève de l'article 7, qui prévoit qu'ils ne peuvent être privés de leur liberté résiduelle qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. Malgré les décisions de la Cour suprême réaffirmant ces droits, d'importants abus s'observent dans le système correctionnel, où l'on révoque souvent leur liberté résiduelle aux détenus. Diverses décisions peuvent entraver leur liberté, dont la violation de conditions de libération, les transfèvements non sollicités, les placements en isolement préventif et les placements en unités spéciales de détention.

Dans un jugement récent, qui date du 16 janvier 2017, la Cour fédérale a déterminé, dans l'affaire *DeMaria c. Procureur général du Canada*, que la Commission des libérations conditionnelles n'a pas respecté son devoir d'équité procédurale. J'espère que nous nous pencherons sur les libérations conditionnelles et le bris des conditions dans le cadre de cette étude.

Successful habeas corpus applications from those in administrative segregation are usually based on the correctional authority's failure to respect fundamental principles of justice. Losing liberties unfairly not only violates the individual's rights but alienates them from the belief in the rule of law and justice for all.

I listed a whole bunch of charter provisions which protect rights that I'm hoping the committee can go into, but in the interests of time I will focus a bit on section 12, which is particularly applicable to prisoners. Those are the charter rights against cruel and unusual treatment and punishment.

The courts have set a very high bar on what constitutes torture, but cruel treatment of prisoners has no place in a humane, progressive country. Thankfully there has been a growing awareness of the mental and physical toll experienced by those confined in isolation and an increasing number of lawsuits and public calls to limit this practice.

We are grateful that the government is committed to implementing the related Ashley Smith coroner's recommendations and trust that the legislative reforms will also ensure independent adjudication in relation to administrative segregation placements.

The failure to provide adequate mental and physical health care can also amount to cruelty. Chronic diseases such as diabetes tend to be managed in a manner that is more likely to lead to complications down the road and would be inconsistent with good therapeutic practices. Many prisoners with prescriptions for pain medications can be cut off their medications because of their behaviour or the behaviour of others. Isn't the infliction of pain, whether by active abuse or by withholding treatment for pain, a form of torture?

Increasing long parole ineligibility periods and greater numbers of indeterminate sentences raise concerns about cruelty consistent with the Supreme Court of Canada's decision in *Charkaoui*. Many serving indeterminate sentences do not get the programs and timely reviews needed to earn their releases.

Peace officers within the prison system can use reasonable force, but there needs to be better limits on accountability for the excessive use of force. The death of Matthew Hines following the use of force, together with the correctional investigator reports about increasing use of pepper spray and video recording errors in more than three quarters of the use of force episodes studied, raises some serious concerns about monitoring and accountability for the force used.

Le plus souvent, les requêtes d'*habeas corpus* qui sont accordées relativement à l'isolement préventif se fondent sur le non-respect des principes fondamentaux de justice par les services correctionnels. La perte injuste de liberté va non seulement à l'encontre des droits individuels, mais porte la personne à perdre foi en la primauté du droit et la justice pour tous.

J'ai dressé une liste des dispositions de la Charte et des droits qu'elles protègent, et j'espère que le comité pourra l'examiner en détail, mais pour accélérer les choses, je prendrai directement l'article 12, qui s'applique particulièrement aux détenus. On y trouve le droit garanti par la Charte à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités.

Les tribunaux ont des critères très élevés pour déterminer ce qui constitue de la torture, mais le traitement cruel des détenus n'a pas sa place dans un pays humaniste et progressiste. Dieu merci, on est de plus en plus conscient des torts mentaux et physiques que subissent les personnes en isolement, et il y a de plus en plus de poursuites devant les tribunaux ainsi que d'appels publics afin de limiter cette pratique.

Nous sommes reconnaissants au gouvernement de son engagement à suivre les recommandations du coroner après le décès d'Ashley Smith, et nous avons confiance que les réformes législatives à venir prévoieront un arbitrage indépendant à l'égard des placements en isolement préventif.

Le refus de fournir à une personne des soins de santé mentale ou physique peut constituer de la cruauté. Des maladies chroniques comme le diabète sont souvent gérées d'une façon susceptible d'engendrer des complications plus tard, ce qui va à l'encontre de bonnes pratiques thérapeutiques. Beaucoup de détenus bénéficiant de prescriptions d'anti-inflammatoires se voient privés de médicaments en raison de leur comportement ou des comportements d'autres personnes. Or, le fait d'infliger de la douleur à une personne ne constitue-t-il pas une forme de torture, qu'elle découle de violence active ou d'un refus de traitement contre la douleur?

L'allongement incessant des périodes d'inadmissibilité à la liberté sous condition et le nombre croissant de peines d'une durée indéterminée ne soulèvent-ils pas des inquiétudes quant à la cruauté, comme en témoigne la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Charkaoui*. Beaucoup de détenus emprisonnés pour une durée indéterminée ne bénéficient pas des programmes et des évaluations nécessaires pour obtenir une libération.

Les agents de la paix en milieu carcéral peuvent utiliser une force raisonnable dans l'exercice de leurs fonctions, mais il faut accroître la responsabilité à l'égard du recours à une force excessive. Le décès de Matthew Hines, après un recours à la force, s'ajoute aux constats de l'enquêteur correctionnel dans ses rapports sur l'utilisation croissante de vaporisateurs de poivre et les erreurs dans les enregistrements vidéo dans plus des trois quarts des épisodes de recours à la force étudiés, ce qui soulève de graves inquiétudes quant à la surveillance et à la responsabilité associées à l'utilisation de la force.

Prisoner accounts of double dooring which traps incompatible prisoners in confined spaces raise the spectre of deliberate cruelty and risk of harm to others. Also worthy of investigation are the allegations that some prisoners in psychiatric distress are being told to go ahead and kill themselves. Prisons are harsh environments but prisoners vulnerable due to power imbalances should not be treated with cruelty.

I encourage the committee to look at every rule in The United Nations Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners, known as the Nelson Mandela Rules, and assess how well the federal correction system complies. The first rule states that all prisoners should be treated with respect due to their inherent dignity and their value as human beings, but far too many prisoners in maximum security facilities have told me that the atmosphere is one of being goaded and disrespected by the staff.

Talking with prisoners and former prisoners is essential to fully understand what rights are available and not available behind bars. There is a significant disparity between the rights and protections written in human rights documents and reflected in laws and regulations and what actually takes place in the dark recesses of our prisons.

I am thankful for the many prisoners and former prisoners who have taken the time to share their experiences with me. Those stories are difficult to reconcile with our understanding of Canada as a compassionate and rules respecting country.

I wish you every success as you proceed with this study. Senators are always welcome behind prison doors. I hope that you individually and as groups will take the opportunity to go in and meet with prisoners and talk to them about what is happening there.

It was Ronald Reagan who said that “a violation of human rights anywhere is the business of free people everywhere.”

The Chair: We will be travelling across the country and going to the prisons that are suggested to us.

Lawrence DaSilva, Former Federal Prisoner, John Howard Society of Canada: Hello everybody. It has been a long time to get here but I'm happy to be here.

My name is Lawrence DaSilva. I was recently released from prison 164 days ago. Those who don't know me know of some of the things I've done. I was a young man who kidnapped and carjacked a lawyer and his wife off the street. I was eventually sentenced to 19 years in prison, which I did every day for.

As a federal prisoner I come before you to say that there are a lot of genuine people who come here. They have their own agenda, their own interests and their own picture of what needs to be fixed. God bless them for it; everybody's opinion matters. The

Des détenus font état de l'emprisonnement conjoint de détenus incompatibles dans des espaces confinés, ce qui laisse croire à une cruauté délibérée et à un risque de blessure. Il vaudrait également la peine d'enquêter sur les allégations de certains détenus en détresse psychiatrique, à qui l'on dirait de se tuer. Les prisons sont des milieux difficiles, mais les détenus vulnérables en raison du déséquilibre des pouvoirs ne devraient pas subir de cruauté.

J'invite les membres du comité à étudier chacune des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, qu'on appelle les Règles Nelson Mandela, pour évaluer à quel point elles sont respectées dans le système correctionnel fédéral. Selon la première de ces règles, tous les détenus devraient être traités avec respect quant à leur dignité inhérente et à leur valeur humaine. Or, beaucoup trop de détenus emprisonnés dans des établissements à sécurité maximale me dépeignent une atmosphère de harcèlement et d'irrespect de la part du personnel.

Il est essentiel de parler avec des détenus et d'ex-détenus pour bien comprendre quels sont les droits respectés ou non derrière les barreaux. Il y a un grand écart entre les droits et les protections qu'on trouve dans les documents sur les droits de la personne ainsi que les lois et règlements en la matière, d'une part, et la triste réalité des sombres recoins de nos prisons, d'autre part.

Je remercie les nombreux détenus et ex-détenus qui prennent le temps de me raconter leurs expériences. Ces histoires sont difficiles à concilier avec notre image du Canada, comme pays empreint de compassion et respectueux des règles.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans le cadre de cette étude. Les sénateurs sont toujours les bienvenus derrière les portes des prisons. J'espère que vous saisissez l'occasion, individuellement et collectivement, pour aller rencontrer des détenus et parler avec eux de ce qu'ils vivent là-bas.

C'est Ronald Reagan qui disait : « Toute violation des droits de la personne, où qu'elle ait lieu, est l'affaire des gens libres partout. »

Le président : Nous parcourons le pays dans le cadre de nos délibérations et nous irons visiter les prisons qui nous sont recommandées.

Lawrence DaSilva, ex-détenu fédéral, Société John Howard du Canada : Bonjour à tous. Il nous a fallu beaucoup de temps pour nous rendre ici, mais je suis content d'être là.

Je m'appelle Lawrence DaSilva. J'ai été récemment libéré de prison, il y a 164 jours. Ceux qui ne me connaissent pas sont au courant de certaines choses que j'ai faites. Quand j'étais jeune, j'ai kidnappé un avocat et sa femme et volé leur voiture dans la rue. J'ai finalement été condamné à 19 ans d'emprisonnement, et j'ai purgé chaque jour de ma peine.

À titre de détenu fédéral, je vous dis qu'il y a beaucoup de gens qui viennent vous parler de bonne foi. Ils ont chacun leurs propres intérêts, leur propre interprétation des problèmes à corriger. Que Dieu les bénisse, tout le monde a droit à son opinion. Cela dit, le

reality is everybody in this room will fail if we don't listen to each other both on the security front and the human rights front. There has been a line that's easily matched together with consistency.

The way it is working now is that these inmates you are talking about in these gangs are being placed in seg and transferred. They are effectively being arrested under the legislation that was passed by Parliament itself under subsections 97(1) and (2). When an inmate is placed in segregation or transferred from point A to point B this is effectively an arrest, but Parliament left out the fact that was no due process clause such as an independent adjudicator to deal with men and women who have been accused of these things inside prison.

The reality is the rule of law says one thing when you've been arrested. You have the right to know the information against you. We're protected by that outside in the free world, but prisoners are not protected by that on the side because of security information that is used inside of these documents.

The reality is that I was accused of influencing in the Edmonton Institution. In 2010, I was placed in seg for a range disturbance that was vague, that I was influencing inmates on the range. There was no description.

This is illegal because I was arrested and I couldn't speak to the information against me. I'm left so vulnerable. The legislation says we are allowed to call counsel, but counsel is not permitted to participate at any point during that process.

What you guys need to understand is that without independent adjudication and that person having that statutory power, which was supported by the Supreme Court's decision in May in 2005 in *May v. Ferndale Institution*, where they clearly described that the grievance system is broken and there are no remedies. There is no way for these people who are caught to be released after they've been arrested.

I come before you with the experience of 2,580 days out of that sentence in seg. It's about six years. I kid no one in this room. I was very problematic. I was no angel. I gave just as much as I got, but at the same time I was able to accept being arrested legally, brought to court, and sent to the pen.

Every day of my life I accept that and I have accepted every charge. I offer you my whole record. I offer you my criminal record. I offer you my old mess file. I offer you the whole thing. Look at it. It tells a transparent picture of what is happening here. Other members come before this board and you talk of them being the boss. Those bosses made decisions against my file that resulted in a seven-year arrest because someone said there was a

fait est que les personnes présentes dans cette pièce n'arriveront à rien si nous ne nous écoutons pas les uns les autres, tant sur les questions de sécurité que sur les questions des droits de la personne. Il y a beaucoup de confusion quant aux limites entre les deux.

À l'heure actuelle, les détenus membres de gangs sont placés en isolement et transférés. Ils se font arrêter en vertu de la loi adoptée par le Parlement lui-même, et plus précisément des paragraphes 97(1) et (2). Quand un détenu est placé en isolement ou transféré d'un point A à un point B, il s'agit dans les faits d'une arrestation, mais le Parlement n'a pas tenu compte du fait qu'il n'y avait pas de disposition d'application régulière de la loi, qui pourrait comprendre, par exemple, le recours à un arbitre indépendant pour traiter le cas des hommes et des femmes accusés de ce genre de choses dans les prisons.

Le fait est que la primauté du droit dit une chose quand on se fait arrêter. Chacun a le droit de connaître les renseignements invoqués contre lui. Cette règle nous protège à l'extérieur, dans le monde libre, mais les détenus ne sont pas protégés par cette disposition en prison en raison des renseignements en matière de sécurité qui figurent dans ces documents.

Le fait est que j'ai été accusé d'influence à l'Établissement d'Edmonton. En 2010, j'ai été placé en isolement pour toutes sortes d'accusations de perturbation plutôt vagues, sous prétexte que j'influçais divers détenus. Il n'y avait aucune description des faits.

C'est illégal, parce que j'ai été arrêté, mais que je ne pouvais pas me défendre contre les renseignements qui pesaient contre moi. J'ai été placé dans une position de très grande vulnérabilité. La loi dicte que nous avons le droit d'appeler un avocat, mais l'avocat ne peut intervenir nulle part pendant le processus.

Vous devez comprendre que sans arbitre indépendant, si la loi ne confère pas de pouvoirs d'arbitrage à quelqu'un, comme le recommandait la Cour suprême dans son arrêt de 2005 sur l'affaire *May c. Établissement Ferndale*, qui expose très clairement que le système des griefs est dysfonctionnel et qu'il n'y a pas de recours, les personnes qui se font prendre n'ont aucun moyen d'obtenir libération après leur arrestation.

J'ai passé moi-même 2 580 jours en isolement à l'issue de cette peine. Cela correspond à environ six ans. Je ne vous raconterai pas d'histoires. Je causais beaucoup de problèmes. Je n'étais pas un ange. J'ai fait autant de mal que j'en ai subi, mais en même temps, j'étais capable d'accepter l'idée de me faire arrêter en toute légalité, de comparaître devant un tribunal et d'être envoyé au pénitencier.

Tous les jours de ma vie, je l'ai accepté, et j'ai accepté toutes les accusations qui ont été portées contre moi. Vous pouvez consulter mon dossier de A à Z. Vous pouvez consulter mon casier judiciaire. Vous pouvez lire tout le bordel qui s'y trouve. Je vous donne accès à toute l'information. Lisez-la. Cela brosse un portrait transparent de la réalité. Il y a d'autres personnes qui viennent comparaître devant vous et qui s'entretiennent avec vous

gang issue.

When we speak of radicalization, I am also a Muslim. I was accused of being the head of a Muslim gang inside the segregation unit.

I offer you this: If guards were being threatened in the community by a person such as me who is in jail for these serious things, and if I was running a criminal organization like we heard discussed earlier at this table, why were no charges brought? We talk of the police being involved in these things. They are only involved when inmates are attacking other inmates or inmates are attacking these guards. The police were not involved in my case or in many other cases.

I have a lot of use of force against me, approximately 48 counts of use of force. I have over 250 major charges, which are disciplinary charges. When you are originally arrested and placed in segregation you are supposed to be given a clear indication of why you are there and supporting information such as a charge. For instance, if you fought with another inmate, it will say that you fought with this inmate at this time in this sector, that this is who wrote the report, and so on and so forth.

For administrative segregation it's indefinite seg. I was immediately transferred from Edmonton Institution, shuffled from a prison to a prison within a prison, for three institutions in provinces from Saskatchewan penitentiary to the finale, which was in Quebec in the SHU, for over seven years on allegations with no finding.

I look at everyone here and I say to you that the fear is this: If you continue to neglect these men and women like this, what will happen is that when these people come out they may not be able to come out like me, wanting to try to change, wanting to do better and wanting to fix things that are wrong. The next time they reoffend it could be so grave that they do not want to go back to the state they were in and in which they were terrorized. They look like the predator now but in the pen they are being hurt and victimized on an ongoing basis and daily account.

The reality is that if you send these men and women back out to the street you are putting everyone at risk, even everyone who wants to help them. They want help; they do. I've been that man. I've wanted help and I've needed that help. I always knew that when you walk through with the warden it will just be a walk-through because you don't have me and you don't have her. You don't have that relation side to relate to that inmate to start building the trust so we can start talking and really have communication with each other. Look, if the rule of law is one way and one colour, then that's the colour it is.

CSC is an agent of the state. It's recognized as officers who can use lethal force and have on Matthew Hines, Ashley Smith and Eddie Snowshoe. How many other names? These people have

à titre de patrons. Ces patrons ont pris des décisions contre moi, qui ont mené à une arrestation de sept ans parce que quelqu'un aurait dit qu'il y avait un problème de gang.

Puisqu'on parle de radicalisation, je suis également musulman. On m'a accusé d'être le chef d'un gang musulman à l'intérieur de l'unité d'isolement.

Je vous soumetts cette réflexion : si une personne comme moi, qui a été emprisonnée pour des choses graves, menaçait des gardiens dans la communauté et si j'étais à la tête d'une organisation criminelle comme celle qui a été décrite un peu plus tôt ici, comment se fait-il qu'aucune accusation n'ait été portée contre moi? On dit que la police a un rôle à jouer là-dedans. Elle n'intervient pourtant que quand un détenu attaque un autre détenu ou que des détenus attaquent des gardiens. Les policiers ne sont pas intervenus dans mon cas, comme dans bien d'autres.

La force a souvent été utilisée contre moi, je compte environ 48 recours à la force contre moi. J'ai été accusé de plus de 250 infractions graves, de nature disciplinaire. Quand on se fait arrêter et placer en isolement, on devrait être informé clairement des raisons qui le justifient et de l'information sur laquelle ces accusations se fondent. Par exemple, si l'on se bat avec un autre détenu, il serait écrit qu'on s'est battu avec tel détenu à telle heure dans tel secteur et que telle personne a rédigé le rapport, et cetera.

Dans les cas d'isolement préventif, la durée de l'isolement est indéterminée. J'ai été immédiatement transféré de l'Établissement d'Edmonton, ballotté d'une prison à l'autre, entre trois établissements de diverses provinces, depuis le pénitencier de la Saskatchewan, jusqu'au dernier, qui se trouvait au Québec, pendant plus de sept ans, sur la base d'accusations sans fondement.

Je vous regarde, et voici ce que je crains : si vous continuez de négliger ces hommes et ces femmes comme cela, ils risquent fort, à leur sortie de prison, de ne pas faire comme moi, de ne pas vouloir essayer de changer les choses, de s'améliorer et de corriger ce qui cloche. À leur prochaine récidive, ce pourrait être si grave qu'ils ne voudront pas retourner là où ils étaient, là où ils ont été terrorisés. On les voit comme des prédateurs, mais une fois au pénitencier, ils se font constamment blesser et victimiser, chaque jour.

Le fait est que si vous renvoyez ces hommes et ces femmes à la rue, vous mettez tout le monde en danger, même ceux qui veulent les aider. Pourtant, ils veulent de l'aide, vraiment. J'ai déjà été cet homme. Je voulais de l'aide et j'avais besoin d'aide. J'ai toujours su que quand j'allais rencontrer la directrice, ce n'était qu'une inspection, ce n'était pas une rencontre entre elle et moi. Il n'y a pas de véritable relation avec le détenu qui permettrait d'établir un lien de confiance, de vraiment commencer à communiquer. Si la primauté du droit ne vaut que dans un sens et qu'elle n'a qu'une couleur, elle ne sera que de cette couleur.

SCC représente l'État. Il est admis que ses agents peuvent avoir recours à une force létale sur des gens comme Matthew Hines, Ashley Smith et Eddie Snowshoe. Combien d'autres? Toutes ces

families. They are being transferred in states where they are not mentally stable. They are transferring from one cell where they have a TV, a radio and clothes, to another institution with nothing: no toiletries in the cell, no clothes in the cell, nothing. You are a problem because you are in segregation, and that's how you are treated.

As a federal offender I want to put this on the table. I never looked at it like this: You are a guard and I'm an inmate. You've got a job to do, man. You chose this career. All I'm asking is that you do it legally. If you can do it legally I can respect you and I can give you the same appreciation that you want for life in that environment, but when you look at what just happened in Sask pen these things are the effects of the government making decisions to cut food and to neglect the rights of inmates. It just continues until it bottles up and explodes.

My fear is that even as we sit here I know and talk to men on a daily basis who are illegally detained in segregation right now, with no remedy until they can get to court. I filed a habeas corpus from Saskatchewan, trying to go back to Edmonton, and then to Quebec. I was finally brought forward after seven years for the habeas corpus in Quebec. Then I got before the judge. I invoked my right, my right to habeas corpus, and the judge refused to let me talk against the people who are holding me, the people who we are sitting in this room talking about, you and me: them and us.

I don't want to point a finger at nobody because there are three pointing back. I want to give you my hand. Here's my file. I will come back any time you want me. I will be here and I will answer any question as best as I can.

The Chair: Thank you very much, Lawrence. That was very compelling testimony.

Senator Ataulhjan: Thank you for your sharing your stories with us. Did you hear any of the earlier testimony when I asked my question?

Mr. DaSilva: I heard a bit of Ms. Kelly's testimony as well as the questions that were asked from the committee.

Senator Ataulhjan: When I asked about placing vulnerable individuals in solitary confinement I was told that even though they are in segregation they still have access. They are not allowed to mingle with other inmates but they have access to all their stuff. They have access to religious leaders if they want. It's just that they are not allowed to mingle with other inmates. Was that true in either of your cases?

personnes ont des familles. On les transfère alors qu'elles ne sont pas dans un état mental stable. On les transfère d'une cellule où elles ont la télévision, la radio et des vêtements, vers un autre établissement où elles n'ont rien du tout : pas d'articles de toilette, pas de vêtements, rien du tout. La personne est un problème parce qu'elle est en isolement, et c'est de cette façon qu'elle se fait traiter.

En tant que détenu fédéral, je tiens à vous dire ceci. Je n'ai jamais considéré qu'il y avait deux camps : celui des gardiens et celui des détenus. Les gardiens ont un travail à faire. Ils ont choisi cette carrière. Tout ce que je leur demande, c'est d'agir en toute légalité. S'ils arrivent à faire leur travail légalement, je vais les respecter et je pourrai les apprécier comme ils le souhaiteraient dans ce contexte, mais quand on regarde ce qui s'est passé dans le pénitencier de la Saskatchewan, c'est le résultat des décisions du gouvernement de couper dans la nourriture et de négliger les droits des détenus. Les choses ne font que continuer d'empirer jusqu'à exploser.

J'ai peur parce qu'en ce moment même, je sais qu'il y a des hommes qui m'appellent tous les jours parce qu'ils sont détenus illégalement en isolement, sans recours, à moins de pouvoir être entendus par les tribunaux. J'ai présenté une requête d'habeas corpus en Saskatchewan, pour essayer de retourner à Edmonton, puis au Québec. J'ai finalement été entendu après sept ans, dans le cadre de ma requête d'habeas corpus présentée au Québec. Je suis arrivé devant le juge. J'ai invoqué mon droit, mon droit de présenter une requête d'habeas corpus, et le juge a refusé de me laisser parler contre les gens qui me détenaient, des gens qui sont présents dans cette pièce pour parler de vous et de moi, d'eux et de nous.

Je ne veux pointer personne du droit, parce qu'il y en a trois qui sont là pour me pointer du doigt en retour. Je veux vous tendre la main. Voici mon dossier. Je suis prêt à revenir n'importe quand. Je serai là, prêt à répondre à toutes vos questions de mon mieux.

Le président : Merci beaucoup, Lawrence. C'était un témoignage très convaincant.

La sénatrice Ataulhjan : Je vous remercie de nous faire part de votre histoire. Avez-vous entendu les témoignages précédents, quand j'ai posé ma question?

M. DaSilva : J'ai entendu une partie du témoignage de Mme Kelly et les questions que le comité lui a posées.

La sénatrice Ataulhjan : Quand j'ai soulevé la question du placement de personnes vulnérables en isolement cellulaire, on m'a dit que même en isolement, elles ont tout de même accès à des choses. Elles ne peuvent pas se mêler aux autres détenus, mais elles ont accès à toutes leurs choses. Elles ont accès à des leaders religieux si elles le souhaitent. Elles n'ont tout simplement pas la permission de se mêler aux autres détenus. Est-ce que c'était vrai dans votre cas?

Mr. DaSilva: No, it's not true at all. It's true in the sense that formulaic expression does happen. For instance, when you are placed in seg a health care physician will come down to see you. It's just a basic thing that's always asked: Are you all right? Are you feeling suicidal? Do you have any issues? It's brief and it's behind the door. It doesn't feel human at all. If I felt like I was going to hurt myself and you were standing on the other side of the door, do you think I would be able to tell you at that point my most vulnerable point?

Ms. Pierini: From my experience personally I feel that they do their rounds just to cover what they are supposed to do. Yes, the health care comes. Yes, if you want an elder they'll come. However, all this connection is between a food slot. You are sitting at a metal door and peering through a slot trying to connect with either your psychologist or health care person.

That's not real connection. You are still sitting there alone in those walls. Just because they come around once you are first in there to cover their parameter of yes, now they have seen a health care person and now we can't say anything does not mean we've been adequately subjected to health care or psychology. Like he said, you are sitting between a door and you are already in there.

For myself, I would get stuck in my head with depression, and the last thing you want to do is reach out to correctional staff who will record everything you say in some of your darkest moments so that when you go in front of the review board this is thrown in your face: On this day, you said that.

Once you have experienced that once, the next time you are sitting there you will not open up to these people. It's an inadequate place to facilitate any sort of proper treatment, whether it's your religion or your health care, all of that. You don't have proper access.

Mr. DaSilva: These are illusions.

Ms. Pierini: It's hard enough in the prison population to get access to proper health care. There were months where I had kidney stones and was peeing blood for months before I got to a health care professional who could actually help me, and that was in the population.

When I was sitting in segregation sometimes it would be days before you actually get that request: "Oh, put in a request." Once they initially come through and see you their one time, if you have sort of health care concerns after that you need to put in a request. That request goes to this person and that person, and from my experience a lot of the time they are lost and so you have to put in multiple requests.

M. DaSilva : Non, pas du tout. C'est vrai en ce sens qu'il y a application de la formule. Par exemple, quand une personne est placée en isolement, un médecin viendra la voir. Il posera toujours les mêmes questions de base : Est-ce que ça va? Avez-vous des pensées suicidaires? Avez-vous des problèmes? C'est bref, et tout se passe derrière la porte. C'est totalement déshumanisé. Si je me sentais sur le point de m'infliger des blessures et que vous étiez là, de l'autre côté de la porte, pensez-vous que je pourrais vraiment vous parler de mes plus grandes vulnérabilités?

Mme Pierini : Selon mon expérience personnelle, ils semblent faire leur ronde, simplement parce qu'ils doivent la faire. Oui, il y a du personnel soignant qui vient les voir. Oui, si vous voulez voir un aîné, il viendra vous voir. Cependant, toutes les interactions se passent par la fente de la porte par laquelle on passe les repas. On est assis devant une porte de métal, à regarder quelqu'un par une fente dans la porte, pour essayer d'établir un lien avec le psychologue ou le médecin.

Il n'y a pas de véritable connexion. On reste assis tout seul entre quatre murs. Ce n'est pas parce que le personnel soignant est passé quand on a été mis en isolement, pour pouvoir cocher oui dans ses formulaires et dire que le détenu a rencontré un professionnel de la santé, qu'on peut dire que le détenu a droit à des soins de santé ou à un suivi psychologique adéquats. Comme il l'a dit, il y a une porte entre les deux personnes, et le détenu est déjà dans la cellule.

Pour ma part, j'étais totalement prise dans ma tête, en proie à la dépression, et la dernière chose que je voulais, c'était de parler avec le personnel des services correctionnels, qui allait écrire tout ce que j'allais dire dans mes moments les plus sombres pour qu'on puisse me le rebalancer à la figure devant la Commission des libérations conditionnelles : tel jour, vous avez dit ceci ou cela.

Après que ce soit arrivé une fois, on ne dit plus rien au personnel. Ce n'est pas un endroit adéquat pour faciliter un traitement en bonne et due forme, que ce soit selon une démarche religieuse ou médicale, peu importe. Il n'y a pas d'accès adéquat aux ressources.

M. DaSilva : Ce sont des illusions.

Mme Pierini : C'est déjà assez difficile pour la population carcérale d'obtenir des soins de santé appropriés. Il y a eu des mois où j'avais des pierres aux reins et j'urinai du sang. Il a fallu tout ce temps avant que je puisse voir un professionnel de la santé qui pouvait m'aider concrètement.

Lorsque j'étais en isolement, il pouvait se passer des jours avant que je puisse faire une demande. Une fois qu'ils viennent finalement vous voir — quand cela leur convient —, si vous avez des inquiétudes au sujet de votre santé, vous devez présenter une demande. Cette demande est acheminée à cette personne-ci et à cette personne-là, mais selon mon expérience, ces demandes finissent par se perdre, alors il faut refaire la démarche encore et encore.

Mr. DaSilva: Just to touch quickly on what you said about adequate health care, what you really have to understand right from this point on is that CSC is not separated from Health Canada. There is no disconnect. The health care service works for CSC. They are employed by CSC and they work alongside CSC, so that's the same neglect. That deals with the whole aspect of the department like she was saying from dealing with the doctor. CSC doesn't want you to be medicated because there is a drug problem.

If you have a problem in your back or are passing kidney stones, are you going to go to your doctor and get the appropriate medications? If you are, I would like to go to your doctor too and if I can't it's because I lost my freedom. When we look at the legislation, I maintain my rights as does the rest of society. That means I'm supposed to be given that adequate health care.

When you look at the individuals who are affected by these things you have to remember this is not just a quiet, long passage full of ladies and gentlemen who are keeping it down. They are angry at what is continuing to happen. When you have somebody at that vulnerable state like this woman here and me and you are falling into this black hole, there is no way you can adequately talk to anybody behind that door. The excuse is always: "We are short staffed. We can't bring you to the booth to talk to them right now. There are other people to holding it up. There is an incident."

You have to understand, because this is already segregation, if there is an incident that happens everything gets shut down. Her mental health is put on hold. My mental health is put on hold as are my physical well-being, my yard, my canteen, my visits, and my mail.

When that is not delivered properly, every other part of my sickness starts to get sicker. It starts to dig, and that's what starts to destroy you as a human being. We have watched that with these men and women who have ended their lives in these cells and with these other individuals who are killed by guards in a lawless society.

We are not saying anything new. The Arbour report found that there was a corruptive subculture within CSC. That's her language. *La cosa correctionnelle* is my language. That has been able to grow this far, this long, undetected, but is only recognized by you guys every time there is incident like that of Ashley Smith, Eddy Snowshoe or other incidents that come up that are so blown up you know about them.

M. DaSilva : Revenons brièvement sur ce que vous avez dit au sujet des soins de santé appropriés. Ce que vous devez comprendre, c'est que Service correctionnel Canada n'est pas séparé de Santé Canada. Il n'y a pas de fossé entre les deux. Les services de santé travaillent en collaboration avec Service correctionnel Canada. Ils sont employés par Service correctionnel Canada et ils travaillent avec lui, alors la négligence est commune aux deux. C'est tout cet aspect du ministère dont il est question, et cela rejoint ce qu'elle disait sur les rapports avec le médecin. Service correctionnel Canada ne veut pas que vous preniez de médicaments, car il y a un problème de drogue dans ce milieu.

Si vous avez des maux de dos ou si vous avez des pierres aux reins, allez-vous consulter un médecin et cherchez-vous à vous procurer les médicaments dont vous avez besoin? Si c'est le cas, j'aimerais, moi aussi, aller voir votre médecin, mais je ne peux le faire, car j'ai perdu ma liberté. Au regard de la loi, j'ai toujours mes droits comme le reste des membres de la société. Cela signifie que j'ai droit à des soins de santé adéquats.

Lorsque vous pensez aux personnes qui sont touchées par ces choses, vous devez garder à l'esprit que ce n'est pas qu'un long défilement de dames et de messieurs qui se tiennent tranquilles. Ce sont des gens qui sont en colère à l'égard de ce qui continue de se passer. Lorsque vous vous retrouvez dans une telle situation de vulnérabilité — comme cette femme ici présente, ou comme moi — et que vous vous voyez tomber dans ce trou noir, il est hautement improbable que vous soyez en mesure de parler posément avec qui que ce soit de l'autre côté de cette porte. L'excuse est toujours la même : « Nous manquons de personnel. Il n'y a personne présentement pour vous escorter jusqu'à l'isoloir pour que vous puissiez leur parler. Il y en a d'autres qui attendent. Il y a eu un incident. »

Ce que vous devez comprendre, c'est que lorsqu'il y a un incident, on ferme tout. La santé mentale de cette personne qui est déjà en isolement est mise en attente. Ma santé mentale est mise en attente, comme c'est le cas pour mon bien-être physique, pour mon accès à la cour et à la cantine, pour mes visites et pour mon courriel.

Lorsque cela ne se passe pas de manière appropriée, tous les autres aspects de ma maladie s'aggravent. Le mal se creuse et c'est ce qui finit par me détruire en tant qu'être humain. C'est ce que nous avons vu avec les hommes et les femmes qui ont mis fin à leurs jours dans ces cellules et avec les autres détenus qui, dans cette société sans loi, ont été tués par des gardes.

Nous ne disons rien de nouveau. Le rapport de la juge Arbour a montré qu'il y avait une sous-culture de corruption à Service correctionnel Canada. C'est ce qu'elle a dit. Moi, j'appelle cela la « *cosa nostra* correctionnelle ». C'est quelque chose qui grandit depuis un bon moment et à l'insu de tous, sauf quand des gens comme vous s'y intéressent à cause d'incidents particuliers, comme ce qui est arrivé à Ashley Smith, à Eddy Snowshoe ou à d'autres, des incidents qui prennent une telle ampleur que vous finissez par en entendre parler.

What about all the case law that's being passed when these people are winning in court? We are not saying suggestively that we should really curb this right now.

Every time CSC is given the opportunity to put its own house in order it does the same thing. It burns its bridge and we are left holding it. The reality is that some of our family members are citizens like you. They are not criminals. They go to work and we are the black sheep, but they are still our family. They are still people who vote. I vote and we vote. We believe in these people. It always seems like we are at this end of the table and we need your help.

Senator Ataullahjan: My understanding was that you have access to family members when you're in segregation.

Mr. DaSilva: No. You're placed on closed visits in the majority of the institutions, the majority of the time if you're in segregation. You go and talk to these men in segregation. I encourage you to bring me with you because these men will tell you the truth in front of me. They will cut your visits off when you're in seg because you have been placed in seg.

Ms. Pierini: I can only speak on behalf of the women because clearly I have only been to a women's institution, but there is only one institution, almost per province, and some of them not. For me, my family was eight and a half or nine hours away from me. If I was placed in segregation and my family had already planned to come down, I didn't get those visits with them. I had my three year old son at one point get denied access because of me. He ran up to the fence, crying and telling me, "It's okay, mom. I'll see you when you get out." You don't have family visits. I had to have private family visits because of the length. Those are revoked as soon as you get a charge and then you have to reapply for these family visits. It's draining.

At the end of the day I didn't see my son for the last year of my incarceration because of the denial of my visits. That would have been imperative to my reintegration. A huge part of my plan was obviously getting out and being a parent. I feel that I did not have adequate time and visits with my son. Especially in segregation I never got one visit. There were days when I didn't get phone calls home to call my son.

No, you don't have family visits when you are in segregation.

Senator Ataullahjan: Yet we heard them say that they recognize that women offenders have diverse needs. You wouldn't agree with that statement.

Qu'en est-il de toute la jurisprudence qui s'écrit lorsque ces personnes remportent leurs causes devant les tribunaux? Loin de nous l'idée de retenir cela pour l'instant.

Chaque fois que Service correctionnel Canada se voit donner la chance de mettre de l'ordre dans sa propre maison, il fait toujours la même chose. Il brûle ses ponts et nous restons là à le soutenir. La vérité, c'est que certains des membres de notre famille sont des citoyens comme vous. Ce ne sont pas des criminels. Ils vont travailler et nous sommes le mouton noir, mais ils font quand même partie de notre famille. Ce sont quand même des personnes qui votent. Je vote et nous votons. Nous faisons confiance à ces gens. Nous avons toujours l'impression d'être à ce bout-ci de la table et d'avoir besoin de votre aide.

La sénatrice Ataullahjan : D'après ce que j'ai compris, c'est que vous avez accès aux membres de votre famille lorsque vous êtes en isolement.

M. DaSilva : Non. Dans la majorité des établissements, lorsque vous êtes en isolement, on vous impose la plupart du temps des visites avec séparation. Allez parler à ces hommes qui sont en isolement. Je vous recommande de m'amener avec vous, car ces hommes vous diront la vérité si je suis là. Si vous êtes en isolement, on vous coupera vos visites, précisément parce que vous êtes en isolement.

Mme Pierini : Je ne peux parler qu'au nom des femmes, car, de toute évidence, je ne suis allée que dans un établissement pour femmes. Or, il n'y a qu'un établissement par province et encore, pas dans toutes les provinces. Dans mon cas, ma famille était à huit ou neuf heures de route de l'endroit où j'étais. Si j'avais été placée en isolement et que ma famille avait déjà prévu de venir me voir, on ne me laissait évidemment pas les voir. Une fois, on a même refusé l'accès à mon fils de trois ans à cause de moi. Il a couru jusqu'à la clôture et il a crié : « Cela ne fait rien, maman, je te verrai quand tu sortiras. » La famille ne peut pas vous rendre visite. J'ai dû avoir des visites familiales privées à cause de la longueur. Ces visites sont révoquées dès que vous commettez une faute, et vous devez présenter une nouvelle demande pour qu'elles reprennent. C'est épuisant.

En fin de compte, parce que mes visites avaient été supprimées, je n'ai pas vu mon fils durant la dernière année de mon incarcération. Le fait de voir mon fils était un élément essentiel de ma réintégration. Je misais énormément sur le fait de sortir et d'être un parent. Je considère que l'on ne m'a pas laissé passer assez de temps avec mon fils, que ses visites n'ont pas été assez nombreuses. Tout particulièrement lorsque j'étais en isolement, je n'ai pas eu une seule visite. Il y a eu des jours où l'on ne m'a pas permis de téléphoner chez moi pour parler à mon fils.

Non, il n'y a pas de visites familiales lorsque vous êtes en isolement.

La sénatrice Ataullahjan : Ils ont pourtant reconnu que les délinquantes avaient des besoins différents. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

Ms. Pierini: To be honest, I would have to disagree with that statement. I feel the whole time I was in there that nothing specific was given to women. We were still using programs that were developed by men. We had men's goon squads come in to take down women. Personally and even as a regional advocate I don't see any specifically women-based programs at all in the prisons.

The Chair: We have about 15 more minutes. Once again, we are just scratching the surface and you are going to have to come back because at least in the Senate we have the time to really get into the issues.

Senator Andreychuk: Thank you for your submissions. I'm going to restrict myself to one question so everyone else gets a chance, and it is to Ms. Majury.

You were saying in response to segregation and changing it that you had a pilot project that you wanted to support. Do you have that in writing? If not, can you either get it to us or just explain what it is that you would do that would be different and explain fully how that might be implemented? That's a big question.

Ms. Majury: We have it in writing, so the easiest thing would probably be to give you a copy of the pilot we proposed. It is intended as a pilot to demonstrate that it is possible to eliminate segregation altogether.

Senator Pate: I was going to actually ask for some examples like that, but I know other people have questions and if these witnesses are going to come back I can wait until they've asked their questions.

Senator Fraser: I thank Ms. Pierini and Mr. DaSilva in particular for your testimony. Nothing can replace hearing from people who have been there.

I'm going to put questions to Ms. Latimer and Ms. Majury. The representatives of CSC who were here told us that they have been developing wonderful programming. They have mental health services. They have strategies and plans. It's all wonderful.

I don't think I've seen his most recent report but for years the correctional investigator has been saying less and less programming. The inadequacy of the mental health services continues. We heard two people say, "I wanted help. I needed help. I didn't get help."

Wearing your institutional hats, what do you perceive as the situation for programming, mental health services, and all that ball of wax?

Ms. Latimer: CSC probably doesn't realize the extent to which people in federal prisons are being warehoused. They have a certain template for the programs they deliver but they don't

Mme Pierini : À vrai dire, je ne suis pas d'accord avec cela. Pour tout le temps que j'ai passé là-bas, je n'ai jamais eu l'impression que les femmes recevaient un traitement particulier. On se servait encore de programmes conçus par des hommes. On faisait appel à des escouades d'hommes pour mater les femmes. Personnellement, et même en tant qu'intervenante régionale, je ne vois aucun programme dans les établissements pour femmes qui serait spécialement axé sur les femmes.

Le président : Il nous reste environ 15 minutes. Encore une fois, nous ne faisons qu'effleurer le sujet et il vous faudra revenir, car, au Sénat du moins, nous avons le temps de vraiment approfondir ces questions.

La sénatrice Andreychuk : Merci de vos mémoires. Je vais me limiter à une question afin que tout le monde ait une chance d'intervenir, et ma question s'adresse à Mme Majury.

Au sujet de l'isolement et du besoin de changer les choses, vous disiez qu'il y a un projet pilote que vous souhaitez appuyer. En avez-vous une description par écrit? Si vous n'en avez pas, pouvez-vous nous en faire parvenir une ou pouvez-vous tout simplement nous expliquer ce que vous feriez et ce qui serait différent, et nous décrire en détail comment ce projet pourrait être mis en œuvre? C'est une grosse question.

Mme Majury : Nous en avons une description par écrit, alors la façon la plus simple serait probablement de vous en remettre une copie. Il s'agit d'un projet pilote qui a pour fonction de montrer que l'isolement pourrait être éliminé complètement.

La sénatrice Pate : J'allais en fait demander que vous nous donniez des exemples en ce sens, mais je sais que d'autres membres du Comité ont des questions. Cependant, si on a prévu de faire revenir ces témoins, je peux attendre que les autres aient posé leurs questions.

La sénatrice Fraser : Je remercie tout particulièrement Mme Pierini et M. DaSilva de leurs témoignages. Rien ne peut remplacer le témoignage de quelqu'un qui est passé par là.

Mes questions s'adressent à Mme Latimer et à Mme Majury. Les représentants de Service correctionnel Canada qui étaient ici nous ont dit qu'ils ont élaboré des programmes formidables. Ils ont des services de santé mentale. Ils ont des plans et des stratégies. Tout est formidable.

Je ne crois pas avoir vu son dernier rapport, mais depuis des années, l'enquêteur correctionnel dit qu'il y a de moins en moins de programmes. Le caractère inadéquat des services de santé mentale se perpétue. Nous avons entendu deux personnes dire qu'elles demandaient de l'aide, qu'elles avaient besoin d'aide, mais qu'elles n'en avaient pas reçu.

Dans une optique institutionnelle, comment percevez-vous la situation des programmes, des services de santé mentale et de toutes ces autres choses?

Mme Latimer : Service correctionnel Canada ne réalise probablement pas à quel point les détenus des établissements fédéraux sont « entreposés ». Service correctionnel Canada se sert

necessarily match up with the individual needs of the people who are there and who are actually kind of keen to try and make some progress and put their lives back together.

It becomes more and more formulaic and a variety of programs they had were being compressed into a single program. There are some real questions about whether or not that actually is adequate. The extent to which there's very little for prisoners to do is most troubling. We need more programs. It would be really advantageous if they weren't necessarily all CSC-administered programs. There is often a level of distrust between the prisoners and CSC. There is no reason there couldn't be significant enhancements to educational programming and other skill sets.

Men in particular tend to want more certificate training so that way when they get out, they have a trade or something marketable that will help them on the outside. There is very little of that.

Ms. Majury: I would echo that for women. There is very little programming and it is not specific to the needs of women. I reinforce the notion that many of the programs are offered in house. It's critical that these programs be offered by the community as part of bringing the women into the community and working with the community which creates a level of trust.

When we ask about programs and resources we frequently hear: We would like to, but we have to do all these other things. Programming is always at the bottom of the list.

Senator Omidvar: Ms. Majury, did you say that you have developed or are developing the social determinates of criminalization?

Ms. Majury: No, I was recommending that. I work in the health field as well. It's very useful to think about the systemic human rights issues that lead to criminalization and are part of criminalization. I was recommending it as a way forward. It has not been done that I know of. It may well have been.

Senator Pate: It has been awhile since I worked with men for the John Howard Society years ago. My experience working with women was the level of violence was very different in the prisons for women than it was in the prisons for men, not the least of which is contributed to by many of the things you talked about in terms of fairly sexist, misogynist racist attitudes that are reinforced and implicitly encouraged in the prisons.

d'un certain modèle pour ses programmes, mais ce modèle ne répond pas nécessairement aux besoins individuels des gens qui sont dans ces établissements et qui cherchent effectivement à s'en sortir, à progresser et à reprendre leur vie en main.

On sent de plus en plus la formule, et une variété de programmes que le service avait ont été comprimés en un seul. Il y a lieu de se demander sérieusement si cela est vraiment adéquat. Il est renversant de voir à quel point les détenus n'ont pas grand-chose à faire. Il faut des programmes et ce serait vraiment un plus s'ils n'étaient pas tous nécessairement administrés par Service correctionnel Canada. Il n'est pas rare que les détenus ne fassent pas confiance à Service correctionnel Canada et vice-versa. Il n'y a aucune raison de ne pas apporter des améliorations à la programmation éducative et à l'acquisition de compétences particulières.

Les hommes en particulier ont tendance à opter pour des formations qui débouchent sur un titre de compétence, car cela leur permettra de pratiquer un métier ou de se faire une situation une fois dehors. Il y a très peu de programmes de la sorte.

Mme Majury : Je peux dire la même chose pour les femmes. Il y a très peu de programmes et ceux qui existent ne sont pas axés sur les besoins des femmes. Je souligne à nouveau le fait que beaucoup de ces programmes sont des programmes maison. Il est essentiel que ces programmes soient offerts par la collectivité et qu'ils s'inscrivent dans un effort pour intégrer ces femmes à la collectivité et leur permettre d'y travailler. On veillera en cela à instaurer un certain degré de confiance.

Lorsque nous posons des questions sur les programmes et les ressources, voici ce que l'on nous dit souvent : nous aimerions bien faire ce que vous dites, mais il y a toutes ces autres choses dont nous devons nous occuper. Les programmes sont toujours au bas de la liste.

Le sénateur Omidvar : Mme Majury, avez-vous dit que vous aviez cerné les déterminants sociaux de la criminalisation ou que vous étiez en train de le faire?

Mme Majury : Non. C'est une chose que je recommande. Je travaille également dans le domaine de la santé. C'est très utile de tenir compte des enjeux systémiques des droits de la personne qui mènent à la criminalisation et qui en font partie. Je recommandais cela comme moyen de progresser. Pour autant que je sache, cela ne s'est jamais fait, mais je peux me tromper.

La sénatrice Pate : Il y a un bon moment que je n'ai pas travaillé avec des hommes de la Société John Howard du Canada, des années en fait. Ce que je retiens de mon expérience à travailler avec les femmes, c'est que le niveau de violence dans les établissements pour femmes est très différent de celui que l'on retrouve dans les établissements pour hommes. Vous avez parlé de nombreuses choses qui contribuent à cela, et les attitudes sexistes, misogynes et racistes qui sont renforcées et implicitement encouragées dans le milieu carcéral y sont pour beaucoup.

The panel from Corrections that presented before you talked about changing populations. My own experience is it wasn't particularly changing populations but changes in practices. Were you at Sask Pen when the women were there?

When the women were at Sask Pen I would go to visit. One example is seared into my memory. I had encouraged women to put in a group grievance. They asked for the form and asked for the form. They yelled for the form. They swore and threatened for the form. By shift change they are screaming, yelling and banging the bars.

I had my baby Madison with me; she is now 18. When I was in the warden's office or unit manager's office afterward, the head of security was asking for authority to bring in the emergency response team. I asked why. I had been down there speaking with those women a few hours before and they weren't rioting. In fact they had some grievances.

I offered to go and talk to them. At that time it was still an option. I could go and talk to them. When Alia was there I could go talk to her in seg. What was striking to me was what the head of security said: "Why don't you take the baby? I hear they like the baby."

I was struck on many levels. For one thing they wouldn't let me take the baby into the men's prisons. I'm not sure the baby would have been at risk but that's a whole other thing. In the women's prison even the staff recognized that you could calm the situation by putting a baby in there, or you could send in the emergency response team.

What changed was the ability for others to go in. Sometimes I would take Alia in to talk to some of the women, particularly the sisterhood who she knew and who trusted her because I didn't presume I would necessarily be trusted in those situations. They would allow us to have another prisoner come in to help discuss and air the issues, or they would allow us to call other people in. I have not seen that happen for probably the better part of two decades.

Am I wrong? Have I missed something? I don't think I have missed it in the women's prisons but I may have missed in the men's. My last visit to the SHU was a couple of years ago.

Le groupe d'experts de Service correctionnel Canada qui témoignait avant vous a parlé de changer les populations. Selon mon expérience, il ne s'agit pas tant de changer les populations que de changer les pratiques. Étiez-vous au Pénitencier de la Saskatchewan lorsque les femmes y étaient?

Lorsque les femmes étaient dans ce pénitencier, j'y suis allée faire des visites. Un exemple m'est revenu. J'avais encouragé les femmes à présenter un grief collectif. Elles ont demandé qu'on leur donne le formulaire et ont redemandé qu'on leur donne le formulaire. Elles ont réclamé à hauts cris qu'on leur donne le formulaire. Elles ont vociféré et fait des menaces pour qu'on leur donne le formulaire. Lorsque le changement de quart de travail est arrivé, elles criaient, elles hurlaient et elles tapaient sur leurs barreaux.

J'avais ma fille Madison avec moi. Elle a maintenant 18 ans, mais à l'époque, c'était un bébé. Quoi qu'il en soit, lorsque je me suis retrouvée dans le bureau du directeur de la prison ou de l'unité, le chef de la sécurité est venu demander la permission de faire venir l'équipe d'intervention d'urgence. J'ai demandé pourquoi. J'avais parlé avec ces femmes quelques heures plus tôt et elles n'étaient pas en train de mettre la place sens dessus dessous. En fait, elles avaient des griefs.

J'ai proposé d'aller leur parler. À ce moment-là, c'est une option qui était encore possible. Je pouvais encore aller leur parler. Lorsqu'Alia était là, je pouvais aller lui parler pendant qu'elle était en isolement. Ce qui m'a vraiment surpris, c'est ce que le chef de la sécurité m'a dit : « Pourquoi ne prenez-vous pas votre bébé avec vous? J'ai entendu dire qu'elles aiment les bébés. »

J'ai été bouleversée à bien des égards. Tout d'abord, ils ne me laissaient pas entrer avec le bébé dans les établissements pour hommes. Je ne suis pas convaincue que le bébé aurait été en danger, mais c'est une toute autre histoire. Dans l'établissement pour femmes, même le personnel reconnaissait qu'il était possible de calmer le jeu en faisant entrer un bébé dans l'équation. Autrement, il fallait appeler l'équipe d'intervention d'urgence.

Ce qui a changé, c'est la possibilité de faire entrer d'autres personnes. Parfois, je faisais entrer Alia pour qu'elle parle avec certaines de ces femmes, notamment celles de la sororité, parce qu'elle les connaissait et qu'elles avaient confiance en elle. En effet, dans ces situations, je ne pouvais pas présumer qu'elles allaient me faire confiance. On nous permettait d'amener un autre détenu avec nous pour favoriser la discussion et ventiler les problèmes, ou on nous permettait de faire venir quelqu'un d'autre sur les lieux. C'est quelque chose que je n'ai pas vu depuis près de 20 ans.

Est-ce que j'ai tort? Est-ce que quelque chose m'a échappé? Je ne crois pas que cela m'ait échappé dans les établissements pour femmes, mais il se peut que cela ait été le cas dans les établissements pour hommes. Ma dernière visite à l'unité spéciale de détention remonte à environ deux ans.

Ms. Pierini: I know that's definitely true. There have been numerous situations as an inmate and as an advocate where I feel that they have jumped on either using force or sending in the goon squad, as I call it, — I can't remember the proper terms for it — rather than trying to diffuse the situation.

Once I was playing a game of cards on another inmate's patio. There is a rule where you can't be on other patios. I was breaking a rule, yes. However, I was approached by at least nine to twelve staff members coming at me aggressively. At that time I had just got out of four months in segregation. Seeing those staff come at me caused me to react in a way that I normally wouldn't react. I did go with a fight that time.

To think back on it now, I was working grounds and maintenance. I really trusted my staff that I worked for. I actually ran into one of them after I was out, and he told me he had gone to the warden that day and asked to come and talk to me. He knew I wouldn't have acted up and fought with him. I would have just listened, 100 per cent. If they would have let him approach me, I would have gone with him to segregation and not put up a fight.

Instead, they sent nine to twelve guards to come at me in a threatening manner. I ended up spending the last eight months of my incarceration in segregation over me playing a game of cards with another inmate.

I stress the fact that building those normal relationships as you do in the community is not feasible inside a prison. You get in trouble if you start getting too close to other inmates. They try to separate the inmates. To be able to live in society is something that would have helped with the anxiety. I don't fit in with my peers because of my prison sentence. If we were allowed to build relationships I think it would have a huge impact on the success rate of people coming out of prison.

Mr. DaSilva: I support what she said. The warden's negotiator was cut from 2005. That's what it was originally called. He was from the ERT. Before incidents would start to develop the warden's negotiator used to come. That was destroyed. That's why the use of force has shot up.

The guards do the negotiation now. The negotiation consists of this first order, second order, third order and use of force as with Matthew Hines in 30 seconds. Until the next time, ladies and gentlemen, we have kept you long enough.

Mme Pierini : Je sais pertinemment que ce que vous dites est vrai. Que ce soit comme détenue ou comme intervenante, j'ai vu d'innombrables situations où ils ont choisi d'utiliser la force ou de faire entrer l'escouade des gros bras, comme je l'appelle — je n'arrive pas à me souvenir du bon terme — plutôt que d'essayer de désamorcer la situation.

Une fois, j'étais en train de jouer aux cartes sur la surface d'une autre détenue. Il y a un règlement qui dit que vous ne devez pas vous trouver sur la surface de quelqu'un d'autre. Oui, j'étais en train d'enfreindre le règlement. Or, j'ai été approchée par neuf à douze membres de personnel, si ce n'est pas plus, et leurs interventions étaient pêtées d'agressivité. À ce moment-là, je sortais de quatre mois d'isolement. Dans ce contexte, le fait de voir ces employés s'en prendre à moi m'a fait réagir autrement que je l'aurais fait en temps normal. Je me suis effectivement battue cette fois-là.

En y repensant, je travaillais aux terrains et à l'entretien à l'époque. Je faisais vraiment confiance à ceux avec qui je travaillais. En fait, j'ai rencontré l'un d'eux après ma sortie, et il m'a dit qu'il était allé voir le directeur ce jour-là pour lui demander s'il pouvait venir me parler. Il savait que je n'allais pas perdre le contrôle avec lui et m'en prendre physiquement à sa personne. Il savait que j'allais me contenter d'écouter, rien de plus. S'ils lui avaient permis de m'approcher, je l'aurais laissé m'emmener en isolement et je ne me serais pas battue.

Au lieu de cela, ils ont envoyé de neuf à douze gardiens pour s'en prendre à moi de façon agressive. J'ai donc passé les huit derniers mois de mon incarcération en isolement pour avoir joué aux cartes avec une autre détenue.

Je tiens à souligner que le fait de nouer des relations normales comme vous le faites en société n'est pas une chose faisable en milieu carcéral. Vous vous attirez des ennuis si vous vous rapprochez trop des autres détenus. Ils essaient de séparer les détenus. Si j'avais été en mesure de vivre en société, cela m'aurait aidée à composer avec l'anxiété. Je ne m'accorde pas particulièrement bien avec mes pairs à cause du temps que j'ai passé en prison. Si l'on nous permettait de forger des relations en milieu carcéral, je crois que cela aurait une énorme incidence sur le taux de succès des gens qui sortent.

M. DaSilva : Je suis d'accord avec cela. Le poste de négociateur du directeur a été supprimé en 2005. C'est comme cela qu'on l'appelait au début. Il faisait partie de l'équipe d'intervention d'urgence. Le négociateur du directeur avait l'habitude d'intervenir avant que des incidents potentiels ne commencent à prendre forme. Ce mécanisme a été éliminé. C'est ce qui explique pourquoi le recours à la force a tellement augmenté.

Maintenant, les gardiens n'essaient plus de négocier. La négociation se limite à ceci : premier ordre, deuxième ordre, troisième ordre. Ensuite, c'est le recours à la force, comme c'est arrivé avec Matthew Hines, en 30 secondes. Le reste sera pour une prochaine fois, mesdames et messieurs, car je crois que nous vous avons retenus assez longtemps déjà.

The Chair: No, you haven't. It's very important. Sometimes it takes the Senate a year and a half to put out reports. Sometimes it takes a year. Sometimes interim reports take six months. After two hours today, I think we should put out a report each week. We should push our own communications seriously, senCA PLUS+, because this testimony is actually online and is on television.

Senators, you can take parts of this important testimony that we are hearing out of ParlVU to get this debate going across the country now. I think that's extremely important because time is of the essence each and every day for the people in Canadian prisons who you represent. They deserve your voices and our voices to make sure that CSC and others are paying attention to what we're paying attention to.

We want thank you so much. This is the beginning of our voyage of discovery, as I call it. We hope we can help in any way we can.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, February 8, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:32 a.m., to continue its study on the issues relating to the human rights or prisoners in the correctional system.

Senator Jim Munson (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, everyone. Before we start our meeting, I would ask the senators to introduce themselves.

[*English*]

Before the senators introduce themselves and for the public watching, this is day two of our landmark study into the human rights of prisoners in the Canadian correctional system. We began last week with very informative panels and we hope as we go along to put together an update report, hopefully in June, but this is going to take some time. This may take a couple of years, but we want to be current as well and we want to come up with a strong report and strong recommendations on human rights in Canadian prisons.

Let's have the senators introduce themselves, starting with the deputy chair.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan from Ontario.

Senator Martin: Yonah Martin from B.C.

Le président : Non, ce n'est pas le cas. C'est une question très importante. Parfois, il faut un an et demi au Sénat pour qu'il termine un rapport. Parfois, cela prend un an. Parfois, les rapports provisoires nous demandent six mois. Après les deux heures que nous venons de passer, je crois que nous devrions sortir un rapport par semaine. Nous devrions éperonner sérieusement nos propres communications, senCA PLUS+, car ce témoignage est en ligne et à la télévision.

Mesdames et messieurs, vous pouvez d'ores et déjà prendre des parties de ce témoignage à partir de ParlVU et amorcer cette discussion à l'échelle du pays. Je crois que c'est extrêmement important parce que le temps presse et que chaque jour compte pour ces personnes que vous représentez et qui sont présentement dans nos établissements carcéraux. Ils méritent que vous leur prêtiez vos voix et que nous leur prêtions nos voix afin de veiller à ce que Service correctionnel Canada et d'autres tiennent compte des questions sur lesquelles nous nous penchons.

Nous tenons à vous remercier sincèrement. Nous amorçons ici notre voyage exploratoire, comme je me plais à le désigner. Nous espérons être en mesure d'améliorer les choses, et ce, de toutes les façons possibles.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 8 février 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 32, pour poursuivre son étude sur les questions des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

Le sénateur Jim Munson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour à tous. Avant de commencer notre séance, j'aimerais demander aux sénateurs de se présenter.

[*Traduction*]

Avant que les sénatrices se présentent, j'aimerais mentionner pour le public qui nous regarde qu'il s'agit de la deuxième journée de notre grande étude sur les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel canadien. Nous avons entamé cette étude la semaine dernière en entendant des témoignages très instructifs, et nous espérons rédiger en cours de route un rapport d'étape en juin, mais cela prendra du temps. L'étude prendra peut-être quelques années, mais nous voulons également que nos renseignements soient actuels. Nous souhaitons accoucher d'un solide rapport et de solides recommandations sur les droits de la personne dans les établissements canadiens.

J'invite maintenant les sénatrices à se présenter, en débutant par la vice-présidente.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Senator Andreychuk: Senator Andreychuk, Saskatchewan.

Senator Hubley: Senator Hubley, Prince Edward Island.

Senator McPhedran: Marilou McPhedran from Manitoba.

Senator Pate: Kim Pate from Ontario.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar from Ontario.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia.

The Chair: Our guest today in this conversation is Ivan Zinger, the Correctional Investigator. Mr. Zinger, I understand you have a few opening remarks, which will be followed by many questions. Welcome to our committee.

Ivan Zinger, Correctional Investigator, Office of the Correctional Investigator of Canada: Thank you for the invitation to appear before this committee. I'm delighted to be here. It's actually my first solo appearance before a parliamentary committee, but also my first one as the new Correctional Investigator of Canada.

Let me begin by commending the committee for undertaking a study of issues relating to the human rights of incarcerated people in Canada. Your examination of these issues is timely, important and welcomed by my office.

The protection, promotion and preservation of human rights behind bars require constant vigilance. Every aspect of a prisoner's life, from whether or when they have visits or telephone calls with family and friends, to when they may access services and programming, to whether and how they may practice their religion, even when they eat and sleep, is heavily regulated, subject always to correctional power and authority.

Decisions affecting security classification, penitentiary placement, use of force, search and seizure, transfer and segregation, just to name a few, have significant life, liberty and security of the person implications for prisoners. Safe custody and humane treatment behind bars can only be achieved through the recognition that corrections is in the human rights business.

The Office of the Correctional Investigator of Canada was established back in 1973 on the recommendation of a commission of inquiry into the bloody, five-day riot at Kingston Penitentiary in 1971. A key cause of that riot, as well as other serious disturbances of the early 1970s, was the lack of a fair and effective mechanism for inmates to air and resolve legitimate grievances.

La sénatrice Andreychuk : Sénatrice Andreychuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Hubley : Sénatrice Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice McPhedran : Marilou McPhedran, du Manitoba.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de l'Ontario.

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse.

Le président : Nous discuterons aujourd'hui avec Ivan Zinger, l'enquêteur correctionnel. Monsieur Zinger, je crois comprendre que vous avez un exposé, puis nous vous poserons de nombreuses questions. Bienvenue au comité.

Ivan Zinger, enquêteur correctionnel, Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada : Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole devant le comité. Je suis heureux d'être parmi vous. Il s'agit en fait de ma première comparution en solo devant un comité parlementaire et dans le cadre de mon nouveau rôle d'enquêteur correctionnel du Canada.

Permettez-moi d'abord de féliciter le comité d'avoir entrepris une étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers au Canada. Votre étude de ces questions est opportune et importante et est bien accueillie par le bureau que je représente.

La protection, la promotion et la préservation des droits de la personne derrière les barreaux nécessitent une vigilance constante. Tous les aspects de la vie des détenus sont fortement réglementés, sous réserve de l'autorité et des pouvoirs correctionnels, notamment lorsqu'il s'agit de déterminer s'ils peuvent ou à quel moment ils peuvent recevoir des visites ou des appels téléphoniques de leur famille et de leurs amis, à quel moment ils peuvent bénéficier de services et de programmes, s'ils peuvent ou à quel moment ils peuvent pratiquer leur religion et même le moment où ils mangent et dorment.

Les décisions touchant la cote de sécurité, le placement pénitencier, le recours à la force, la fouille et la saisie, les transfèrements et l'isolement, pour n'en nommer que quelques-unes, ont des incidences importantes sur la vie, la liberté et la sécurité des détenus. Une détention sécuritaire et un traitement humain derrière les barreaux peuvent seulement être assurés en reconnaissant que les services correctionnels doivent promouvoir et défendre les droits de la personne.

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada a été établi en 1973, en réponse à une recommandation d'une commission d'enquête sur l'émeute sanglante du pénitencier de Kingston de 1971, qui a duré cinq jours. L'une des causes principales de cette émeute et d'autres perturbations graves qui se sont produites au début des années 1970 était l'absence d'un mécanisme équitable et efficace permettant aux détenus de formuler et de régler des griefs légitimes.

In 1992, the office's mandate was entrenched in legislation — the Corrections and Conditional Release Act. Under Part III of the act, the office's mandate to conduct investigations into the problems of offenders related to decisions, recommendations, acts or omissions of the Correctional Service of Canada.

The office is an oversight, not an advocacy, body. Staff members do not take sides when resolving complaints against the Correctional Service. We look for fair decision-making and compliance with law and policy. We make recommendations to the Correctional Service to ensure safe, lawful and humane correctional practice.

Under the legislation, staff has complete and unfettered access to all federal correctional facilities, to all CSC documents, and of course staff as well as offenders. Investigators regularly visit federal institutions to meet with both offenders and staff. Our presence and visibility in penitentiaries ensure timely follow-up and access to our ombudsman services.

In terms of workload, last year the office handled one of the highest caseloads in recent years, responding to 6500 offender complaints. Investigators conducted 2200 interviews with offenders and staff and spent a cumulative total of 370 days visiting federal penitentiaries across the country. In addition, the office conducted 1800 use of force compliance reviews as well as 178 mandated reviews involving deaths in custody and serious bodily injuries. It is a heavy and demanding workload, and all this is conducted by 36 dedicated employees.

[Translation]

It is by no means a unique observation that some of Canada's more vulnerable and disadvantaged groups are disproportionately represented in the correctional system. Reflecting on more than 25 years spent imprisoned for "crimes against the state," Nelson Mandela once famously observed, and I quote:

It is said that no one truly knows a nation until one has been inside its jails. A nation should not be judged by how it treats its highest citizens, but its lowest ones.

Visible minorities, Aboriginal people and women are entering federal penitentiaries in greater numbers than ever before. The incarcerated population is more culturally and ethnically diverse than ever before. Nine per cent of federal inmates are Black Canadians, close to three times their representation rate in general society. Today, 26.5 per cent of the total federal inmate population claims indigenous ancestry. More than 35 per cent

En 1992, le mandat du bureau a été inscrit dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. En vertu de la partie III de la loi, le bureau est autorisé à mener des enquêtes sur les problèmes des délinquants sous responsabilité fédérale liés aux décisions, aux recommandations, aux actes ou aux omissions du Service correctionnel du Canada.

Le bureau est un organisme de surveillance, et non de défense des droits. Les employés du bureau ne prennent pas parti lorsqu'il s'agit de régler des plaintes contre le Service correctionnel du Canada. Nous cherchons à faire preuve d'équité dans les décisions et à faire respecter les lois et les politiques. Nous formulons des recommandations au Service correctionnel du Canada pour assurer une pratique correctionnelle sécuritaire, humaine et respectueuse de la loi.

Conformément à la loi, l'équipe du bureau dispose d'un accès complet et sans entrave à tous les établissements correctionnels fédéraux et documents du SCC, ainsi qu'à l'ensemble du personnel et des délinquants. Les enquêteurs se rendent régulièrement dans des établissements fédéraux pour y rencontrer des délinquants et des employés. Grâce à notre présence et à notre visibilité dans les pénitenciers, nous assurons un suivi en temps voulu et un accès aux services d'ombudsman.

Le volume de travail du dernier exercice a été l'un des plus élevés des dernières années, le bureau ayant répondu à 6 500 plaintes déposées par les délinquants. Les enquêteurs ont mené 2 200 entrevues avec des délinquants et des employés et ont consacré un total de 370 jours de visite dans des pénitenciers fédéraux partout au pays. En outre, le bureau a effectué 1 800 examens de conformité dans les cas de recours à la force et 178 examens prévus par la loi portant sur des décès en établissement et des cas impliquant des blessures corporelles graves. Il s'agit d'une charge de travail lourde et exigeante, qui est accomplie par 36 employés dévoués.

[Français]

Je ne vous apprendrai rien en affirmant que certains des groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables du Canada sont représentés de façon disproportionnée au sein du système correctionnel. Après avoir purgé une peine d'emprisonnement de 25 ans pour des « crimes contre l'État », Nelson Mandela a tenu les propos célèbres suivants, et je cite :

On ne connaît jamais un pays si on ne connaît pas d'abord ses prisons. On ne devrait pas juger un pays d'après la façon dont il traite ses citoyens les mieux nantis, mais plutôt ceux qui sont les plus vulnérables.

De plus en plus de membres des minorités visibles, d'Autochtones et de femmes sont admis dans les pénitenciers fédéraux. La population carcérale est plus que jamais diversifiée sur le plan culturel et ethnique. Par exemple, 9 p. 100 des détenus sous responsabilité fédérale sont des Canadiens de race noire, ce qui correspond à près du triple de leur représentation dans l'ensemble de la société canadienne. Aujourd'hui, 26,5 p. 100 de

of the federally sentenced women population is indigenous.

A history of disadvantage and discrimination follows an indigenous person into prison. While it is of course true that the Correctional Service does not control who is sent to a federal penitentiary, ethnic or cultural identity should not determine or prejudice the experience or outcome of incarceration. By any and all measures, however, correctional outcomes are consistently and overwhelmingly poorer for indigenous offenders compared to any other group or population. Indigenous offenders are held longer and at higher security levels than their non-indigenous counterparts. Indigenous inmates experience higher rates of segregation and are disproportionately involved in use of force incidents. They are much more likely to be denied parole or have their release revoked.

Federal prisons reflect the nation's aging demographics. The inmate population is aging and growing older behind bars. One in four federal inmates are now aged 50 or older. The number of long-serving inmates is increasing, creating a stacking effect. One in five federal inmates is serving a life sentence. Over the last decade, the number of offenders age 50 or over in custody has increased by 77 per cent. There are now 3,500 inmates over the age of 50 in federal penitentiaries. This population experiences greater hardships in prison, has worse health outcomes and is one of the most expensive age cohorts to incarcerate while posing the least risk to safety. Few terminally ill inmates are ever released to the community. Most die prematurely (average age is between 60 and 62), sometimes in less than dignified conditions.

Mental health issues are at least three times more common in Canadian prisons than in the general population. More than 30 per cent of male offenders require psychological or psychiatric services and more than half of all women inmates have an identified mental health need. Federal inmates are prescribed psychotropic medications at a rate that is four times higher than the Canadian population. To complicate matters, the majority of offenders upon admission have an alcohol or substance abuse disorder.

In a correctional setting, such high prevalence rates come with challenges — self-harming and suicidal behaviours, use of force, segregation, physical restraints, involuntary treatment and certifications under mental health legislation. Last year, mental health issues or concerns were identified in over 37 per cent of all use of force interventions. In 2015-16, 54 per cent of use of force incidents involving an offender engaged in self-injury was

la population carcérale fédérale se dit d'origine autochtone. Plus de 35 p. 100 de la population de femmes purgeant une peine de ressort fédéral est d'origine autochtone.

Les inégalités et la discrimination dont souffrent les hommes et les femmes autochtones se poursuivent jusqu'en prison. Bien qu'il soit évident que le service correctionnel n'a pas le pouvoir de décider qui sera envoyé dans un pénitencier fédéral, l'identité ethnique ou culturelle ne doit pas déterminer ou compromettre l'expérience ou le résultat de l'incarcération. Toutefois, les résultats correctionnels sont uniformément moins bons pour les détenus autochtones que pour d'autres groupes ou populations. Les détenus autochtones purgent des peines plus longues et à des niveaux de sécurité supérieurs par rapport aux détenus non autochtones. Les détenus autochtones affichent des taux d'isolement plus élevés et sont impliqués de façon disproportionnée dans des incidents où il y a eu recours à la force. Ils sont beaucoup plus susceptibles de se voir refuser une libération conditionnelle ou de voir leur mise en liberté révoquée.

Les pénitenciers fédéraux reflètent aussi la démographie vieillissante du pays. La population carcérale est vieillissante et le nombre de personnes âgées derrière les barreaux est à la hausse. Un détenu sous responsabilité fédérale sur quatre est âgé de 50 ans ou plus. Le nombre de détenus purgeant de longues peines est à la hausse, ce qui crée évidemment un effet cumulatif. Un détenu sous responsabilité fédérale sur cinq purge actuellement une peine d'emprisonnement à perpétuité. Au cours des 10 dernières années, le nombre de détenus âgés de 50 ans ou plus en établissement a augmenté de 77 p. 100. On compte actuellement 3 500 détenus âgés de plus de 50 ans dans les pénitenciers fédéraux. Cette population est celle qui représente le groupe d'âge le plus coûteux à maintenir en établissement, même s'il représente le risque le moins élevé. Peu de détenus nécessitant des soins palliatifs ou en phase terminale sont libérés dans la collectivité. La plupart décèdent prématurément (l'âge moyen se situe de 60 ans à 62 ans), parfois dans des conditions peu empreintes de dignité.

Les problèmes de santé mentale sont au moins trois fois plus élevés au sein de la population carcérale canadienne que dans la population générale. Plus de 30 p. 100 des détenus ont besoin de services psychologiques ou psychiatriques, et plus de la moitié des femmes détenues présentent des besoins en santé mentale. Les détenus sous responsabilité fédérale se voient prescrire des médicaments psychotropes à un taux presque quatre fois plus élevé que celui de la population canadienne générale. Pour compliquer encore davantage les choses, la majorité des délinquants ont des problèmes de consommation d'alcool ou de toxicomanie au moment de leur admission dans un pénitencier.

En milieu carcéral, des taux de prévalence aussi élevés entraînent d'autres difficultés. On parle de comportements suicidaires et d'automutilation, de recours à la force, d'isolement, de contraintes physiques, de traitements involontaires et de certificats d'admission obligatoires en vertu de la loi provinciale sur la santé mentale. L'an dernier, des problèmes de santé mentale ont été cernés dans plus

managed by way of an inflammatory agent, typically pepper spray. Such responses cannot be considered desirable or appropriate from a therapeutic or human rights perspective. Some significantly mentally ill offenders simply do not belong, nor can they be safely or humanely managed, in a federal correctional facility.

[English]

There is sound reason why the rule of law follows an offender into prison and why legality does not stop at the prison gate. Even while deprived of liberty, the prisoner is still a citizen. The Corrections and Conditional Release Act puts it this way: “offenders retain the rights of all members of society except those that are, as a consequence of the sentence, lawfully and necessarily removed or restricted.” Imprisonment does not mean total deprivation or absolute forfeiture of rights. Prisoners maintain the right to be treated with dignity and respect. They have the right to safety and security of the person, the right to be treated humanely, and to be free from torture, degrading or inhumane treatment or punishment.

An environment where prisoners are at higher risk of being assaulted or injured, self-harming, committing suicide, dying prematurely, contracting communicable diseases or being subjected to use of force or segregation is not conducive of rehabilitation, nor is it in the best interest of public safety. Inmates who are embittered and hardened by their prison experience are not likely to be easily rehabilitated, much less adequately prepared to make their way safely back to the community.

Thank you again for the invitation to appear before this committee. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you. That was very informative. We will turn to questions, and, as per our protocol and tradition, we will start with our deputy chair.

Senator Ataullahjan: Thank you for your presentation this morning.

There was an article printed on January 25 this year where they quoted you extensively. In the report of 2014-15, the issue of the aging prison population was singled out as an issue of concern, citing that one in four federal inmates were 50 years of age or older at the time of the report. It has been reported that your office routinely receives complaints from aging offenders who say they don't have the access they need to specialists, medical devices or diets. Last year, the Correctional Service Canada accepted your recommendation to develop and implement a strategy for older offenders, which is scheduled to be completed in 2017-18 fiscal year.

de 37 p. 100 de l'ensemble des cas de recours à la force. En 2015-2016, 54 p. 100 des incidents de recours à la force associés à des cas d'automutilation ont été gérés au moyen d'un agent inflammatoire, généralement un vaporisateur de poivre. Ce type d'intervention n'est pas considéré comme souhaitable ou approprié du point de vue thérapeutique ou des droits de la personne. Certains délinquants atteints de graves troubles mentaux ne devraient tout simplement pas se trouver dans un établissement correctionnel fédéral.

[Traduction]

Il existe de solides raisons expliquant pourquoi la primauté du droit s'applique aux délinquants jusqu'à l'intérieur des prisons et ne disparaît pas une fois la porte d'entrée franchie. Même privés de leur liberté, les détenus demeurent des citoyens. La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions prévoit que : « Le délinquant continue à jouir des droits reconnus à tout citoyen, sauf de ceux dont la suppression ou la restriction légitime est une conséquence nécessaire de la peine qui lui est infligée. » La détention ne signifie pas la déchéance totale et la suppression absolue des droits. Les prisonniers conservent le droit d'être traités avec dignité et respect, de vivre en sécurité, d'être traités humainement et de ne subir ni torture, ni peine, ni traitement inhumain ou dégradant.

Un milieu où les prisonniers sont plus à risque d'être agressés ou blessés, de s'automutiler, de se suicider, de mourir prématurément, de contracter des maladies transmissibles, de faire l'objet d'un recours à la force et d'être mis en isolement ne favorise pas la réadaptation ou la sécurité publique en général. Les détenus qui sont amers et endurcis par leur expérience carcérale ne seront probablement pas faciles à réinsérer dans la société et encore moins bien préparés à réintégrer la collectivité de façon sécuritaire.

Je vous remercie encore de m'avoir invité à prendre la parole devant le comité. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci. C'était très instructif. Passons aux séries de questions. Comme le veulent notre protocole et notre tradition, c'est notre vice-présidente qui ouvrira le bal.

La sénatrice Ataullahjan : Merci de votre exposé ce matin.

Vous avez été cité énormément dans un article publié le 25 janvier dernier. Dans le rapport de 2014-2015, la question du vieillissement de la population carcérale a été décrite comme une source de préoccupation; au moment d'écrire le rapport, un détenu sous responsabilité fédérale sur quatre était âgé d'au moins 50 ans. Il est mentionné que votre bureau reçoit régulièrement des plaintes provenant de délinquants âgés qui prétendent ne pas avoir accès aux spécialistes, aux appareils médicaux ou aux régimes alimentaires dont ils ont besoin. L'an dernier, le Service correctionnel du Canada a accepté votre recommandation d'élaborer et de mettre en place une stratégie concernant les délinquants âgés, qui devrait être prête pour l'exercice financier 2017-2018.

What were some of the key elements that you recommended and what did you recommend would be included in the strategy? Could you share some of that with us?

Mr. Zinger: This is definitely an issue around which we have grave concern. It is not a new issue. In terms of the emergence of the aging population growing, this issue was raised back in 2000. At that time, the Correctional Service of Canada publicly announced it would develop a strategy for aging offenders. It actually put in place a branch specializing in older offenders. Shortly thereafter, this initiative was set aside. It was very unfortunate, because since then, that segment of the population has grown dramatically.

I am pleased to hear that the service will finally put in place such a strategy. There are many aspects of that strategy that will be important. We need a strategy that will ensure that the infrastructure is responsive to their particular needs and that routines are developed around mobility issues as well as aging. We need programming and work, if work is required, that is adapted to their special needs.

We've also got to ask some really important questions about what happens to those who are, for example, palliative or require end-of-life care. The current system now, I think, violates human decency in too many cases where offenders die in prison, behind bars. It's a very costly approach to managing these offenders. It has no public safety benefits, and again, it raises human rights issues. Individuals who are palliative or terminally ill with chronic diseases that causes impairment should be released back into the community where they can die in dignity. The Correctional Service Canada has got to ensure there is bed space in the community to make the transition.

It's even more important now that we have laws with respect to assisted dying. Those decisions should be made in the community, not while incarcerated, with the hope that the release will happen just a few days before the procedure takes place.

There are some best practices. I know, for example, at Pacific Institution there is a program where a unit is dedicated to offenders who are elderly. They have trained offenders to basically provide care and support to those individuals, and they are paid for their work. There are many halfway houses out there that would welcome funding to be able to accommodate some of those cases. I hope that the Correctional Service Canada acts quickly and starts unrolling some good initiatives to address that group.

The Chair: I remind senators to put your name on the list as soon as possible. We have lots of time.

Pouvez-vous nous donner certains des principaux éléments que vous avez recommandés et ce que vous avez recommandé d'inclure dans la stratégie?

M. Zinger : C'est certainement une question qui nous inquiète grandement. Ce n'est pas nouveau. En ce qui concerne le vieillissement de la population carcérale, ce problème a été soulevé en 2000. À l'époque, le Service correctionnel du Canada a annoncé publiquement son intention d'élaborer une stratégie concernant les délinquants âgés et de créer en fait une direction générale distincte pour les délinquants âgés. Peu de temps après, cette initiative a été mise de côté. C'était très malheureux, parce que ce segment de la population a depuis augmenté considérablement.

Je suis ravi d'entendre que SCC mettra finalement en place une telle stratégie. De nombreux aspects de cette stratégie seront importants. Nous avons besoin d'une stratégie qui veillera à ce que l'infrastructure réponde aux besoins particuliers de cette population et à ce que les routines soient pensées en fonction des problèmes de mobilité et du vieillissement de la population. Il faut des programmes et du travail, le cas échéant, qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

Nous avons aussi pu poser des questions très importantes concernant ce qui arrive aux détenus qui ont, par exemple, besoin de soins palliatifs ou de soins de fin de vie. Je crois que le système actuel va à l'encontre de la dignité humaine à de trop grandes reprises lorsque des détenus décèdent en établissement derrière les barreaux. La gestion de ces délinquants est une approche qui coûte très cher et qui n'apporte aucun avantage sur le plan de la sécurité publique; qui plus est, cela soulève des questions liées aux droits de la personne. Les détenus en phase terminale ou recevant des soins palliatifs en raison de maladies chroniques et qui sont grandement diminués devraient être libérés dans la collectivité, où ils pourront mourir dans la dignité. Le Service correctionnel du Canada doit s'assurer qu'il y a une place dans la collectivité pour faire la transition.

C'est d'autant plus important maintenant avec les lois sur l'aide médicale à mourir. Ces décisions devraient être prises dans la collectivité, pas en situation d'incarcération, en espérant que la libération se produise quelques jours seulement avant la procédure.

Il existe des pratiques exemplaires en la matière. Par exemple, je sais que l'Établissement du Pacifique offre un programme où une unité est dédiée aux délinquants âgés. Des délinquants ont été formés pour fournir essentiellement des soins et du soutien à ces détenus, et leur travail est rémunéré. Il y a de nombreux foyers de transition qui seraient ravis de recevoir des fonds pour être en mesure d'accueillir certains délinquants âgés. J'espère que le Service correctionnel du Canada prendra rapidement des décisions et lancera de bonnes initiatives pour répondre aux besoins de ce groupe.

Le président : Je tiens à rappeler aux sénatrices d'inscrire leur nom sur la liste le plus tôt possible. Nous avons beaucoup de temps.

Senator Hubley: Welcome, and thank you for your presentation. I have questions on a couple of issues, but the first one I would like to have you address is the 6,500 offender complaints that had been responded to as a workload. I'm wondering if you can give us the nature of those complaints. Are they categorized in any way, or do you know what the major and lesser concerns are, if that is included in the 6,500?

Mr. Zinger: Yes. You will see a breakdown of those 6,500 complaints. In terms of data, it's at the back of our annual reports. We keep statistics in terms of the most common complaints.

In terms of percentage, health care and conditions of confinement are at the top of the list. Then we have issues around involuntary transfers and placements in segregation. We also have cell effects, when things go missing. So there is a variety of issues. Historically and consistently, access to health care and conditions of confinement have been the big two. Not that far behind are issues with respect to interactions with staff. These are the things we investigate and spend a lot of our investigative time trying to resolve.

Senator Andreychuk: I have a supplementary. Regarding the interaction with staff, is the only avenue an inmate would have is to you if there isn't a satisfactory resolution on the ground, if I could put it that way? Second, how many of the complaints are between inmates, if any, or is it really with respect to the institution only?

Mr. Zinger: With respect to avenues of redress, the Correctional Service Canada has its own internal grievance system. They have a complex system with several layers. They promote the informal resolution of issues. Then it can go into a grievance that is written to the wardens, and then it can be brought to the attention of national headquarters, with a representative of the commissioner being the last level of redress.

We have documented time and again that the process is dysfunctional, and it takes too long to resolve issues, so when we have serious matters brought to our attention, irrespective of whether the offender has filed a complaint with the internal system, we will investigate and make recommendations. Those complaints can be quite important. One about a placement in segregation or an involuntary transfer can take upwards of six months to a year to get resolved and get through all those levels of the complaint system.

With respect to the complaints we receive, it's generally always conflict between the offender population and the administration. If there's conflict between inmates — there are some allegations sometimes, for example, that some assaults could have been

La sénatrice Hubley : Bienvenue et merci de votre exposé. J'aimerais vous poser des questions sur deux ou trois éléments, mais ma première question porte sur les 6 500 plaintes déposées par les délinquants sur lesquelles vous avez enquêté et ce que cela représente comme volume de travail. Pouvez-vous nous donner la nature de ces plaintes? Les classez-vous en fonction de leur nature? Pouvez-vous nous dire les aspects les plus préoccupants et les moins préoccupants, si c'est inclus dans les 6 500 plaintes?

M. Zinger : Oui. Ces 6 500 plaintes sont classées en fonction de leur nature. En ce qui concerne les données, cela se trouve à la fin de nos rapports annuels. Nous compilons des statistiques concernant les plaintes les plus fréquentes.

En ce qui concerne le pourcentage, les soins de santé et les conditions de détention trônent au sommet de cette liste. Viennent ensuite les problèmes concernant les transfèrements non sollicités et les placements en isolement. Nous recevons également des plaintes concernant la disparition d'effets gardés en cellule. Les plaintes sont de natures diverses. Par le passé, l'accès aux soins de santé et les conditions de détention ont constamment été les deux grandes catégories. Suivent de près les questions relatives aux interactions avec le personnel. Nous enquêtons sur ces plaintes, et nous consacrons beaucoup de temps d'enquête à essayer de les régler.

La sénatrice Andreychuk : J'aimerais avoir des précisions. En ce qui concerne les interactions avec le personnel, est-ce que la seule possibilité qui s'offre à un détenu est de communiquer avec vous si la situation n'est pas réglée de manière satisfaisante sur le terrain, pour le dire ainsi? Deuxièmement, combien y a-t-il de plaintes, le cas échéant, à l'égard d'autres détenus? Ces plaintes visent-elles seulement l'établissement?

M. Zinger : En ce qui concerne les recours, le Service correctionnel du Canada a son propre système de règlement interne des griefs. Il s'agit d'un système complexe qui comporte plusieurs paliers. Le Service correctionnel du Canada préconise le règlement des problèmes dans le cadre d'un processus informel. Ensuite, le détenu peut acheminer un grief écrit au directeur de l'établissement, puis l'administration centrale, avec un représentant du commissariat, peut en être saisie au dernier palier.

Nous avons répété à maintes reprises que le processus est dysfonctionnel et que le règlement des problèmes prend trop de temps. Donc, lorsque des questions graves sont portées à notre attention, peu importe que le délinquant ait déposé ou non une plainte dans le système interne, nous mènerons une enquête et formulerons des recommandations. Ces plaintes peuvent être très importantes. Cela peut prendre de six mois à un an pour régler une plainte concernant un placement en isolement ou un transfèrement non sollicité et passer tous les paliers du système de règlement des plaintes.

En ce qui concerne les plaintes reçues, il s'agit généralement toujours d'un conflit entre les délinquants et l'administration. S'il y a des conflits entre les détenus — nous entendons parfois, par exemple, que certaines agressions auraient pu être évitées —, nous

prevented. We investigate, of course. We review every single use of force carried out by the service. Those are the kinds of things we do.

Senator Hubley: Thank you for that intervention, Senator Andreychuk.

I was interested that access to health care was one of the main issues. What is the policy within the Correctional Service pertaining to inmates' ability to get medical attention if needed?

Mr. Zinger: The Correctional Service of Canada, by law, has the statutory obligation to provide essential health care services as well as nonessential health care services.

If the committee actually tours an institution, I strongly suggest that you always pay attention to visiting the health care unit. There are dedicated nurses and doctors. They provide dental services, and they sometimes even provide X-ray services on site.

The complaints we usually get are typically about delays in accessing services, and we would try to resolve these with the institutions. With some complaints, we have challenges in terms of responding. For example, offenders will come to us and complain that there has been a change in their medications. There are a lot of contentious issues around pain medication, as well as psychotropic medication, because in the correctional setting there are some views that, given their past history of substance abuse, the majority of those offenders may be seeking medication for other purposes.

It's a constant tension and a very difficult position for Corrections to be in. I think it's a no-win kind of situation on these cases because if they don't provide the medication, they can be accused of not providing the proper health care, and if they provide a lot of medication, they can be accused of trying to drug their inmate population. It's a really difficult situation.

The fact is that so many are on psychotropic drugs, and when we ask pointed questions to the Correctional Service of Canada about what conditions they are for, they at this point can't tell us for which purposes those drugs are being used, whether they are being used off-label or not. However, they are working on it, and with a bit more time for them to computerize their pharmacies as well as their health care files, I think we will see a better ability to gather some of that information and get a better understanding of what those drugs are being prescribed for.

Senator Hubley: Thank you very much.

Senator Bernard: I wanted to follow up on the question asked by Senator Hubley and your response, Mr. Zinger, around the nature of the complaints. I'm wondering if your office does any intersectional analysis of those complaints. For example, is there evidence of patterns of unconscious bias or discrimination based

menons évidemment notre enquête. Nous examinons tous les recours à la force du Service correctionnel du Canada. Voilà entre autres ce que nous faisons.

La sénatrice Hubley : Merci de votre intervention, sénatrice Andreychuk.

J'ai trouvé intéressant de constater que l'accès aux soins de santé était l'un des principaux problèmes. Quelle est la politique au sein du Service correctionnel du Canada concernant la capacité des détenus d'obtenir des soins médicaux lorsqu'ils en ont besoin?

M. Zinger : En vertu de la loi, le Service correctionnel du Canada a l'obligation d'assurer la prestation de services de santé essentiels et non essentiels.

Si vous visitez un établissement, je vous suggère fortement de toujours porter une attention particulière lorsque vous visitez l'unité des soins de santé. Il y a des infirmières et des médecins. Des soins dentaires y sont offerts, et certains établissements peuvent même prendre des radiographies sur place.

Les plaintes que nous recevons portent normalement sur les retards en vue d'avoir accès aux services, et nous essayons de régler cela avec les établissements. Certaines plaintes nous donnent du fil à retordre. Par exemple, des délinquants nous feront parvenir une plainte, parce que leurs médicaments ont été modifiés. Le recours aux antidouleurs et aux psychotropes est controversé, parce que certains sont d'avis que, dans le milieu carcéral, la majorité des délinquants, compte tenu de leurs antécédents en matière de toxicomanie, cherchent peut-être à obtenir des médicaments à d'autres fins.

Le Service correctionnel du Canada se trouve toujours dans une position très difficile et subit une pression constante. Je crois qu'il s'agit de situations desquelles personne ne peut sortir gagnant, parce que les autorités peuvent être accusées de ne pas assurer la prestation de soins de santé adéquats si elles ne fournissent pas les médicaments ou être accusées d'essayer de droguer leur population carcérale si elles en fournissent trop.

N'empêche qu'un grand nombre de détenus prennent des psychotropes. Lorsque nous demandons des précisions au Service correctionnel du Canada concernant les raisons médicales pour lesquelles les détenus prennent ces médicaments, les autorités ne sont pas en mesure de nous expliquer pourquoi ces médicaments sont utilisés et de nous dire si leur emploi est conforme ou non. Toutefois, les autorités tentent d'améliorer les choses. Si nous leur laissons encore du temps pour informatiser leurs pharmacies et les dossiers médicaux, je crois que nous constaterons qu'il sera plus facile d'obtenir certains renseignements et que nous comprendrons mieux pourquoi ces médicaments sont prescrits.

La sénatrice Hubley : Merci beaucoup.

La sénatrice Bernard : J'aimerais revenir sur la question posée par la sénatrice Hubley et votre réponse, monsieur Zinger, concernant la nature des plaintes. J'aimerais savoir si votre bureau réalise des analyses intersectionnelles de ces plaintes. Par exemple, les données permettent-elles de déceler des tendances en

on sexual identity, sexual orientation or issues of race? Is your office able to provide that kind of information in terms of the nature of the complaints you're investigating?

Mr. Zinger: Unfortunately, our computer system is quite outdated, and we have been waiting for central agencies to assist us in terms of changing our platform, which would allow us to do more refined searches and be able to better identify trends. Now, after many years, we've finally been told which system we can use, and we will move our data collection through that new system, which I'm hoping will be able to provide us a better ability to look at that kind of data.

It's always a little bit difficult. We have complaints from offenders dealing with, for example, allegations of prejudice or discrimination and racism. With those ones, we have a tendency to refer them to the Canadian Human Rights Commission. They're in a better position in terms of expertise, and it's really consistent with their mandate. For these types of issues, we tend to often refer cases like that.

When we talk about mental health, as you know, it's a big issue right now in corrections. For example, we often get complaints about segregation placement or transfer. The complaint would be in our system labelled as challenging a decision to transfer an individual to a higher security classification or a placement in segregation. When we start digging, we find out that what prompted the issue was mental health.

There are often things on the surface of the complaint where we categorize it, because that's the decision being challenged, but underneath we may find issues around mental health. It could also be negative interaction between staff and inmates that triggered an incident, which could have been fuelled by offensive language or something like that. So we'll look at that and investigate it.

As I say, I'm hoping in the future we will have better data for this.

Senator McPhedran: Thank you for your presentation. I think I caught you inserting reference to having 36 staff.

Mr. Zinger: Yes.

Senator McPhedran: I will ask two questions related to that. Before I ask the questions, I want to express my regrets to the committee; I'm also on the Defence Committee and it has a conflict, so I'm shuttling. I'm not leaving out of a lack of interest.

First question: Is this adequate staffing? Is this optimal staffing?

matière de discrimination ou de préjugés inconscients fondés sur l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle ou la race? Votre bureau est-il en mesure de fournir de tels renseignements concernant la nature des plaintes sur lesquelles vous enquêtez?

M. Zinger : Malheureusement, notre système informatique est très désuet, et nous attendons que les organismes centraux nous aident en vue de changer notre plateforme, ce qui nous permettrait de réaliser des recherches plus précises et être en mesure de mieux déceler des tendances. Après plusieurs années, nous nous sommes enfin fait dire le système que nous pouvons utiliser et nous transférerons notre collecte de données vers ce nouveau système, qui nous permettra, je l'espère, d'être mieux outillés pour examiner ces données.

C'est toujours un peu difficile. Nous recevons des plaintes de délinquants en ce qui concerne, par exemple, des allégations de préjudice, de discrimination ou de racisme. Dans le cas de ces plaintes, nous avons tendance à leur conseiller d'en saisir la Commission canadienne des droits de la personne. Cet organisme a une meilleure expertise en la matière, et c'est tout à fait conforme à son mandat. Lorsqu'il est question de tels enjeux, nous avons souvent tendance à en saisir les autorités compétentes.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, la santé mentale est actuellement un problème important dans les établissements correctionnels. Par exemple, nous recevons souvent des plaintes au sujet des placements en isolement ou des transfèrements. Lorsque nous inscrivons la plainte dans notre système, nous écrivons qu'il s'agit d'une contestation d'une décision concernant le transfèrement d'une personne vers un endroit à sécurité plus élevée ou un placement en isolement. Lorsque nous commençons à creuser un peu, nous constatons que cela découle d'un problème de santé mentale.

Nous classons souvent les plaintes en fonction de ce que nous voyons en surface, parce que c'est la décision qui est remise en question, mais il nous arrive parfois de constater sous la surface des problèmes de santé mentale. Une interaction négative entre le personnel et les détenus peut être l'élément déclencheur dans cette situation, qui peut avoir été attisée par des propos offensants, par exemple. Bref, nous examinons la situation et menons une enquête.

Comme je l'ai déjà mentionné, j'espère que nous aurons dans l'avenir de meilleures données pour ce faire.

La sénatrice McPhedran : Merci de votre exposé. Je crois avoir remarqué que vous avez mentionné au passage avoir 36 employés.

M. Zinger : Oui.

La sénatrice McPhedran : J'ai deux questions à ce sujet. Avant de les poser, je tiens à mentionner aux membres du comité que, comme je siège également au comité de la défense et qu'une réunion a lieu en même temps, je dois faire la navette entre les deux. Je le regrette, et je tiens à dire que je ne le fais pas par manque d'intérêt.

Voici ma première question. Avez-vous suffisamment d'employés? Quel serait le nombre optimal d'employés?

The question in addition to that is: Are there non-monetary changes, systemic changes perhaps, that you think would support your mandate if those changes were brought about?

Mr. Zinger: You're talking about within my current allocation. Is that what you mean?

Senator McPhedran: Yes. The first question is obviously financially related, in asking about adequacy or the optimal number of staff. The second question is not with a focus on an infusion of money but rather systemic changes or policy changes that might be needed to more efficiently meet your mandate.

Mr. Zinger: Yes, it's a challenge. I certainly feel that with more resources, we would be in a better position to fulfill our mandate. I can tell you that, yes, we have developed a business case to try to go after some additional funding.

It's very difficult for a small agency. This is something that I can raise. I have a budget of just over \$4 million, and 80 per cent of that budget is for salaries. It's difficult for small agencies when doing a business case and trying to get \$1 million. Big departments have processes where they can go to cabinet and can get these things approved, but usually they're dealing with much larger amounts. We don't have that luxury. I'm certainly hoping that in the next business cycle, we will do what we've done before.

I certainly would like to do more with those systemic issues, investigations. I think they have great deal of benefit in terms of addressing issues that may, in the end, lower your number of individual complaints. Instead of constantly dealing with individual complaints, if you resolve it at a systemic level then hopefully you will do better.

This government has put forward some very ambitious commitments to address issues related to the overrepresentation of indigenous people. They've also made commitments to address the issues around administrative segregation, the criminalization of the mentally ill and their overrepresentation in the criminal justice system, as well as the 104 recommendations of Ashley Smith. We could assist the government in terms of making some sense of these, and we could certainly do some work in some of these key areas.

As I said, we have a problem in terms of our information system that could be improved — all sorts of things. So thank you for raising the issue and, yes, we could do with a bit more. With little over 4 million, I don't have the ability to do more than what we do. We're a very omnipresent agency. We've gained a lot of credibility. We have a website that has over 7 million hits a year, which is unheard of for a small agency of our size. That's all I can say.

J'ai également une question complémentaire. Y a-t-il des changements non financiers ou peut-être systémiques qui vous aideraient à vous acquitter de votre mandat, s'ils étaient apportés?

M. Zinger : Vous parlez en fonction de mon budget actuel. Est-ce bien ce que vous voulez dire?

La sénatrice McPhedran : Oui. La première question est évidemment de nature financière. Je vous demande si vous avez suffisamment d'employés et j'aimerais connaître ce que serait le nombre optimal d'employés. La deuxième question ne porte pas sur une injection de fonds, mais plutôt sur des changements dans le système ou les politiques qui sont peut-être nécessaires pour vous aider à vous acquitter plus efficacement de votre mandat.

M. Zinger : Oui. C'est un défi. Il va sans dire que nous serions en meilleure posture pour nous acquitter de notre mandat si nous avions davantage de ressources. Je peux vous confirmer que nous avons préparé une analyse de rentabilisation pour essayer d'obtenir des ressources additionnelles.

C'est très difficile pour un petit organisme. Je peux vous le dire. Mon budget est d'un peu plus de 4 millions de dollars, et les salaires représentent 80 p. 100 du budget. C'est difficile pour les petits organismes de préparer une analyse de rentabilisation et d'essayer d'obtenir 1 million de dollars. Les gros ministères ont des processus qui leur permettent d'en saisir le cabinet et de faire approuver le tout, mais il est normalement question de sommes beaucoup plus élevées. Nous n'avons pas ce luxe. J'espère de tout cœur qu'au cours du prochain cycle économique nous ferons ce que nous avons déjà fait par le passé.

J'aimerais certainement en faire plus quant aux problèmes systémiques et aux enquêtes. Je crois que c'est très utile en vue de régler les problèmes et possiblement de réduire le nombre de plaintes. Au lieu de gérer chaque plainte, ce serait peut-être mieux d'apporter des changements systémiques pour espérer améliorer la situation.

Le gouvernement a pris des engagements très ambitieux en vue de s'occuper des questions touchant la surreprésentation des Autochtones. Il s'est aussi engagé à aborder les questions touchant l'isolement préventif, la criminalisation des personnes atteintes de troubles mentaux et leur surreprésentation dans le système de justice pénale, ainsi que les 104 recommandations formulées dans le dossier d'Ashley Smith. Nous pouvons aider le gouvernement à mettre un peu d'ordre dans tout cela, et nous pouvons certainement être utiles dans certains de ces domaines importants.

Comme je l'ai mentionné, notre système informatique est déficient et pourrait être amélioré de bien des façons. Je vous remercie donc d'avoir soulevé la question. Je confirme que nous pourrions avoir un peu plus de ressources. Avec un peu plus de 4 millions de dollars, je n'ai pas les ressources pour en faire plus qu'actuellement. Notre organisme est très omniprésent. Nous avons grandement gagné en crédibilité. Plus de 7 millions de personnes consultent chaque année notre site web, ce qui est du jamais vu pour un petit organisme comme le nôtre. C'est tout ce que je peux dire.

Senator Pate: Dr. Zinger, congratulations on your new role.

I would like you to comment on a couple of things from your current perspective as well as from the perspectives you have had in the past working for the Correctional Service Canada and Public Safety Canada, and as a psychologist and a lawyer.

One of the things your office has done and you have been part of in your previous roles is to really look at some of the systemic as well as the individual human rights issues that have arisen in prisons. There are a couple of things I would ask you to comment on, first and foremost being the manner in which the law has been interpreted by corrections, although it's influenced by others within the government.

In particular, I want your comments on the areas where you could be seeing people released right now into a more appropriate setting — sections 29, 81 and 84 in particular — and the manner in which, instead of applying those sections in a way that is more robust and allows for individuals to be in the community, whether serving their sentences or on parole, we've seen them applied in a very restrictive way. I would like you to correct me if you think I'm wrong, but my read is that, with section 29, we could be seeing many of the individuals you appropriately have documented, Ashley Smith and others, in appropriate mental health settings in the community. Sections 81 and 84 would allow for not just indigenous people who are now in prison or on parole but also other ethno cultural and racialized groups, as well as other groups such as aging or trans populations, to be in the community in appropriate settings, serving their sentences and/or on parole. I'd like you to comment, if you can, on how the policies have actually limited what the law says could be done right now.

If there's time — and I don't want to get into other senators' times — talk about what you see some of the biggest challenges being in this area in terms of how we move forward in terms of promoting human rights on a systemic level. We will hear a lot about individual complaints, and you hear lots of individual complaints, but maybe you could start with that.

Mr. Zinger: Maybe I could illustrate a little bit my concern about how the law is seen to be sometimes applied in an almost discretionary fashion.

As you may know, I've published an article that reviewed correctional outcomes between 2005 and 2015. During those years, there was an unprecedented number of pieces of tough-on-crime legislation. The outcome of those has been that, despite fear that we would end up like an American system and there would be mass incarceration, the number of offenders did increase by a factor of 10 per cent over 10 years.

La sénatrice Pate : Monsieur Zinger, je vous félicite pour votre nouveau rôle.

J'aimerais vous entendre sur certains éléments en votre qualité d'enquêteur correctionnel, d'ancien employé de Service correctionnel Canada et de Sécurité publique Canada, de psychologue et d'avocat.

L'un des éléments que votre bureau a faits et auxquels vous avez participé dans vos précédents rôles, c'est de vraiment examiner les problèmes systémiques et les questions liées aux droits de la personne dans le milieu carcéral. J'aimerais vous entendre sur divers aspects; en premier lieu, j'aimerais avoir vos commentaires sur la manière dont la loi est interprétée par le Service correctionnel du Canada, même si cette interprétation est influencée par d'autres au sein du gouvernement.

J'aimerais en particulier vous entendre au sujet des options qui permettent actuellement de libérer des détenus dans des milieux plus appropriés — les articles 29, 81 et 84 précisément — et de la manière dont nous appliquons ces articles de façon très restrictive, au lieu de le faire plus efficacement pour que des personnes soient dans la collectivité pour y purger leur peine et être en libération conditionnelle. J'aimerais que vous me corrigiez si vous pensez que j'ai tort, mais je crois comprendre qu'en vertu de l'article 29 nous pourrions transférer de nombreuses personnes dont vous avez bien documenté la situation, comme Ashley Smith, dans des établissements de santé mentale dans la collectivité. Les articles 81 et 84 s'appliqueraient non seulement aux Autochtones qui sont actuellement détenus et en libération conditionnelle, mais aussi à d'autres groupes raciaux ou ethnoculturels et à d'autres groupes, comme les détenus âgés et transgenres. Cela leur permettrait d'être dans la collectivité dans des milieux appropriés pour y purger leur peine ou être en libération conditionnelle. Si vous le pouvez, j'aimerais vous entendre au sujet de la manière dont les politiques ont en fait limité ce que la loi dit qui peut être fait actuellement.

Je ne veux pas empiéter sur le temps des autres, mais j'aimerais que vous nous parliez, si nous avons le temps, des plus grands défis dans ce domaine quant à la manière de changer la donne et de promouvoir les droits de la personne de manière systémique. Nous entendrons beaucoup parler des plaintes des détenus, et vous en entendez aussi votre lot, mais vous pourriez commencer par cet aspect.

M. Zinger : Je pourrais vous expliquer un peu ce qui m'inquiète au sujet de la manière dont la loi est perçue comme étant parfois appliquée de manière pratiquement discriminatoire.

Comme vous le savez peut-être, j'ai publié un article qui passait en revue les résultats correctionnels entre 2005 et 2015. Durant cette période, il y a eu un nombre sans précédent de mesures législatives de lutte contre la criminalité. Même si certains avaient peur que nous aboutissions à un système à l'américaine et à une incarcération de masse, ces mesures législatives ont fait grimper le nombre de délinquants de 10 p. 100 sur 10 ans.

However, what happened is that the impact was not so much on the numbers but on how the offender population profile changed. We saw that certain groups did not fare very well under those 10 years. We saw a huge growth in terms of Aboriginals, who were already grossly overrepresented. We saw increases with women and Black offenders. It's a question of social justice and how those pieces of legislation moved things.

When I did some work around that, I looked at a series of prison health indicators: what happens to the numbers of complaints, the placement of segregation, involuntary transfer, use of force, death in custody, suicide, et cetera? The correctional outcomes for that decade were very poor, so there was an impact.

I said, "Okay, that's that decade, but what happened since 2015?" I wanted to know whether a new government, with a new approach and new, clear commitments in terms of views of the world, would have an impact. I reviewed and pulled out the statistics from the Correctional Service Canada on the impact of the new government.

I found that despite the fact that there is no new criminal law that has been tabled by this government and no new budget allocation to corrections or to the criminal justice system, and we still have the same senior management team and the same commissioner at the helm of the Correctional Service Canada, despite nothing having changed, we have actually seen some improvements on a number of indicators.

We've seen more releases into the community; more section 84s, which are community releases typically granted to Aboriginal individuals. We have seen reductions in the number of complaints and grievances and a drastic reduction in terms of administrative segregation placement. We've also seen reductions in use of force, death in custody, suicide, attempted suicide, self-injury, serious bodily injuries and double bunking.

The question for me remains. The law and regulations haven't changed, the people in place haven't changed, the budget hasn't changed, so how come, with a simple change of government and distancing ourselves from a tough-on-crime stance, the system is improving so much?

On the one hand, I would say this is great news. It means that the Correctional Service Canada, as an impartial part of the civil service, is responding to the new government and the new direction of the new government. That's great for democracy, and I'm actually very happy that all those indicators have improved.

Cependant, ces mesures n'ont pas vraiment influé sur le nombre de détenus, mais elles ont influé sur le profil de la population carcérale. Nous avons constaté que certains groupes ne s'en sont pas très bien sortis durant ces 10 années. Nous avons vu une énorme croissance pour ce qui est des Autochtones, qui étaient déjà extrêmement surreprésentés. Nous avons vu augmenter le nombre de femmes et de délinquants noirs. C'est une question de justice sociale, et cela vise la façon dont ces mesures législatives ont changé la donne.

Lorsque j'ai réalisé des travaux en la matière, j'ai examiné des indicateurs de santé en établissement : l'effet sur le nombre de plaintes, les placements en isolement, les transfèrements non sollicités, les recours à la force, les décès en établissement, les suicides, et cetera. Les résultats correctionnels au cours de cette décennie ont été très mauvais. Il y a donc eu des conséquences.

Je me suis alors dit que c'était la situation qui prévalait au cours de cette décennie, et je me suis demandé ce qui s'était passé depuis 2015. Je tenais à vérifier si l'arrivée d'un nouveau gouvernement avec une nouvelle approche et de nouveaux engagements clairs en ce qui a trait à la manière de voir le monde aurait un effet. J'ai examiné et extrait les statistiques provenant du Service correctionnel du Canada en ce qui concerne les effets du nouveau gouvernement.

J'ai découvert que, même si le gouvernement n'avait pas adopté de nouvelles lois de nature pénale, qu'aucun nouveau crédit budgétaire n'avait été accordé aux services correctionnels ou au système de justice pénale, que nous avions encore la même haute direction et le même commissaire à la tête de Service correctionnel Canada et que rien n'avait changé, nous avons en fait été en mesure de voir certaines améliorations concernant un certain nombre d'indicateurs.

Nous avons vu plus de mises en liberté dans la collectivité; nous avons vu l'article 84 être utilisé plus souvent pour accorder des libérations conditionnelles dans la collectivité à des Autochtones. Nous avons constaté une réduction du nombre de plaintes et de griefs et une diminution considérable des placements en isolement préventif. Nous avons également remarqué des réductions quant au recours à la force, aux décès en établissement, aux suicides, aux tentatives de suicide, aux comportements d'automutilation, aux blessures corporelles graves et à la double occupation.

N'empêche qu'une question demeure sans réponse. Les lois et les règlements, les personnes en place et le budget n'ont pas changé. Pourquoi le système s'est-il aussi amélioré en changeant tout simplement de gouvernement et en prenant nos distances par rapport à l'approche sévère en matière de criminalité?

D'un côté, je dirais que c'est une excellente nouvelle. Cela signifie que le Service correctionnel du Canada, à titre d'organisme impartial de la fonction publique, se conforme au nouveau gouvernement et à sa nouvelle orientation. C'est excellent pour la démocratie, et je suis en fait très heureux que tous ces indicateurs se soient améliorés.

But the cynical part of me suggests, “Well, if the law hasn’t changed, how come the law is being applied differently?” How come we’re seeing more recommendations to grant parole? How come the parole board is recommending more? How come we’ve seen a drop of 800 offenders being admitted? In terms of the sheer inmate population since the government has taken power, we saw a reduction, so now the inmate population at the federal level is about 14,200, a reduction of 800 people. That’s two medium-sized penitentiaries, with no changes in criminal law.

It looks like simply corporate focus can actually dictate how the law is applied and how rigorously the law is applied. For me, that’s troubling. Especially when we talk about parole, the test is in the law. The law hasn’t changed. The individual is an undue risk to society; that hasn’t changed. With segregation, there are no changes. It’s supposed to be the last resort. In fact, we’re down to 375 offenders in segregation, back from about two or three years ago when we were at 800. Why is it suddenly that we’re seeing these things?

The rule of law seems to be subjected to corporate focus, let’s put it that way, and it can have negative effects or positive effects. We’re seeing some positive effects, which I’m very happy with.

Senator Pate: To clarify, with the particular questions about the policies that are in place, is it your view that sections 81 and 84 interpret the law in the way that the law was intended?

Mr. Zinger: Section 84 is less problematic than section 81. Right now, a third of releases of Aboriginal offenders are done through section 84, so that’s about 400 individuals on release with the section 84 agreement. This is when Correctional Service of Canada negotiated with Aboriginal communities for the supervision of Aboriginal or indigenous offenders.

The problem is with section 81. It was a wonderful provision from 1992. Since then, it was about negotiating with the Aboriginal community for the custody of an indigenous individual. We have less than 100 bed spaces for that, often below capacity, and that has never been implemented as it was designed. I think it falls short, and the investments have all been for institutional corrections, which is dictated by the Correctional Service Canada and isn’t responsive, in my view, to the needs of Aboriginal offenders. I would sure like to see a huge change in terms of endorsing those provisions. Parliament has made it clear that this was the way to go. In my view, those provisions have not been implemented to their fullest.

Toutefois, le cynique en moi se pose des questions. Si les lois n’ont pas changé, pourquoi les lois sont-elles appliquées différemment? Pourquoi constatons-nous que les autorités recommandent plus souvent d’accorder une libération conditionnelle? Pourquoi la commission des libérations conditionnelles le recommande-t-elle plus souvent maintenant? Pourquoi y a-t-il 800 délinquants de moins dans le système? En ce qui concerne la population carcérale depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, nous avons constaté une diminution. La population carcérale sous responsabilité fédérale est actuellement d’environ 14 200, soit une réduction de 800 détenus. C’est l’équivalent de deux moyens pénitenciers de moins, sans avoir apporté aucun changement dans le droit pénal.

Il semble que l’orientation de l’organisation peut en fait tout simplement dicter la manière dont les lois sont appliquées et à quel point c’est fait rigoureusement. Je trouve cela troublant. Lorsqu’il est question en particulier de la libération conditionnelle, les critères se trouvent dans la loi, et la loi n’a pas été modifiée. Le détenu présente un risque inacceptable pour la société; ce critère n’a pas changé. En ce qui a trait à l’isolement, aucun changement n’a été apporté. C’est censé être utilisé en dernier recours. Le nombre de délinquants placés en isolement est maintenant de 375, alors qu’il y a deux ou trois ans il y en avait 800. Pourquoi voyons-nous ces choses se produire tout d’un coup?

La primauté du droit semble dépendre de l’orientation de l’organisation, pour le dire ainsi, et cela peut avoir des effets négatifs ou positifs. Nous constatons certains effets positifs, ce qui me réjouit énormément.

La sénatrice Pate : J’aimerais avoir une précision. Au sujet des questions sur les politiques en place, êtes-vous d’avis que les articles 81 et 84 respectent l’esprit de la loi?

M. Zinger : L’article 84 est moins problématique que l’article 81. Actuellement, le tiers des détenus autochtones remis en liberté le sont par l’entremise de l’article 84. Cela signifie qu’environ 400 personnes sont en libération conditionnelle en vertu de l’article 84. C’est à ce moment que le Service correctionnel du Canada a négocié avec les collectivités autochtones en ce qui a trait à la supervision de délinquants autochtones.

C’est l’article 81 qui pose problème. La disposition était parfaite en 1992, mais depuis, le problème réside dans la négociation avec les collectivités autochtones pour la prise en charge de délinquants autochtones. Nous avons moins de 100 places, souvent insuffisantes, qui n’ont jamais été utilisées comme prévu. Je crois qu’il y a un manque et que les investissements vont plutôt aux services correctionnels en établissement, qui sont dictés par le Service correctionnel du Canada et qui ne répondent pas, à mon avis, aux besoins des délinquants autochtones. Il est évident que j’aimerais voir de grands changements quant à l’application de ces dispositions. Le Parlement a clairement indiqué qu’il s’agissait de la voie à suivre. Selon moi, ces dispositions sont sous-utilisées.

The Chair: We have 15 minutes. Time is always our enemy, but you're coming back to see us. I know that because we need to hear more from you.

Senator Martin: Thank you, Mr. Zinger, and to my colleagues for their very interesting and probing questions. My focus goes to some of the stats you have shared regarding mental health. From my own experience, dealing with services for mental health in civil society is very complicated. There is the silo effect between health authorities and privacy issues. It's really challenging for anyone to navigate their way to receive the services.

I'm wondering how that plays out in the prison system, not just the mental health and well-being of the prisoners, the prison population and what needs to be done and the complexities around that, but also the correctional officers. I'm curious whether your review of what's happening in the system regarding mental health and the challenges in dealing with it would also capture what's happening with the Correctional Service personnel, or is it focused purely on the inmates and prisoners? In dealing with these challenges, what are those key recommendations that should inform not just Corrections Canada but Health Canada and perhaps other departments that need to be working together to address this growing issue in and out of prison, but specifically in the correctional system?

Mr. Zinger: Again, Corrections is one of those rare departments that provides health care directly to the population covered under their legislation.

There is some need, and we have been quite critical in commenting on this issue now for a decade. It's not going away. The latest concern that we have, and maybe that's where I should start, is that Correctional Service of Canada developed a mental health strategy and revised that strategy on a few occasions. The latest thing they did was deciding to implement what they call the "optimal model of care" from the World Health Organization. They modified it. They don't call it optimal, but "refined model."

In essence, Corrections has five regional treatment centres designated as hospitals to provide psychiatric/psychological beds for offenders. In the system, there were about 700 of those beds in those five regional treatment centres. After many years of us advocating for implementing intermediate care units across the system, which would provide opportunities to reduce the number of segregated offenders by providing an environment that would be more responsive to the mental health needs of those individuals that didn't require hospitalization, the service shut down two-thirds of their psychiatric beds to finance the capacity for intermediate care. That was an incredibly drastic and bold approach. I don't believe for a moment that two-thirds of those individuals who were somehow hospitalized in psychiatric beds

Le président : Nous avons 15 minutes. Le temps joue toujours contre nous, mais vous reviendrez nous voir. Je le sais, parce que nous n'avons pas encore entendu tout ce que vous aviez à dire.

La sénatrice Martin : Merci, monsieur Zinger; je remercie également mes collègues de leurs questions très intéressantes et très rigoureuses. J'aimerais me concentrer sur certaines statistiques que vous nous avez données concernant la santé mentale. D'après mon expérience, il est très complexe de recevoir des services de santé mentale dans la société civile. Les régies de la santé fonctionnent en vase clos, puis il y a les questions de protection des renseignements. Il est très difficile pour quiconque de s'orienter dans le système pour recevoir des services.

Je me demande ce qu'il en est dans le système carcéral en ce qui concerne non seulement la santé mentale et le bien-être des prisonniers et ce qui doit être fait et les difficultés que cela pose, mais aussi les agents correctionnels. Je suis curieuse de savoir si votre examen de ce qui se passe dans le système au sujet de la santé mentale et des défis que cela pose porte également sur le personnel de Service correctionnel Canada. Votre examen met-il uniquement l'accent sur les prisonniers? En vue de surmonter ces défis, quelles sont les principales recommandations dont devraient tenir compte non seulement le Service correctionnel du Canada, mais aussi Santé Canada et même d'autres ministères qui doivent travailler de concert pour s'attaquer à ce problème croissant à l'intérieur et à l'extérieur des prisons, mais en particulier dans le système correctionnel?

M. Zinger : Je tiens à rappeler que le Service correctionnel du Canada est l'un des rares ministères à fournir des soins de santé directement aux populations visées par leur loi.

Il y a des besoins, et nous nous sommes montrés très critiques dans nos commentaires sur la question depuis une décennie. Ce problème ne disparaîtra pas de lui-même. Je crois que je devrais probablement commencer par le plus récent élément qui suscite des inquiétudes. Le Service correctionnel du Canada a élaboré une stratégie en matière de santé mentale et l'a modifiée à plusieurs reprises. Il a dernièrement décidé d'adopter ce qu'il appelle le « modèle optimal de soins » de l'Organisation mondiale de la santé. Il a modifié le modèle. Il ne dit plus que c'est un modèle optimal, mais bien un « modèle amélioré ».

Essentiellement, le Service correctionnel du Canada a cinq centres de traitement régionaux qui servent d'hôpitaux pour offrir des soins psychiatriques ou psychologiques aux détenus. Dans le système, il y avait environ 700 lits dans ces cinq centres de traitement régionaux. Nous avons passé de nombreuses années à faire des pressions pour créer des unités de soins intermédiaires partout dans le système, ce qui permettrait de réduire le nombre de détenus en isolement en offrant un milieu qui serait plus sensibilisé aux besoins en matière de santé mentale des détenus qui n'ont pas besoin d'être hospitalisés, et le Service correctionnel du Canada a décidé d'éliminer les deux tiers de ces lits pour les soins psychiatriques en vue de financer la prestation de soins intermédiaires. C'était une approche extrême et audacieuse. Je

didn't require hospitalization. What we heard from wardens across the country is that the capacity should have been increased, not decreased, for those psychiatric beds.

So we're quite pleased that intermediate care units have been rolled out throughout the service. That was good, and I think part of the success of the service to reduce their numbers of offenders in segregation is partly attributable to the fact that they've done this, but it raises a lot of questions, and we suggested that this be evaluated independently because it's problematic for us. Hopefully you will visit some of those regional treatment centres, and if you talk to the health care professionals, you'll see that they're also concerned.

When there's an incident, even in those regional treatment centres, the first responders are almost invariably correctional officers. That's the big difference, and that's where we have a lot of problems. The response should be a therapeutic one. It should be led by health care professionals. These individuals are patients first. Yes, they're prisoners as well, but they're patients first.

That's the difference between the model that exists in the community, in best practices. So if you go to Pinel or Brockville, you'll see that at those facilities, the first responders are always health care professionals. Security is at the back to make sure there are no incidents. When I talk about incidents of self-harming, it shouldn't be correctional officers responding because their response will be one of use of force and pepper spray. In a sense, we're putting correctional officers in a very awkward position to do something that they shouldn't be doing. We have to look at how to completely change the responses to those kinds of medical distresses, emergencies or incidents of mental health crisis.

Senator Martin: Chair, I will ask a follow-up only if there's time after other senators have asked their questions.

Senator Omidvar: Thank you, senator. I have to leave shortly, so it's really kind of you to let me get my question in.

Dr. Zinger, I'm looking at your website, and I want to first congratulate you on its clarity. I wish other governmental agencies were as clear on what funds were used and how many staff were involved. It's really clear and accountable. So congratulations to you on that.

ne crois pas un instant que les deux tiers des personnes qui y recevaient des soins psychiatriques et qui étaient hospitalisées n'avaient pas besoin de l'être. Ce que nous avons attendu de la part de directeurs d'établissement de partout au pays, c'est que le nombre de lits pour recevoir des soins psychiatriques aurait dû être augmenté plutôt que diminué.

Nous sommes donc bien heureux de voir que le Service correctionnel du Canada a déployé des unités de soins intermédiaires dans l'ensemble de son réseau. C'était une bonne décision, et je pense que c'est en partie grâce à cette mesure que le service a réussi à réduire son nombre de délinquants en isolement, mais cela soulève beaucoup de questions, et nous proposons que cet aspect soit évalué séparément parce qu'il nous semble problématique. Nous espérons que vous visiterez certains de ces centres régionaux de traitement et, si vous parlez aux professionnels de la santé, vous verrez qu'ils sont, eux aussi, préoccupés.

Lorsqu'un incident se produit, même dans les centres régionaux de traitement, les premiers intervenants sont presque invariablement des agents correctionnels. Voilà la grande différence, et c'est ce qui nous pose beaucoup de problèmes. Les interventions devraient être de nature thérapeutique. Elles devraient être dirigées par des professionnels de la santé. N'oublions pas que ces individus sont d'abord des patients. Oui, ils sont des prisonniers, mais ils sont, d'abord et avant tout, des patients.

Voilà donc ce qui différencie le modèle en vigueur au sein de la collectivité sur le plan des pratiques exemplaires. Donc, si vous allez à Pinel ou à Brockville, vous verrez que, dans ces établissements, les premiers intervenants sont toujours des professionnels de la santé. La sécurité sert de toile de fond pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incidents. Quand je parle d'incidents d'automutilation, ce ne sont pas les agents correctionnels qui devraient intervenir parce que leur intervention se réduira au recours à la force et au gaz poivré. En un sens, nous plaçons les agents correctionnels dans une situation très délicate, car ils sont appelés à faire quelque chose qu'ils ne devraient pas. Nous devons examiner comment changer complètement les réponses à ces états de détresse médicale, à ces urgences ou à ces incidents de crise en santé mentale.

La sénatrice Martin : Monsieur le président, je poserai une question complémentaire uniquement s'il reste du temps après les interventions des autres sénatrices.

La sénatrice Omidvar : Merci, sénatrice. Je dois m'en aller bientôt, alors c'est bien gentil de votre part de me permettre de poser ma question.

Monsieur Zinger, je regarde votre site web, et je tiens d'abord à vous féliciter pour sa clarté. J'aurais bien voulu que d'autres organismes gouvernementaux indiquent aussi clairement leurs données sur les fonds utilisés et le nombre d'employés concernés. C'est vraiment clair et fidèle au principe de la reddition de comptes. Alors, toutes mes félicitations.

I know that you have 36 FTEs. What's not noted in this report, and I ask the question so that perhaps you will note it in your report, is how do these 36 FTEs measure up to your commitments under employment equity? Do you exceed these commitments because of the nature of the work you do and because of the demographic makeup of individuals who are prisoners in our system?

Mr. Zinger: Thank you for the positive comments on our website. I'm glad to hear it, because we have still objected to the pressure for us to go under the new web renewal initiative, which would roll us into the canada.ca website. We are still fighting that one in terms of ensuring that we remain independent in the way we are perceived by the public and in fact.

Because we're a small agency and below 100 people, we do not fall under the employment equity requirements for our workforce. But of course we are in the human rights business, so we try our best. I don't have numbers, because we don't officially keep numbers on that, but I have a number of staff who are Aboriginal, Black and even members from the LGBTQ community. I am quite proud of the diversity we have in our office. We also have a significant number of women in our office. We have to lead by example, even if the law does not require us to do so.

Senator Omidvar: Congratulations on that. Even if the law doesn't require you to do so, I would publish those figures as a best-in-class kind of example, if that's what you think you are.

Could I have another little tiny question, chair?

The Chair: Yes, you may.

Senator Omidvar: I want to ask you a question about whistleblowing and whether correctional officers and correctional staff have adequate routes and safeguards to voice complaints, to dissent, or to oppose policies or instructions that are in the institution?

Mr. Zinger: This is a bit outside my mandate, but indirectly it does touch my mandate. I encourage you to look at the ethical survey that was conducted in 2012 by the Correctional Service of Canada. It's a survey of its employees. There was a subsequent survey of all employees for the public service. There's another one dated 2014.

You will find that the service work environment has much lower and worse results than most of government with respect to harassment and discrimination. They don't fare well. I have some figures here. Both surveys found about the same things, with slight differences in numbers but the same trends.

Je sais que vous avez 36 employés à temps plein. Ce qui n'est pas indiqué dans ce rapport — et je vous pose la question pour que vous l'ajoutiez peut-être dans votre rapport —, c'est comment ces 36 employés à temps plein remplissent vos engagements dans le contexte de l'équité en matière d'emploi. Dépassez-vous ces engagements en raison de la nature de votre travail et de la composition démographique des prisonniers qui se trouvent dans notre système?

M. Zinger : Merci de vos commentaires positifs au sujet de notre site web. Je suis ravi d'entendre cela, parce que nous avons toujours refusé de céder aux pressions en faveur d'une adhésion à la nouvelle initiative du renouvellement du Web, ce qui aurait pour effet de nous relier au site web canada.ca. Nous nous y opposons toujours afin de conserver notre autonomie, car, en fait, cela influe sur la façon dont nous sommes perçus par la population.

Étant donné que nous sommes un petit organisme, de moins de 100 personnes, nous ne tombons pas sous le coup des exigences de l'équité en matière d'emploi pour notre effectif. Mais, bien entendu, notre travail consiste à assurer la protection des droits de la personne, alors nous faisons de notre mieux. Je n'ai pas de chiffres, parce que nous ne compilons pas officiellement de données à ce sujet, mais nous comptons plusieurs employés qui sont autochtones, noirs et même membres de la communauté LGBTQ. Je suis fier de la diversité de notre effectif. On trouve aussi un nombre important de femmes dans notre bureau. Nous devons donner l'exemple, même si la loi ne nous y oblige pas.

La sénatrice Omidvar : Je vous en félicite. Même si la loi ne vous y oblige pas, je publierais ces chiffres en guise d'exemple d'un organisme qui cherche à devenir le meilleur dans sa catégorie, si c'est ainsi que vous vous définissez.

Puis-je poser une autre petite question, monsieur le président?

Le président : Oui, allez-y.

La sénatrice Omidvar : Je voudrais vous poser une question sur la dénonciation : les agents correctionnels et les membres du personnel correctionnel ont-ils des recours et des mesures de protection adéquats pour déposer des plaintes, émettre une opinion dissidente ou s'opposer aux politiques ou directives en vigueur dans l'établissement?

M. Zinger : Cette question dépasse un peu mon mandat, mais elle s'y rapporte indirectement. Je vous invite à consulter les résultats du sondage sur le climat éthique, mené en 2012 par le Service correctionnel du Canada. C'est un sondage auprès de ses employés. Il y a eu un sondage subséquent auprès de tous les fonctionnaires fédéraux. On en a réalisé un autre en 2014.

Vous verrez que le service affiche de moins bons résultats que la plupart des organismes gouvernementaux sur le plan du harcèlement et de la discrimination en milieu de travail. Il fait piètre figure. J'ai quelques chiffres ici. Les deux sondages ont révélé les mêmes tendances, à l'exception de légères différences dans les chiffres.

Thirty-one per cent of staff that responded to the survey for Correctional Service of Canada claimed they experienced harassment in the previous two years compared to only 19 per cent for the rest of the public service. Part of what troubles me is also the source of that harassment. It is twice as more likely that the harassment comes from colleagues or supervisors than from offenders. For me, the issue is that when the work environment is not optimum in terms of health, safety and employer of choice, it may have an impact on the delivery of their mandate, and it may affect offenders.

I think this is an issue that needs to be addressed. It's probably better addressed by the Canadian Human Rights Commission than by my office. But I am concerned that if there is a bad relationship with management, labour and there is an environment that is poisoned, it can have an impact on offenders.

Those surveys also provide a clear indication that staff are not coming forward because of fear of reprisal. That also is concerning to me, because they acknowledge witnessing harassment, bullying and abuse, and the good staff are fearful to come forward. Again, that directly impacts my mandate. I'll leave it at that.

The Chair: Thank you. It's very important for us to know that.

Senator Bernard: I don't think there will be time for Mr. Zinger to actually answer my question in the time we have, and there are others waiting.

The Chair: Put your observations on the table.

Senator Bernard: In your opening remarks, Mr. Zinger, you talked about the history of disadvantage and discrimination and how that follows indigenous persons into the prisons. The same is true for Black prisoners. We often use the term "school-to-prison pipeline." I don't want a response now, because I'd like a fuller discussion of this, but looking specifically at the Black prisoners, what steps are Correctional Service of Canada taking to strengthen programming both inside prisons and in the community for Black prisoners? Also, what's being done to improve the human rights of Black inmates, which has been well documented by your predecessor as somewhat problematic?

Again, as I said, they are big questions that cannot be answered today, but if you could take them, and if there is a return visit

Parmi les employés qui ont répondu au sondage du Service correctionnel du Canada, 31 p. 100 ont affirmé avoir été victimes de harcèlement au cours des deux dernières années, comparativement à seulement 19 p. 100 du reste des fonctionnaires. L'autre aspect qui me trouble en partie, c'est la source du harcèlement. Il est deux fois plus probable que le harcèlement provienne des collègues ou des superviseurs que des délinquants. Selon moi, le problème est le suivant : lorsque le milieu de travail n'est pas optimal au chapitre de la santé, de la sécurité et de l'objectif d'être un employeur de choix, cela risque de nuire à l'accomplissement du mandat du SCC et de se répercuter sur les délinquants.

Je crois qu'il s'agit d'une question sur laquelle il faut se pencher. La Commission canadienne des droits de la personne serait probablement mieux placée que mon bureau pour s'en occuper. Toutefois, si le milieu de travail s'envenime en raison de mauvaises relations patronales-syndicales, je crains que les délinquants en subissent les conséquences.

En outre, ces sondages montrent clairement que les employés n'osent pas parler, par crainte de représailles. Voilà un autre point qui m'inquiète, parce qu'ils reconnaissent avoir été témoins de harcèlement, d'intimidation et de mauvais traitements, mais les bons employés ont peur de dénoncer ces incidents. Encore une fois, cela influe directement sur mon mandat. Je n'en dirai pas plus.

Le président : Merci. Il est très important que nous soyons au courant.

La sénatrice Bernard : Je ne pense pas que M. Zinger puisse répondre à ma question dans le temps qui nous reste, et il y a d'autres sénatrices qui attendent leur tour pour intervenir.

Le président : Faites quand même vos observations aux fins du compte rendu.

La sénatrice Bernard : Dans votre déclaration préliminaire, monsieur Zinger, vous avez dit que les inégalités et la discrimination dont souffrent les hommes et femmes autochtones se poursuivent jusqu'en prison. Le même constat vaut pour les détenus noirs. Nous utilisons souvent l'expression « de l'école à la prison ». Je ne cherche pas à obtenir une réponse sur-le-champ, parce que j'aimerais avoir une discussion plus détaillée à ce sujet, mais en ce qui concerne plus particulièrement les détenus noirs, quelles mesures le Service correctionnel du Canada prend-il pour renforcer les programmes, tant à l'intérieur des prisons qu'au sein de la collectivité, à l'intention de cette catégorie de détenus? Aussi, que fait-on pour améliorer la protection des droits de la personne des détenus noirs? C'est d'ailleurs là une situation quelque peu inquiétante, comme l'a bien démontré votre prédécesseur.

Je le répète, ce sont de grandes questions auxquelles vous ne pourrez pas répondre aujourd'hui, mais si vous pouviez en prendre note, dans l'espoir que vous reviendrez nous rendre visite...

The Chair: We would like to have you give the committee the answers in writing, if you could, to these two very pertinent questions. I think it would be helpful. I don't think you would mind doing that.

Mr. Zinger: Not at all. I will be happy to do it within the next couple of weeks.

The Chair: Senator Martin wanted a brief observation, and then we have to go to the next panel.

Senator Martin: It's a comment, and I'm wondering what the best practices look like. When you say first responders should be health professionals, I'm trying to envision it. In a prison environment with a violent outburst, how would it work? I know pepper spray isn't something we want to see, but in response to just containing the situation and to ensure the safety of that individual as well as others, I would like to look at what some of those best practices are and talk about them. What does this statement look like in practice, and how can we improve the systems?

Mr. Zinger: I can actually offer suggestions to the committee. When you do decide — and I understand you may visit some institutions across the country — given the high prevalence of mental health issues in institutions, you should go and visit Brockville or Institut Philippe-Pinel in Montreal to see how it's done, given the same kind of population that they're managing. Then you will see that it's night and day. Go see some best practices. There are some other ones in Alberta and Nova Scotia at the provincial level. If you wanted to see how it's done and how it should be done, then please do so.

The Chair: You took away my last question. I was going to ask: Where would you recommend we go first? We're going to a lot of institutions, and we see increases in indigenous, women, Black population and mental health. Those are the four issues I see emerging. If you were sitting in my seat, where would you go first?

Mr. Zinger: Human rights issues are problematic and may be more acute in higher security institutions than in lower, but there are also concerns about human rights issues in minimum security. I would even go further.

Back almost 20 years ago, when I worked for the Correctional Service of Canada, I was part of a working group on human rights. We did a report on community corrections and the issues around human rights. I think there are also human rights issues and concerns in the community, because corrections can very

Le président : Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, si possible, vos réponses à ces deux questions très pertinentes. Je crois que ce serait utile. Je suppose que vous n'y verrez pas d'inconvénient.

M. Zinger : Pas du tout. Je serai heureux de vous transmettre ma réponse d'ici quelques semaines.

Le président : La sénatrice Martin voulait faire une brève observation, après quoi nous passerons au prochain groupe de témoins.

La sénatrice Martin : C'est une réflexion et, en fait, je me demande à quoi ressemblent les pratiques exemplaires. Lorsque vous dites que les premiers intervenants devraient être des professionnels de la santé, j'essaie d'imaginer de quoi cela aurait l'air. Dans un milieu carcéral où l'on assiste à des accès de colère violents, comment cela fonctionnerait-il? Je sais que le recours au gaz poivré n'est pas une solution souhaitable, mais pour maîtriser une situation et assurer la sécurité de la personne concernée et des autres, j'aimerais savoir quelles sont certaines des pratiques exemplaires pour qu'on puisse en parler. Comment cela se traduit-il en pratique, et de quelle manière pouvons-nous améliorer les systèmes?

M. Zinger : Je peux certes faire quelques suggestions au comité. Lorsque vous prendrez la décision — et je crois comprendre que vous allez peut-être visiter quelques établissements un peu partout au pays —, en raison de la prévalence élevée de troubles mentaux dans les établissements, vous devriez aller visiter Brockville ou l'Institut Philippe-Pinel à Montréal pour voir comment cela fonctionne, car ces deux établissements gèrent le même type de cas. Vous verrez alors que c'est le jour et la nuit. Allez voir certaines des pratiques exemplaires. Il y en a d'autres à l'échelle provinciale, comme en Alberta et en Nouvelle-Écosse. Si vous voulez savoir comment on s'y prend et comment on devrait s'y prendre, alors commencez par là.

Le président : Vous avez devancé ma question. J'allais vous demander : où recommanderiez-vous que nous allions en premier? Nous allons visiter beaucoup d'établissements, et nous observons une augmentation du nombre d'Autochtones, de femmes, de Noirs et de détenus ayant des problèmes de santé mentale. Voilà les quatre catégories émergentes, d'après ce que je constate. Si vous étiez à ma place, par où commenceriez-vous?

M. Zinger : Les questions de droits de la personne sont problématiques, et elles peuvent s'avérer plus urgentes dans les établissements à sécurité maximale que dans ceux à sécurité moins élevée, mais ces préoccupations existent aussi dans les établissements à sécurité minimale.

Il y a près de 20 ans, lorsque je travaillais pour le Service correctionnel du Canada, je faisais partie d'un groupe de travail sur les droits de la personne. Nous avons produit un rapport sur les services correctionnels communautaires au regard des droits de la personne. À mon avis, on trouve également des problèmes et

easily return a person back into prison. There is a lot at stake and a lot of possibility for abuse. It is not without abuse in the community.

I think you should see the best practices, the best institutions, and the ones with a problematic and long history of concerns. You should visit women's institutions and men's institutions. I'm happy to provide some suggestions to the committee.

The Chair: Please do, yes.

Mr. Zinger: I will do that as well in my written response.

The Chair: Thank you, Mr. Zinger, for being with us. As I said before, it was a very informative discussion and provided a lot of evidence that we need. We hope to see you back here soon.

On our second panel today, we welcome, from the Union of Canadian Correctional Officers, Jason Godin, who is the national president. I thought you were going to have two other folks with you, but you're on your own, sir. You have an opening statement, I understand, and we'll have many questions, as you probably heard from the previous panel.

Jason Godin, National President, UCCO-SACC-CSN: Thank you very much. I want to thank you for the invitation. I will go over my presentation. I wasn't sure exactly what the committee was looking for, but I'm going to put my material on the table from the union and we'll see.

Again, I'd like to thank you for inviting the Union of Canadian Correctional Officers to speak with you today. I'm joined by my colleague Éric Thibault, National Vice-President. Our union represents over 7,200 members working in all federal institutions across Canada, including treatment centres. We are first responders behind the walls of institutions when incidents occur, acting sometimes as police officer, paramedic and firefighter.

As our mandate says, we contribute to public safety by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens while exercising reasonable, safe, secure and humane control. We do this 365 days a year, 7 days a week, 24 hours a day, and I can assure you that's no easy task.

Correctional officers in our country are working under the Corrections and Conditional Release Act, which clearly states that "offenders retain the rights of all members of society except those that are, as a consequence of the sentence, lawfully and necessarily removed or restricted."

des préoccupations en matière de protection des droits de la personne au sein de la collectivité, parce que le service correctionnel peut très facilement réincarcérer une personne. Il y a beaucoup en jeu, et le risque d'abus est grand. La collectivité n'est pas exempte d'abus.

Je crois que vous devriez vous pencher sur les pratiques exemplaires, les établissements qui affichent les meilleurs résultats et ceux qui sont aux prises avec des problèmes et des préoccupations depuis longtemps. Vous devriez visiter les établissements pour femmes et pour hommes. Je serai heureux de formuler des suggestions au comité.

Le président : Oui, n'hésitez pas à le faire.

M. Zinger : Je les ajouterai à ma réponse écrite.

Le président : Merci, monsieur Zinger, d'avoir été des nôtres. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons eu droit à une discussion riche en information et en preuves, ce dont nous avons besoin. Nous espérons que vous reviendrez nous voir bientôt.

Passons maintenant à notre deuxième groupe de témoins pour aujourd'hui. Nous accueillons Jason Godin, président national du Syndicat des agents correctionnels du Canada. Je pensais que vous alliez être accompagné de deux autres personnes, mais vous comparez seul. Je crois comprendre que vous avez une déclaration préliminaire à faire, et nous aurons de nombreuses questions à vous poser, comme vous l'avez probablement constaté durant la première partie.

Jason Godin, président national, UCCO-SACC-CSN : Merci beaucoup de l'invitation. Je ferai d'abord des observations préliminaires. Je n'étais pas sûr de ce que le comité cherchait à savoir, mais je vais présenter l'information du syndicat, et nous verrons pour le reste.

Encore une fois, je tiens à vous remercier d'avoir invité le Syndicat des agents correctionnels du Canada à s'entretenir avec vous aujourd'hui. Je suis accompagné de mon collègue Éric Thibault, vice-président national. Notre syndicat représente plus de 7 200 membres qui travaillent dans l'ensemble des établissements fédéraux au Canada, y compris dans les centres de traitement. Nous sommes les premiers intervenants en cas d'incident derrière les murs des établissements, ce qui signifie que nous agissons parfois comme agents de police, auxiliaires médicaux et pompiers.

Conformément à notre mandat, nous contribuons à la sécurité publique en encourageant et en aidant activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. C'est ce que nous faisons 365 jours par année, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et je peux vous assurer que ce n'est pas une tâche facile.

Au Canada, le travail des agents correctionnels tombe sous le coup de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui précise que « le délinquant continue à jouir des droits reconnus à tout citoyen, sauf de ceux dont la suppression ou la restriction légitime est une conséquence nécessaire de la peine qui lui est infligée. »

Among those fundamental human rights, there is the right to security of person. To ensure this right is preserved and to fulfill our mandate, correctional officers need many tools, one of which is the use of administrative segregation. Over the last year, there has been a lot said about this practice, and it's fair to say there are a lot of misconceptions around the use of segregation in Canada.

First, as the words can be misleading, it is important to say that in our view there is no such thing as solitary confinement in our country. We are not a Third World country, and solitary confinement is best left to the Hollywood movie producers.

We use administrative segregation to separate an inmate from general population for a multitude of reasons, such as preventing inmate-on-inmate assaults, inmate-on-staff assaults, self-harming inmates that need direct observation, disciplinary cases and those inmates that seek protection for numerous reasons.

While solitary confinement isolates inmates from any human contact for 22 to 24 hours a day, in administrative segregation, the inmates are in contact with staff regularly and sometimes even more than when they are in general population.

Also, it's important to understand that for correctional officers, segregation is always a last-resort solution. Although the reality of our work environment would not allow us to carry out our mandate without this tool, we never use it lightly.

During the past decade, the offender population has changed. According to CSC's *Strategic Plan for Human Resource Management, 2007-10*, the changing offender population presents significant security and reintegration challenges. That trend continues today. In recent years, the offender population has been increasingly characterized by offenders with extensive histories of violence and violent crimes, previous youth and adult convictions, affiliations with gangs and organized crime, serious substance abuse histories and problems, serious mental health disorders, and higher rates of infection with Hepatitis C and HIV.

Although the numbers of incidents have not increased significantly, these numbers do not tell the true story in terms of the intensity of violence of the incidents that occurs in the institutions. In the past, inmates would take great care to hide from correctional officers an assault or an attempt to murder a fellow inmate. That is no longer the case. Increasingly, officers report inmates are launching brazen attacks with no effort at all to shield their violence. Those trend lines are clear and continue to

Parmi ces droits fondamentaux figure le droit à la sécurité de la personne. Pour garantir la préservation de ce droit et remplir leur mandat, les agents correctionnels ont besoin d'une foule d'outils, l'un d'eux étant le recours à l'isolement préventif. Au cours de la dernière année, on a beaucoup parlé de cette pratique, et il est juste de dire que de nombreuses idées fausses circulent à ce sujet au Canada.

Premièrement, comme les mots peuvent être trompeurs, il est important de signaler qu'à notre avis, l'isolement cellulaire n'est pas vraiment une réalité dans notre pays. Le Canada n'est pas un pays du tiers monde, et l'isolement cellulaire est un concept qu'il vaut mieux laisser aux producteurs de films hollywoodiens.

L'isolement préventif a pour but d'empêcher un détenu d'entretenir des rapports avec les autres détenus pour toutes sortes de raisons, notamment pour empêcher les voies de fait commises par des détenus envers d'autres détenus ou à l'endroit d'employés, pour gérer les cas de détenus qui s'automutilent et qui nécessitent une observation directe, pour s'occuper de cas disciplinaires et pour répondre aux besoins des détenus qui demandent une protection pour diverses raisons.

Alors que les détenus placés en isolement cellulaire n'ont aucun contact humain pendant 22 à 24 heures, ceux placés en isolement préventif sont régulièrement en contact avec le personnel, parfois même plus souvent que quand ils se trouvent dans la population carcérale générale.

En outre, il est important de comprendre que, pour les agents correctionnels, l'isolement est toujours une solution de dernier recours. Même si la réalité de notre milieu de travail est telle que nous ne pourrions pas remplir notre mandat sans cet outil, ce n'est jamais quelque chose que nous prenons à la légère.

Au cours de la dernière décennie, la population carcérale a changé. Selon le *Plan stratégique pour la gestion des ressources humaines* de 2007-2010 du SCC, l'évolution du profil des délinquants pose des problèmes importants au chapitre de la sécurité et de la réinsertion sociale. Cette tendance persiste de nos jours. Ces dernières années, la composition de la population carcérale se caractérise de plus en plus par la présence de délinquants qui ont de lourds antécédents de violence et de crimes violents, qui ont été précédemment condamnés comme jeunes contrevenants et comme adultes, qui ont des liens avec les gangs et le crime organisé, qui ont de graves antécédents et problèmes de toxicomanie, qui souffrent de graves problèmes de santé mentale et qui ont un taux élevé d'infection à l'hépatite C et au VIH.

Même si le nombre d'incidents n'a pas augmenté considérablement, les chiffres ne dressent pas un portrait véridique de l'intensité de la violence propre aux incidents qui surviennent dans les établissements. Autrefois, les détenus prenaient bien soin de cacher aux agents correctionnels une agression ou une tentative de meurtre à l'endroit d'un autre détenu. Ce n'est plus le cas. Les agents rapportent de plus en plus d'incidents mettant en cause des attaques éhontées de la part de

demonstrate a more intensive need for security in federal penitentiaries.

Effective management of these situations and of this more complex offender population requires greater resources, increases in specialized services such as mental health care for offenders, more distinct and targeted interventions, and new training and equipment for staff.

Also, as an essential tool, the use of administrative segregation is paramount in keeping staff and inmates safe inside the walls. As I stated previously, administrative segregation allows correctional officers to manage disruptive inmates, ensuring that the rights of staff are protected and the rights of inmates are respected.

Another important matter for us is how to manage inmates who suffer from mental illness. This constitutes a growing sector of the incarcerated population of federal institutions. As a union, we do not debate the wisdom or the morality of this shift. Our priorities are the security of the institutions and the safety of inmates and staff.

UCCO-SACC-CSN's position is to maintain an integrated approach to the management of this class of inmate. The union fully supports psychological treatment but insists on the need to recognize that the potential for violence and unpredictable behaviour remains, as does the resulting need for proper security protocols. In order for effective treatment to take place, the institutional environment must be safe and secure.

The primary role of correctional officers in our treatment centres is to provide that safe and secure environment for treatment to take place. We need all correctional officers to be trained on mental health issues, not just a targeted select group. In order to do this, more resources are required.

In addition to health care professionals available at treatment centres and regional hospitals, the union has repeatedly advocated for the government to resource funding for all institutions across Canada to ensure that health care staff are available 24 hours a day, 7 days a week, to deal with inmates with mental health issues who are not housed in treatment centres.

In 2014-15, correctional officers conducted over 2,000 medical interventions with inmates. Many of those interventions were related to mental illness, and although this work is part of our mandate, we don't have all the skills of health care professionals; yet we are expected to perform this role with limited training. The presence of these professionals at all times in the institutions is a

détenus qui ne font aucun effort de cacher leur violence. Ces tendances continuent de mettre en évidence un besoin criant de sécurité dans les pénitenciers fédéraux.

Pour gérer efficacement ces situations et une population carcérale plus complexe, il faut des ressources accrues, un plus grand nombre de services spécialisés — comme des soins en santé mentale pour les détenus —, des interventions plus distinctes et plus ciblées, ainsi qu'une nouvelle formation et du nouveau matériel pour le personnel.

Par ailleurs, le recours à l'isolement préventif est un outil absolument essentiel pour garantir la sécurité du personnel et des détenus à l'intérieur des murs des établissements. Comme je l'ai dit, l'isolement préventif permet aux agents correctionnels de gérer les détenus perturbateurs, de s'assurer que les droits du personnel sont protégés et de veiller à ce que les droits des détenus soient respectés.

Un autre sujet important pour nous, c'est la façon de gérer les détenus atteints de troubles mentaux. Il s'agit d'un segment croissant de la population carcérale des établissements fédéraux. En tant que syndicat, nous ne sommes pas là pour débattre de la sagesse ou de la moralité d'un tel changement. Nos priorités sont la sécurité des établissements et la protection des détenus et du personnel.

La position d'UCCO-SACC-CSN est de maintenir une approche intégrée pour la gestion de cette catégorie de détenus. Le syndicat appuie sans réserve les traitements psychologiques, mais il insiste sur le besoin de reconnaître que le risque de violence et de comportements imprévisibles subsiste malgré tout, d'où la nécessité de maintenir des protocoles de sécurité appropriés. Pour assurer un traitement efficace, l'environnement carcéral doit être sûr et sécuritaire.

Les agents correctionnels qui travaillent dans nos centres de traitement ont pour rôle principal d'assurer un tel environnement propice au traitement. Tous les agents correctionnels — et pas seulement un groupe restreint d'entre eux — doivent avoir suivi une formation sur les problèmes de santé mentale. Pour ce faire, nous avons besoin de ressources supplémentaires.

En plus de réclamer des professionnels de la santé dans les centres de traitement et les hôpitaux régionaux, le syndicat a exhorté à maintes reprises le gouvernement à accorder des ressources financières à tous les établissements au Canada afin de veiller à ce qu'un personnel médical soit disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour intervenir auprès de détenus qui souffrent de problèmes de santé mentale et qui ne sont pas hébergés dans des centres de traitement.

En 2014-2015, les agents correctionnels ont effectué plus de 2 000 interventions médicales auprès de détenus. Bon nombre de ces interventions étaient liées à des maladies mentales et, même si ce travail fait partie de notre mandat, nous n'avons pas toutes les compétences des professionnels de la santé; pourtant, on s'attend à ce que nous jouions ce rôle, malgré une formation limitée. La

necessity to ensure that we're able to carry out our mandate.

The other demographic group we want to bring to the attention of the committee today is the high-risk women offenders. It is a constantly growing group, as the federally sentenced women incarcerated population has increased by almost 38 per cent over the last 10 years. The high-risk female inmates we're referring to are those violent, high risk — risk to public safety, risk to escape and to the institution as a whole — and those with serious mental health conditions that elevates them to a higher level of risk to be a danger to themselves, staff and other inmates.

The series of violent confrontations at the Kingston Prison for Women in April 1994 were a catalyst for sweeping changes to the Correctional Service of Canada policies governing the incarceration the federally sentenced women. From this, five women's prisons and one female healing lodge were built, with housing units similar to men's minimum-security institutions on the basis of community living. In 2002, maximum security units were built within the compounds, which consisted of a small segregation range on each of three or four cells maximum.

The Commission of Inquiry into certain events at the Prison for Women in Kingston, led by Madam Justice Louise Arbour, issued a number of recommendations that continue to inform the management of the network of institutions for women that was subsequently developed in each of CSC's administrative regions across the country. One of the commission's key recommendations concerned the use of segregation: "that the practice of long-term confinement in administrative segregation be brought to an end."

Unfortunately, violent incidents in institutions for women still give rise to prolonged segregation of inmates. Disturbances in segregation areas continue to occur on a regular basis, accompanied at times by interventions of the institutional emergency response team. In recent years, correctional officers, other CSC personnel and inmates have been taken hostage, assaulted, injured and threatened with death in a wave of incidents that repeatedly involved a hard core of female inmates.

The small segregation units have a low cell count of three to four — not one larger in our five women's institutions. The segregation ranges are not only being used for administrative segregation but also as the secure observation ranges for those inmates who require a high, often constant, level of mental health monitoring. There are no other observation ranges available in the women's institutions outside the segregation ranges that are

présence, en tout temps, de ce genre de professionnels dans les établissements est une nécessité pour que nous puissions remplir notre mandat.

Il y a un autre groupe démographique sur lequel nous voulons attirer aujourd'hui l'attention du comité : les délinquantes à risque élevé. Il s'agit d'un groupe qui ne cesse de croître; en effet, le nombre de femmes qui purgent une peine de ressort fédéral a augmenté de près de 38 p. 100 au cours des 10 dernières années. Nous entendons par là les femmes détenues violentes qui présentent un risque élevé — risque pour la sécurité publique, risque d'évasion et risque pour l'établissement dans son ensemble — et celles qui sont atteintes de graves troubles mentaux, d'où le risque accru qu'elles constituent un danger pour elles-mêmes, le personnel et les autres détenues.

Dans la foulée des confrontations violentes survenues en avril 1994 à la prison des femmes de Kingston, des changements radicaux ont été apportés aux politiques du Service correctionnel du Canada qui régissent l'incarcération de femmes purgeant une peine de ressort fédéral. Cela a donné lieu à la construction de cinq prisons pour femmes et d'un pavillon de ressourcement pour femmes, doté d'unités d'habitation semblables à celles des établissements pour hommes à sécurité minimale en vue d'une intégration communautaire. En 2002, on a également construit des unités à sécurité maximale dans chacun des établissements, incluant une petite rangée réservée à l'isolement, composée d'au plus trois ou quatre cellules.

Sous la direction de la juge Louise Arbour, la Commission d'enquête sur certains événements survenus à la prison des femmes de Kingston a formulé plusieurs recommandations, lesquelles continuent d'orienter la gestion du réseau d'établissements pour femmes qui a été mis au point par la suite dans chacune des régions administratives du SCC partout au pays. Une des principales recommandations de la commission concernait justement le recours à l'isolement : « que l'on mette fin à la pratique de la détention prolongée en isolement préventif ».

Malheureusement, les incidents violents dans les établissements pour femmes donnent encore lieu à l'isolement prolongé des détenues. On continue d'assister régulièrement à des perturbations dans les aires d'isolement, si bien qu'il faut parfois faire appel à l'équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence. Au cours des dernières années, des membres du personnel du SCC, dont des agents correctionnels, ainsi que des détenues ont été pris en otage, agressés, blessés et menacés de mort dans une série d'incidents impliquant sans cesse un noyau dur de femmes détenues.

Les petites unités d'isolement sont composées d'un nombre réduit de trois à quatre cellules — il en est ainsi dans nos cinq établissements pour femmes. Les rangées de cellules d'isolement ne servent pas seulement à l'isolement préventif; elles sont également utilisées comme passerelles d'observation sécurisées des détenues qui exigent une surveillance accrue, et souvent constante, en raison de leur santé mentale. Il n'y a pas d'autres

located on the maximum security units.

Although the management protocol has been dismantled and replaced with what CSC has named “mental health monitoring” — Commissioner’s Directive 843 — this is no different to a segregation placement outside of the legal documentation presented on their institutional files. When placed at this cell level with direct observation by a correctional officer, they may not be an “administrative segregation placement,” yet still limited when it comes to cell effects, unsupervised or unescorted movements and interventions.

With these cases, our mandate as correctional officers by CSC now is to enter immediately once an inmate becomes violent toward themselves. In so doing, it usually results in these inmates refocusing their violent self-injurious actions toward us, the correctional officers. These frequent assaults on staff are some of our highest assaults/acts of violence we encounter/experience, often daily with these women inmates.

The frequency with which these events recur invalidates the notion that new models of incarceration in new institutions by themselves would resolve most of the problems that were common in previous penitentiary approaches. The direct impact of these incidents on staff and inmates should not be underestimated. We have no choice but to conclude that a certain percentage of maximum-security female inmate population represents an ongoing and unacceptable threat to the security of units.

Presently, the only structural option for some of these inmates is at our Regional Psychiatric Centre in the Prairie region. This is a specialized psychiatric unit specific to female inmates with specific needs. The issue here is that inmate classifications are not considered. Those of all classifications are housed here while participating in counselling. All movement of these inmates are conducted the same, not always monitoring the risk to us. The staffing level of correctional officers is very low on this unit, and it does not compare to women’s institutions. To date, the sending institution must have consent from the inmate to be transferred to this treatment unit, and this unit does not have the cell capacity to house all our violent, mentally ill inmates and is by no means a high-security unit available for higher-functioning, maximum high-risk inmates.

Even if the correctional model described in the Arbour report remains an attractive goal, punitive discipline persists as a feature of prison life for incarcerated women, simply because no other safe alternatives exist. Offenders sometimes serve long terms of

passerelles d’observation dans les établissements pour femmes, mis à part les rangées de cellules d’isolement qui sont situées dans les unités à sécurité maximale.

Même si le protocole de gestion a été démantelé et remplacé par ce que le SCC appelle la « surveillance de la santé mentale » — en vertu de la Directive du commissaire n° 843 —, ce n’est guère différent d’un placement en isolement, sauf que ces cas ne sont pas consignés dans la documentation juridique versée au dossier de l’établissement. Lorsque des détenus sont placés dans ce pavillon cellulaire sous l’observation directe d’un agent correctionnel, ils ne sont peut-être pas « placés en isolement préventif », mais on leur impose quand même des restrictions concernant les effets gardés en cellule, la possibilité de se déplacer sans surveillance ou sans escorte et les interventions.

Dans pareils cas, notre mandat en tant qu’agents correctionnels du SCC consiste désormais à intervenir immédiatement, dès qu’un détenu devient violent envers lui-même. D’habitude, ces détenus canalisent la violence de leurs actes d’automutilation et s’en prennent alors à nous, les agents correctionnels. La fréquence des voies de fait contre le personnel est particulièrement élevée auprès de cette catégorie de femmes détenues; ainsi, les agressions et les actes de violence que nous subissons constituent souvent une réalité quotidienne.

La fréquence à laquelle se produisent ces incidents vient invalider la notion selon laquelle les nouveaux modèles d’incarcération dans les nouveaux établissements pourraient, à eux seuls, résoudre la plupart des problèmes communs aux approches pénitentiaires antérieures. On ne devrait pas sous-estimer les répercussions directes de ces incidents sur le personnel et la population carcérale. Force est de constater qu’un certain pourcentage de femmes détenues à sécurité maximale représentent une menace continue et inacceptable pour la sécurité des unités.

À l’heure actuelle, la seule option structurelle qui s’offre à certaines de ces détenues se trouve à notre Centre psychiatrique régional, dans la région des Prairies. Il s’agit d’une unité psychiatrique spécialisée propre aux femmes détenues ayant des besoins particuliers. Le hic, c’est qu’on ne tient pas compte de la classification des détenues. Le centre accueille les détenues, toutes catégories confondues, afin qu’elles participent à des séances de counseling. Leurs déplacements se font de la même manière, sans qu’on surveille nécessairement le risque que cela représente pour nous. Le nombre d’agents correctionnels employés dans cette unité est très faible, et ce n’est pas comparable à ce que l’on trouve dans les établissements pour femmes. Jusqu’à présent, l’établissement d’origine doit obtenir le consentement de la détenue avant de pouvoir la transférer à cette unité de traitement. Toutefois, il n’y a pas assez de cellules pour loger toutes les détenues violentes atteintes de maladies mentales, et c’est loin d’être une unité à sécurité maximale pour les détenues très fonctionnelles qui présentent un risque très élevé.

Même si le modèle correctionnel décrit dans le rapport Arbour reste un objectif intéressant, la discipline punitive subsiste dans la réalité carcérale des femmes détenues, tout simplement parce qu’il n’existe aucune autre solution sûre. Les délinquants purgent

imprisonnement en ségrégation pursuant to what used to be called the offender management protocol but now exists as a mental health monitoring — or simply no longer — administrative segregation stays as the only safe option.

Increasingly, both the high-risk violent inmates, those at a high risk to public safety as well as those who are at a high risk to assault themselves and all others, have different needs and require greater supervision and specialized unit structures than do most women inmates in maximum-security institutions. These inmates continue to be repeatedly transferred between the five institutions, but the receiving institution is usually no better equipped to deal with the high-risk inmate. Another institution is thus exposed to a predictable cycle of violence without any consistent interventions, mental health professionals or institutional routines. These multiple transfers prompt us to associate them with an escalation in the violent acts committed by these inmates.

The current procedure for handling these cases has a direct impact upon the daily operations of the secure units where your regular population of maximum-security inmates is housed. Often these inmates residing on the segregation ranges are being managed on secure movement plans where it takes all three officers designated to this unit to complete any of their daily movement outside cell level. This completely mobilizes the daily operations of the secure unit, thus allowing inmates to avoid our dynamic security.

Any planned staff intervention with our higher-risk inmates, the general secure-unit inmates, must cease their activities and return to their cells. Terminating their activities in this way and limiting their movements over a long period creates a dissatisfaction and increases the level of tension in the unit.

In addition, many of the general max inmates require much heavier supervision due to antisocial personalities or severe mental health disorders. Isolating them from interaction with the personnel can lead to an increase in their level of anxiety. We can then be confronted with aggravated situations, with a nonetheless limited staff capacity to take action. Accordingly, this compromises the security of staff, the inmates and indeed the entire institution.

While segregating high-risk women for very long periods of time does effectively provide a means for managing the risk they represent, the union is conscious that this practice in no way responds to their considerable needs. The fact that these inmates cannot work and be remunerated causes problems at the other levels within our institutions. In addition to a restrictive milieu,

parfois de plus longues peines d'emprisonnement en isolement, conformément à ce qu'on appelait autrefois le protocole de gestion des délinquants — remplacé maintenant par la surveillance de la santé mentale —, ou on leur impose tout simplement des séjours plus longs en isolement préventif comme seule option sûre.

De plus en plus, les détenues violentes à risque élevé, c'est-à-dire celles qui présentent un risque important pour la sécurité publique, ainsi que celles qui présentent un risque élevé d'agression envers elles-mêmes et les autres, ont des besoins différents qui exigent une supervision accrue et des structures spécialisées, comparativement à ce dont ont besoin la plupart des autres femmes détenues dans les établissements à sécurité maximale. Ces détenues continuent d'être sans cesse transférées entre les cinq établissements, mais l'établissement d'accueil n'est d'habitude pas mieux outillé pour gérer la détenue présentant un risque élevé. On expose ainsi un autre établissement à un cycle prévisible de violence, sans le munir de mesures d'intervention uniformes, de professionnels de la santé ou de routines. Ces multiples transfèvements nous amènent donc à les associer à une aggravation des actes violents commis par ces détenues.

La procédure actuelle de gestion de ces cas influe directement sur les activités quotidiennes des unités de garde en milieu fermé où loge la population carcérale générale à sécurité maximale. Souvent, les détenues placées dans les rangées de cellules d'isolement sont surveillées dans le cadre de patrouilles sécuritaires; ainsi, les trois agents désignés à cette unité doivent tous compléter leur va-et-vient quotidien à l'extérieur de la zone des cellules. Cela immobilise donc l'ensemble des activités quotidiennes de l'unité de garde en milieu fermé, permettant ainsi aux détenues d'éviter notre sécurité active.

Durant toute intervention prévue du personnel auprès des détenues à risque élevé, les autres détenues de l'unité de garde en milieu fermé doivent cesser leurs activités et retourner dans leurs cellules. Le fait de devoir ainsi mettre fin à leurs activités et limiter leurs mouvements sur une longue période provoque de l'insatisfaction et augmente le niveau de tension qui règne dans l'unité.

De plus, parmi la population carcérale générale à sécurité maximale, un grand nombre de détenues ont besoin d'une supervision beaucoup plus rigoureuse en raison de leurs personnalités antisociales ou de leurs troubles mentaux graves. Si on les isole de toute interaction avec le personnel, cela peut intensifier leur niveau d'anxiété. Nous risquons alors de faire face à des situations encore plus graves, et le personnel aura une capacité limitée de prendre les mesures nécessaires. Par conséquent, cela compromet la sécurité du personnel, des détenues et, en fait, de tout l'établissement.

Certes, le placement en isolement de très longue durée des femmes à risque élevé constitue effectivement un moyen de gérer le risque qu'elles représentent, mais le syndicat est conscient que cette pratique ne répond aucunement à leurs nombreux besoins. L'impossibilité pour ces détenues de travailler et d'être rémunérées cause des problèmes ailleurs dans nos

we decrease their autonomy by impoverishing them and preventing them from treating themselves to miscellaneous canteen, hygiene and clothing items.

The mental health inmates who are housed on the segregation unit often have daily physical interventions by us to cease their self-injurious behaviours and, more times than not, they have to be physically placed in soft restraints — the PINEL bed — in an alternative makeshift room also on the secure unit. This again ceases immediate injury to the inmate. It is a tool for us to stop self-inflicted injuries, repeated entries and potential assaults on us, but again, this automatically ceases any other operations of this unit and often limits general max populations to cell level movements, not even pod or module movement.

However, we cannot turn a blind eye to women who make regular use of violence and those who are sentenced to complete federal time in our institutions. We must instead work to find an appropriate response to this phenomenon — a response that will preserve staff and inmates' rights to a secure and safe environment and have the medical professionals working with the correctional officers 24 hours a day.

In 2005, the union submitted a report recommending CSC create an appropriate infrastructure for high-risk female inmates, both those of high risk to public safety and those who pose a violent risk to themselves and others with severe mental health diagnoses. This proposed unit would enable them to receive programming and treatment, and to engage in daily activities and movement routines. More than 10 years later, we are still waiting for a real discussion around our recommendation.

Thank you for your attention and, if you have any questions, I'm happy to answer them.

The Chair: Thank you, Mr. Godin. We have a list and will begin with the deputy chair, Senator Ataullahjan.

Senator Ataullahjan: Thank you for your presentation this morning. The one issue you didn't discuss and I would like you to elaborate on a bit is an article that was in the *Globe and Mail* last July, which said that PTSD affects 36 per cent of the male prison officers. You were quoted as saying there is no help available to you, but other professions, whether it is army officers or police officers, have that help available. Has anything changed since

établissements. En plus de les contraindre à un milieu restrictif, nous diminuons leur autonomie en les appauvrissant et en les empêchant de se procurer des articles à la cantine, des produits d'hygiène personnelle et des vêtements.

Nous devons souvent faire des interventions physiques quotidiennes auprès des détenues atteintes de troubles mentaux, qui sont logées dans l'unité d'isolement, afin de les amener à cesser leurs comportements d'automutilation et, la plupart du temps, elles doivent être immobilisées au moyen de matériel de contrainte souple — le système de contrainte PINEL — dans une salle improvisée qui se trouve également dans l'unité de garde en milieu fermé. Encore une fois, cela empêche la détenue de s'infliger des blessures immédiates. C'est un outil qui nous permet de mettre fin aux blessures auto-infligées, aux interventions répétées et aux voies de fait potentielles contre nous, mais là encore, une telle mesure paralyse automatiquement toutes les autres activités de l'unité, si bien que les allées et venues de la population générale à sécurité maximale se limitent souvent au niveau des cellules, car tout déplacement est alors interdit, même dans la sous-unité ou dans le module.

Or, nous ne pouvons fermer les yeux sur les femmes qui ont régulièrement recours à la violence et celles qui sont condamnées à purger une peine de ressort fédéral dans nos établissements. Nous devons plutôt trouver une solution appropriée à ce phénomène — une solution qui préservera les droits du personnel et des détenues à un environnement sûr et sécuritaire et qui assurera la présence de professionnels de la santé en tout temps afin de prêter main-forte aux agents correctionnels.

En 2005, le syndicat a présenté un rapport dans lequel il recommandait que le SCC crée une infrastructure appropriée pour les femmes détenues présentant un risque élevé, c'est-à-dire celles qui présentent un risque élevé pour la sécurité publique et celles qui risquent de commettre un acte violent contre elles-mêmes ou contre les autres en raison d'un diagnostic de trouble mental grave. L'unité proposée leur permettrait de recevoir les programmes et les traitements nécessaires et de participer à des activités et à des déplacements quotidiens. Plus de 10 ans après, nous attendons toujours la tenue d'une véritable discussion sur notre recommandation.

Je vous remercie de votre attention et, si vous avez des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

Le président : Merci, monsieur Godin. Nous avons une liste d'intervenants, et nous allons commencer par notre vice-présidente, la sénatrice Ataullahjan.

La sénatrice Ataullahjan : Merci de nous avoir fait cet exposé ce matin. La seule question dont vous n'avez pas discuté et que j'aimerais que vous développiez un peu, c'est celle abordée dans un article paru dans le *Globe and Mail*, en juillet dernier, selon lequel l'état de stress post-traumatique touche 36 p. 100 des agents de prison de sexe masculin. D'après cet article, vous auriez déclaré qu'on ne met aucune aide à votre disposition, alors que les

then?

Mr. Godin: A couple of things have changed. We participated in an occupational stress injuries committee under the public safety committee. There are 15 recommendations on the table now for the government. We haven't seen any drastic changes at this point, but they are only recommendations. Some of these recommendations include establishing a national treatment centre for public safety officers at the national level to help them with occupational stress injuries, and there is also a recommendation where the federal government is suggesting to the provincial jurisdictions that they adopt a presumptive legislation around PTSD treatment.

Ontario is the first province in the country to recognize correctional officers under that category, a presumption for first responders, and the federal government has called upon that. We are working with our commissioner on the Road to Mental Readiness program, and all of our correctional officers are receiving that training, which is a good step, but a lot more needs to be done. We are curious to see whether this government takes seriously the recommendations on the table and adopts some of these treatment programs. There is a lot more to be done, and we continue to strive to improve upon our EAP program, which sorely lack the resources that we require to make sure that our officers are getting the treatment they need.

Senator Ataullahjan: If an officer needs help, who would they turn to? Would they be turning to their own health care doctors? Is there someone on site or other help available?

Mr. Godin: We have an employee assistance program where officers can phone for assistance and they get referrals to counsellors.

I will give an example of one of our problems. We had a riot at Saskatchewan Penitentiary in December, which was quite traumatic. There was an inmate death while that occurred. We had some problem getting counsellors to assist officers before the Christmas period because some of our EAP services had been moved to Health Canada, and sometimes Health Canada just doesn't have the resources or ability to provide the services we need. So we sometimes run into those situations.

In terms of a WSIB claim for post-traumatic stress or an occupational stress injury, from what we have seen, and it's kind of early to tell, but it's going fairly well in Ontario because they have adopted the presumptive legislation. In Ontario, when someone is diagnosed with an occupational stress injury, there is a presumption there and we're moving forward. We are also

membres d'autres professions, qu'il s'agisse des militaires ou des agents de police, ont accès à ce genre d'aide. La situation a-t-elle changé depuis?

M. Godin : Certaines choses ont changé. Nous avons participé à un comité sur les traumatismes liés au stress opérationnel, qui relève du comité chargé de la sécurité publique. Pour l'instant, 15 recommandations ont été présentées au gouvernement. Nous n'avons pas observé de changement radical à ce stade-ci, mais ce ne sont que des recommandations. Nous recommandons entre autres l'établissement d'un centre de traitement national pour les agents de sécurité publique à l'échelle du pays afin de les aider à composer avec les traumatismes liés au stress opérationnel, et il y a aussi une recommandation voulant que le gouvernement fédéral propose aux provinces d'adopter des lois présomptives concernant le traitement de l'état de stress post-traumatique.

L'Ontario est la première province à avoir reconnu les agents correctionnels dans cette catégorie, de sorte qu'ils soient visés par une présomption pour les premiers intervenants, et le gouvernement fédéral a enjoint les autres provinces à faire de même. Nous travaillons avec notre commissaire dans le cadre du programme En route vers la préparation mentale, et tous nos agents correctionnels reçoivent cette formation, ce qui est un pas dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes curieux de voir si le gouvernement actuel prendra au sérieux les recommandations qui lui ont été présentées et s'il adoptera certains de ces programmes de traitement. Il y a encore beaucoup à faire, et nous continuons d'améliorer notre programme d'aide aux employés, qui manque cruellement de ressources pour garantir que nos agents reçoivent le traitement dont ils ont besoin.

La sénatrice Ataullahjan : Si un agent a besoin d'aide, à qui s'adresse-t-il? Consulte-t-il son propre médecin? Y a-t-il quelqu'un sur place, ou offre-t-on une autre forme d'aide?

M. Godin : Nous avons un programme d'aide aux employés, dans le cadre duquel les agents peuvent appeler une ligne d'écoute pour demander de l'aide et se faire diriger vers des spécialistes.

Je vais vous donner un exemple de l'un de nos problèmes. En décembre, une émeute a éclaté au pénitencier de la Saskatchewan, ce qui a été une expérience très traumatisante. Ce jour-là, un détenu a perdu la vie. Nous avons eu du mal à trouver des thérapeutes avant la période de Noël pour venir en aide aux agents parce que certains des services de notre programme d'aide aux employés ont été transférés à Santé Canada, qui n'a pas toujours les ressources ou la capacité nécessaires pour fournir les services dont nous avons besoin. Voilà le genre de situations auxquelles nous sommes parfois confrontés.

En ce qui concerne les demandes d'indemnisation présentées à la CSPAAT pour cause de stress post-traumatique ou de traumatisme lié au stress opérationnel, d'après ce que nous avons remarqué, même s'il est encore un peu trop tôt pour le dire, tout se passe passablement bien en Ontario grâce à la loi présomptive qui a été adoptée. En Ontario, lorsqu'une personne

looking at best practices and options on where to treat some of these officers. We are working with Corrections Canada to see about the available clinical options to help correctional officers.

There is a lot of work to be done, and we're counting on the government, as one of their mandates, to step up to the plate around the mental health of its employees, and we're waiting to see what they do with the 15 recommendations.

Senator Hubley: Thank you for your presentation, Mr. Godin.

In December 2016, Howard Sapers testified before the House of Commons Public Safety Committee. There were a couple of things of interest that I'm wondering if you would comment on. Specifically, the use of pepper spray on inmates had tripled since 2011. He noted that the use of agents such as pepper spray had replaced less coercive means of conflict intervention. Might you comment on that?

Later, he noted outstanding recommendations from the inquest into the death of Ashley Smith, including the need for CSC to enhance human rights and correction law training among front-line correctional staff. Have you seen any advancement on these recommendations?

Mr. Godin: I think it's noteworthy. First, I want to make the statement that 80 per cent of our use-of-force incidents are spontaneous. They are often very unpredictable. Even Mr. Zinger testified earlier today that our use of force is down a little bit, and that's an encouraging sign because we don't want inmates or staff to be hurt.

Can more be done? Of course. We're always seeking more training on all fronts. Certainly, we have dynamic security training that occurs once a correctional officer joins the service and while inside. We could add more techniques around de-escalation training. More can be done in those areas.

On the Smith inquiry, the union agreed with a lot of those recommendations, if you recall some of the press that went out. In fact, some of the comments I made were that the jury got it right on a lot of aspects of it. A lot of the practices were already in place.

One of the key concerns for us was around ensuring that 24-hour health care was available at those facilities and in all the facilities across Canada. That was one of the recommendations we had agreed upon, so there is a lot that can be done.

reçoit un diagnostic de traumatisme lié au stress opérationnel, il y a une présomption en sa faveur; nous avançons donc dans ce dossier. Nous examinons également des pratiques exemplaires et des options pour déterminer où traiter certains de ces agents. Nous collaborons avec le Service correctionnel du Canada pour voir quelles sont les options cliniques disponibles pour aider les agents correctionnels.

Il y a beaucoup de travail à faire, et nous comptons sur le gouvernement, conformément à l'un de ses mandats, pour assumer ses responsabilités quant à la santé mentale de ses employés, et nous attendons de voir ce qu'il fera avec les 15 recommandations.

La sénatrice Hubley : Merci de votre exposé, monsieur Godin.

En décembre 2016, Howard Sapers a témoigné devant le Comité de la sécurité publique de la Chambre des communes. Il a soulevé quelques points intéressants, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Plus précisément, l'utilisation des vaporisateurs de poivre sur les détenus a triplé depuis 2011. Il a fait remarquer que l'emploi de ces agents a remplacé les méthodes moins coercitives de règlement des conflits. Pourriez-vous nous dire un mot à ce sujet?

Ensuite, M. Sapers a parlé des recommandations restantes découlant de l'enquête sur le décès d'Ashley Smith, notamment celle d'améliorer la formation sur les droits de la personne et sur le droit correctionnel à l'intention du personnel correctionnel de première ligne du SCC. Avez-vous observé s'il y a eu des progrès par rapport à ces recommandations?

M. Godin : Je crois qu'il y a eu des progrès remarquables. D'entrée de jeu, je tiens à préciser que 80 p. 100 des interventions où il y a usage de force se produisent spontanément. Elles sont souvent imprévisibles. Même M. Zinger a affirmé aujourd'hui que nous recourons un peu moins à la force qu'auparavant, ce qui est encourageant puisque nous ne voulons pas que les détenus ou les membres du personnel se fassent mal.

Pourrions-nous en faire plus? Bien sûr. Nous cherchons constamment à bonifier la formation sur tous les aspects de notre travail. Assurément, un agent correctionnel qui se joint au service reçoit une formation sur la sécurité active, et cette formation se poursuit à l'intérieur. Nous pourrions ajouter certaines techniques à la formation sur le désamorçage en cas de crise. Il serait possible d'en faire plus dans ces domaines.

En ce qui concerne l'enquête Smith, le syndicat s'est dit d'accord avec beaucoup de ces recommandations, et cela a été rapporté par certains journaux. En fait, l'une des observations que j'ai formulées à ce propos, c'était que le jury avait vu juste à bien des égards. Une bonne partie des pratiques étaient déjà en place.

L'une des difficultés pour nous est la nécessité d'assurer que des soins de santé soient disponibles 24 heures sur 24 dans ces établissements ainsi que dans tous les autres établissements du pays. C'est l'une des recommandations que nous avons convenu de suivre, alors il y a beaucoup de choses qui peuvent se faire.

Use of force unfortunately is a reality of our business. I've been in the service a long time. I've been a correctional officer on the floor for 14 years. It's not anywhere that anybody wants to go. It's always a last resort, but because of the unpredictable human behaviour we deal with, unfortunately that's how it goes sometimes. It's encouraging to hear that the use of force is down a bit, and that's a good news story for correctional officers and everyone working inside institutions.

Senator Hubley: Are there any of the recommendations that evolved from the Ashley Smith incident that you find should have some movement that isn't being done? Are there any of the recommendations you will like to see?

Mr. Godin: As I said, some recommendations have been implemented, for the most part. There are quite a few recommendations that have been implemented. For us, the biggest issue with the Ashley Smith case is that the fact that if we are going to have these women in custody, we want a facility to manage them. There are infrastructure issues. I understand there are community hospital settings. There are Brockville and Pinel. But if you look at Brockville, there was a situation that occurred with a female offender last year where staff got hurt. They just didn't have the infrastructure to manage that.

The other issue that we also have around our treatment centres is that we don't have the option to use chemical restraints. This is something used in the provincial hospitals, and this is something that we don't have access to. For us, we say, "Look, it's either give us a facility to manage them in conjunction with the health care staff, or put them in a facility where they can be managed, where people don't get hurt."

Correctional officers are caught in the dilemma where the provincial hospitals won't accept them. That's a big problem, and sometimes if there is a security incident they are sent back to us, so we can't really win as correctional officers, and these most difficult cases put a tremendous strain on correctional officers. They put a strain on the resourcing of the institutions. There is not a multitude of these offenders. There is a handful of them, but at the same time, we can't be half and half. We can't say that we sent the person to the province and it didn't work. They're too dangerous and they're a security risk for us, so we're sending them back. That's why the unions has been calling in what I won't call a "special handling unit" but a unit where we can work with the health care professionals to manage these most difficult cases.

Senator Martin: Thank you very much for being here. I want to say as a former educator that some of my students have gone into your profession. I think it's a real calling to be able to do what

Malheureusement, l'usage de la force fait partie de notre travail. Je suis dans ce domaine depuis longtemps. En ma qualité d'agent correctionnel, j'ai été dans le feu de l'action pendant 14 ans. Ce n'est pas un endroit où qui que ce soit pourrait souhaiter se retrouver. L'usage de la force est toujours le dernier recours, mais vu la nature imprévisible des comportements humains avec lesquels nous devons traiter, c'est malheureusement ce qui arrive parfois. C'est encourageant d'entendre dire que le recours à la force a diminué un peu, et c'est une bonne nouvelle pour les agents correctionnels et pour tout le monde qui travaille à l'intérieur des établissements.

La sénatrice Hubley : Y a-t-il des recommandations découlant de l'incident Ashley Smith qui, selon vous, auraient dû se traduire par des gestes, mais qui sont restées sans lendemain? Y a-t-il des recommandations que vous souhaiteriez voir appliquer?

M. Godin : Comme je l'ai dit, certaines recommandations ont été mises en œuvre. En fait, un grand nombre d'entre elles l'ont été. Pour nous, le plus gros enjeu dans l'affaire Ashley Smith, c'est ceci : si l'on a l'intention de nous confier la garde de ces femmes, nous voulons avoir les installations nécessaires pour les gérer. Il y a des problèmes d'infrastructure. Je sais qu'il y a des endroits pour cela dans les hôpitaux communautaires. Il y a Brockville et Pinel. Or, à Brockville, par exemple, un incident s'est produit l'année dernière avec une délinquante, et certains employés ont été blessés. Ils n'avaient tout simplement pas l'infrastructure nécessaire pour gérer la situation.

L'autre chose que nous déplorons, c'est le fait que nous n'ayons pas la possibilité de recourir à des contraintes chimiques dans nos centres de traitement. C'est quelque chose qui est utilisé dans les hôpitaux provinciaux, mais nous n'y avons pas accès. Voici ce que nous disons : « Ou vous nous donnez un établissement où nous pourrions gérer ces cas en collaboration avec le personnel de la santé, ou vous les placez dans un établissement où ils pourront être gérés, un endroit où personne ne se fera mal. »

Les agents correctionnels sont dans un dilemme puisque les hôpitaux provinciaux ne les acceptent pas. C'est un problème de taille. Parfois, lorsqu'il y a un incident, ces cas nous sont renvoyés. Alors, en tant qu'agents correctionnels, nous ne pouvons jamais gagner, et ces cas les plus lourds exercent une pression énorme sur nous. Ils épuisent les ressources des établissements. Les délinquants de ce type ne sont pas légion, il y en a une poignée. Nous ne pouvons toutefois pas nous contenter de faire les choses à moitié. Nous ne pouvons pas dire que nous avons confié un tel cas à la province et que cela n'a pas fonctionné. Ces cas sont trop dangereux et ils représentent un risque pour notre sécurité aussi, alors nous les renvoyons. C'est la raison pour laquelle les syndicats ont fait appel à ce que je n'appellerais pas une « unité spéciale de détention », mais bien une unité qui peut travailler avec les professionnels de la santé pour gérer les cas les plus lourds.

La sénatrice Martin : Merci beaucoup de votre présence. En tant qu'ancienne enseignante, je veux vous signaler que certains de mes étudiants ont opté pour votre profession. Je crois qu'il faut

you do, with the challenges that are faced, as with other professions. I know the passion with which some of my students talk about the work and the challenges that you're being met with, so I really appreciate the work you're doing and doing the best work you can to address what is happening in our correctional system.

I have two questions, one in regard to the diversity of the population in our system in that language barriers and cultural barriers sometimes will unnecessarily escalate a situation, because they are there. Would you talk a bit about how you're addressing some of those barriers and whether you're seeing more diversity in your profession? Is that something you're working towards to address the growing diverse population?

Mr. Godin: We currently have cultural diversity training, which is essential, and we also have many ethnic minorities working as correctional officers, and this is a good thing. The cultural awareness training occurs from the get-go, from the time a correctional officer enters the Correctional Service of Canada. There are steps being taken for that cultural awareness. It is important to correctional officers. We work 24 hours a day with offenders, and we need to be aware of those situations, and the more training we get or the better understanding of those cultural differences is important for us to do our job on the floor.

We have a lot of indigenous correctional officers that work in our healing lodges and more predominantly in the Western provinces, where we have high Aboriginal populations. I talk to a lot of those officers, and they always give me lessons on this and that, and I learn quite a bit from them because, frankly, I never had the training.

There are some steps being taken. In terms of communicating with inmates generally, if we need to do that, we have the resources available. We'll go to Corrections Canada. We'll say sometimes we have officers that are bilingual, or they may speak different languages that may be helpful, although translation is not a part of our job description technically. For the most part, we make it work one way or the other, and I think there are those communication issues being dealt with by the service.

Senator Bernard: Thank you for that question. I want to make sure I heard you correctly. You were saying, Mr. Godin, that you talk with a number of indigenous correctional officers and they train you, in essence on the job. You find it helpful because you never had the training, but you also said that cultural sensitivity training is mandatory.

vraiment avoir la vocation pour faire ce que vous faites, avec tous les défis que cela représente, comme c'est le cas pour d'autres professions. J'ai vu la passion qui anime certains de mes étudiants lorsqu'ils parlent de ce travail et des problèmes avec lesquels vous devez composer, alors je veux que vous sachiez que j'apprécie beaucoup ce que vous faites et tous les efforts que vous déployez pour faire face à ce qui se passe dans notre système correctionnel.

J'ai deux questions à vous poser. La première concerne la diversité de la population carcérale et le fait que cette diversité puisse parfois donner lieu à des incidents induits en raison des barrières de langue et de culture qu'elle peut créer. Pouvez-vous nous dire un mot sur ce que vous faites pour surmonter certaines de ces barrières, et nous dire si vous avez constaté une plus grande diversité au sein de votre profession? Est-ce que c'est quelque chose que vous visez afin d'être mieux en mesure de gérer la diversité grandissante de la population carcérale?

M. Godin : Nous avons présentement une formation sur la diversité culturelle, ce qui est essentiel, et il y a beaucoup de représentants de minorités ethniques qui sont des agents correctionnels, ce qui est une bonne chose. La formation sur la sensibilisation aux réalités culturelles commence dès que l'agent correctionnel se joint à Service correctionnel du Canada. Cette sensibilisation se fait par étapes, et elle est importante pour les agents. Nous travaillons avec les délinquants 24 heures sur 24 et nous devons être conscients des problèmes qui peuvent se produire à cet égard. Pour travailler sur le plancher, il est important pour nous de comprendre le mieux possible en quoi consistent ces différences culturelles et d'être formés en conséquence.

De nombreux agents correctionnels autochtones travaillent dans nos pavillons de ressourcement, et la plupart d'entre eux viennent des provinces de l'Ouest, où les Autochtones sont plus nombreux. Je parle à beaucoup de ces agents, et ils m'enseignent toujours quelque chose sur leur culture. J'en apprends beaucoup grâce à eux, ce qui m'est utile, car je n'ai jamais suivi la formation.

Certaines mesures ont été prises. Lorsque nous devons communiquer avec les détenus, les ressources sont là pour nous prêter main-forte. Nous pouvons nous adresser à Service correctionnel Canada. Nous avons parfois des officiers bilingues ou qui peuvent parler différentes langues qui pourraient s'avérer utiles, mais techniquement, la traduction ne fait pas partie de notre description de tâches. De façon générale, nous réussissons à faire fonctionner les choses d'une façon ou d'une autre, et je crois qu'il y a certains problèmes de communication qui sont pris en charge par le service.

Le sénateur Bernard : Merci de cette question. Je veux m'assurer que je vous ai bien entendu. Monsieur Godin, vous dites que vous parlez à un certain nombre d'agents correctionnels autochtones et qu'en quelque sorte, ils vous forment sur le tas. Vous ajoutez que vous trouvez cela utile parce que vous n'avez pas suivi la formation, mais vous dites aussi que la formation sur la sensibilisation aux réalités culturelles est obligatoire.

Mr. Godin: Maybe I'll make myself clear. Unfortunately, I haven't had that initial training because this has come on line a few years ago. I am aware it is a training program. When correctional officers enter to become correctional officers, they go to the training facility in Regina, and this is part of their initial recruitment training to have that kind of training. Again, I'm speaking out of the box; I learn a lot when I talk to other correctional officers. For me, I haven't been able to get that kind of training.

Senator Bernard: So it's mandatory for new officers.

Mr. Godin: Correct.

Senator Bernard: What happens on an ongoing basis with an officer who is there for 10, 20 or 30 years? Is there ongoing training?

Mr. Godin: I'm not aware of any ongoing cultural or diversity training for correctional officers that have been in the service for a number of years. I'm aware it exists on the front end when you enter at an entry level as a correctional officer. I'm not aware of refresher training that goes along down the line.

The Chair: Should it happen?

Mr. Godin: To be honest, the more training we have, the better it is. I think in any profession you will hear that, whether from correctional officers or doctors or lawyers or whomever. The more training we have, the better off we're suited, so you won't get any argument from the union whatsoever on any types of training, including cultural and diversity training, at any level of your career; that's for sure.

Senator Atallahjan: You speak of having officers from different cultural backgrounds. Different people speak different languages. Is there help available to you if you don't understand what an offender or a prisoner is saying and you don't have anyone from that ethnic background? Who do you turn to in those circumstances?

Mr. Godin: One thing that correctional officers would normally do, and I've personally encountered it once at Kingston Penitentiary many years ago, but when we went to management to ask for assistance, they were able to manage those particular cases. In my experience, I was only involved in one case and it worked out well. This individual spoke Portuguese and they were able to converse. In fact, we had two officers working that day who were Portuguese. But if we don't have those people available to us, if we can't communicate with an inmate, it's our responsibility to go to management and tell them what the situation is and seek their assistance.

I'm not aware of this being a huge issue, to be honest. I think maybe that's what you're getting at. I don't hear of this often. We have our francophone inmates, and from what I'm aware, if they

M. Godin : Je vais tenter de m'expliquer plus clairement. Malheureusement, je n'ai pas reçu cette formation de base, parce qu'elle n'existe que depuis quelques années. Je sais qu'il s'agit d'un programme de formation. Lorsque les recrues se joignent au service pour devenir des agents correctionnels, on les envoie au centre de formation, à Regina, et cette formation fait partie de leur programme de base. Encore une fois, je parle d'un point de vue externe; j'en apprend beaucoup à discuter avec les autres agents correctionnels. Quoi qu'il en soit, en ce qui me concerne, je n'ai pas été en mesure de suivre ce type de formation.

Le sénateur Bernard : Donc, elle est obligatoire pour les nouveaux agents.

M. Godin : C'est exact.

Le sénateur Bernard : Sur une base continue, qu'arrive-t-il à un agent qui est là pendant 10, 20 ou 30 ans? Y a-t-il une base continue?

M. Godin : Je ne sais pas s'il y a une formation continue sur les réalités culturelles ou la diversité pour les agents qui font partie du service depuis un certain nombre d'années. Je sais qu'il y en a une pour les nouveaux agents. Je n'ai pas entendu parler de formation d'appoint pour ceux qui sont là depuis plus longtemps.

Le président : Devrait-il y en avoir une?

M. Godin : À vrai dire, plus nous recevons de formations, le mieux c'est. Je présume que c'est ce que l'on dit pour toutes les professions, qu'il s'agisse des agents correctionnels, des médecins, des avocats ou de qui que ce soit d'autre. Les formations nous permettent de devenir de plus en plus compétents pour ce que nous avons à faire. C'est pourquoi le syndicat ne s'opposera jamais à quelque formation que ce soit, y compris celles sur les réalités culturelles et la diversité, et ce, à n'importe quel échelon de votre carrière. Cela ne fait aucun doute.

La sénatrice Atallahjan : Vous avez dit qu'il y a des agents d'antécédents culturels divers. Diverses personnes parlent diverses langues. Si vous n'arrivez pas à comprendre ce qu'un agent ou un détenu dit et que vous n'avez personne avec la même souche ethnique, avez-vous accès à de l'aide en la matière? À qui vous adressez-vous lorsque cela se produit?

M. Godin : C'est une situation que j'ai vécue personnellement au pénitencier de Kingston, il y a bien des années. Nous avons fait ce qu'un agent correctionnel ferait normalement pour ce genre de chose et nous avons demandé de l'aide à la direction, et c'est elle qui a été en mesure de gérer ce cas particulier. Personnellement, je n'ai été confronté à ce problème qu'une seule fois et tout a fini par s'arranger. Ce détenu parlait portugais et la direction a été capable de dialoguer avec lui. En fait, il y avait deux officiers portugais qui travaillaient ce jour-là. Lorsqu'il est impossible de communiquer avec un détenu et que vous n'avez personne sous la main, vous êtes tenu d'aller voir la direction pour lui expliquer la situation et demander son aide.

Pour dire vrai, je ne crois pas que ce soit un problème particulièrement criant, si c'est à cela que vous vouliez en venir. Ce n'est pas quelque chose dont j'entends souvent parler. Nous

want to use French as their first language, it's not a difficulty from my understanding. It's not a problem I hear a lot of, to be honest with you.

Senator Martin: My second question was regarding one of your final comments in your testimony about the appropriate infrastructure for high-risk female inmates. It seems to this is a critical recommendation that would really support the system, prevent the high-risk inmates from hurting themselves and others and address that growing challenge in the facilities. You say it has been 10 years, but have you been at the table with officials and the new government? Is this something on the radar, and could you expand on what you're referring to?

Mr. Godin: We have been very public about our position around infrastructure for high-risk offenders. We have a high-risk male offender unit, known as the "special handling unit" in Quebec. Infrastructure-wise, it's there to manage the most difficult cases.

When I'm talking about infrastructure, I'll give you an example. Oftentimes, we're asked to look through a food slot to observe an inmate who may be suffering from a mental illness, and if you want to talk about infrastructure, there is a perfectly good example of why we have concerns with that.

Maybe I'll give you an example. I toured a treatment centre in the United States this summer, and I went into their psychiatric unit. What was interesting was not only did they have 24-hour-a-day health care available to them, unlike our system where it's only available in the treatment centres in the regional hospitals, but in that particular unit they had a full glass wall, where the officer, in conjunction with the health care professionals, could sit and observe very clearly any self-injurious behaviour. When I speak of infrastructure for those types of cases, that's sort of what I'm speaking about.

From personal experience, you can't imagine how difficult it is trying to observe inmates through cell windows and through food slots. I've known officers to lie on the floor and talk to inmates for hours on end while no health care professionals are there, trying to make sure that that individual doesn't harm themselves. It's an infrastructure issue for us.

Like I said, we don't want to interrupt the other programming of the other inmates. Sometimes that is what is happening. So if you're dealing with one of these high-risk women offenders, or males as well, you end up interrupting the programs and the other routines for the inmates. This creates a tension in the unit. So we want to ensure that when we have those very distinct, high-risk

avons nos détenus francophones et, d'après ce que j'en sais, le fait qu'ils veulent utiliser le français comme langue première ne pose pas de difficulté. Je vais être honnête avec vous : ce n'est pas un problème dont j'entends souvent parler.

La sénatrice Martin : Ma deuxième question concerne l'une des dernières observations de votre témoignage, c'est-à-dire la nécessité d'avoir une infrastructure adaptée aux femmes détenues présentant un risque élevé. Selon moi, il s'agit là d'une recommandation cruciale qui permettrait de donner un bon coup de pouce au système, d'éviter que les détenues à risque élevé se fassent du mal à elles-mêmes et aux autres, et de répondre aux difficultés grandissantes que connaissent ces établissements. Vous avez dit que cette demande a été formulée il y a 10 ans, mais avez-vous essayé d'en discuter avec les fonctionnaires et les représentants du nouveau gouvernement? Est-ce que c'est quelque chose que vous avez l'intention de faire? Aussi, pouvez-vous nous donner des détails sur ce que vous évoquez?

M. Godin : Nous avons fait connaître abondamment notre position sur les détenus à risque élevé. Du côté des hommes, nous avons une unité pour les détenus à risque élevé, connue au Québec sous le nom d'« unité spéciale de détention ». Sur le plan des infrastructures, cette unité existe pour prendre en main les cas les plus difficiles.

Je vais vous donner un exemple de ce que je veux dire lorsque je parle d'infrastructure. On nous demande souvent de regarder par le passe-plat pour observer le comportement d'un détenu qui pourrait avoir des problèmes de santé mentale. C'est un bon exemple d'infrastructure déficiente.

Je m'explique. L'été dernier, je suis allé visiter un centre de traitement aux États-Unis, et je me suis rendu dans l'unité de psychiatrie. Tout d'abord, les soins de santé sont à leur disposition 24 heures sur 24, alors que pour nous, ces soins ne sont disponibles en tout temps que dans les centres de traitement des hôpitaux régionaux. Mais ce n'est pas tout. Dans cette unité, il y a un mur complet en verre derrière lequel l'agent et les professionnels de la santé qui l'accompagnent peuvent s'asseoir pour observer très directement n'importe quel détenu qui aurait une propension à se faire du mal. Voilà un exemple de ce que je veux dire lorsque je parle d'infrastructure pour les cas de ce type.

Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est que d'essayer d'observer un détenu par une fenêtre de cellule ou un passe-plat. J'ai connu des agents qui sont restés des heures sur le plancher à discuter avec un détenu parce qu'il n'y avait pas de professionnels de la santé sur place et qu'il fallait s'assurer que le détenu ne se fasse pas de mal à lui-même. Pour nous, c'est un problème d'infrastructure.

Comme je l'ai dit, nous ne voulons pas perturber les programmes des autres détenus. Parfois, c'est ce qui se produit. Alors, si vous avez à traiter avec l'une de ces femmes détenues à risque élevé — la même chose s'applique pour les hommes —, les programmes et les habitudes des autres détenus finissent par en souffrir. Ces situations créent de la tension dans l'unité. Alors,

cases, that we have the proper infrastructure to use.

The other interesting thing about this treatment facility was the use of chemical restraints. This was in a federal institutional setting in Maryland, and they had more tools available to them that we might not have.

I want to be clear; it's not about mortar and bricks. We have to realize that's not what this conversation is about. We'll engage anybody willing to sit down with us to have a real conversation around what we need to manage it. We're more than willing to work with health care professionals and do what needs to be done, but let's make sure it's done safely and we have the infrastructure required.

If you look at Brockville, there was an issue there where a nurse was stabbed in the neck. They clearly didn't have the infrastructure to manage that particularly high-risk case.

Senator Martin: Could we request something in writing regarding infrastructure needs that you would recommend that would greatly improve the system? That would be useful for our report.

Mr. Godin: We'd be more than willing to provide you what we're looking for, yes.

The Chair: We'd appreciate that.

Senator Pate: It's nice to see you again, Mr. Godin. We've known each other for a long time. While you've never worked in the prisons for women, I certainly have worked with many of your members and, as you know, have a great deal of respect for the incredible work that gets done on the ground and the challenges that are faced. As you probably also know, increasingly, with the frustrations of not being able to address some of these issues, individuals would come to me in my previous position, confidentially, and raise some of these issues.

I want to talk a bit about the issues that you were just talking about with Senator Martin. I know the actual recommendation you're talking about goes back not just 10 years but 20 years and led to, at one point, the identification of the management protocol, which you talked about, that was developed by the union first and then adopted by the Correctional Service of Canada.

It was ultimately terminated because it was found to actually have been escalating violence and to be problematic and also unlawful in the end in terms of the way it was being used, and in fact the manner in which women, most of whom were indigenous women, were held, and one Black woman and non-indigenous woman, non-racialized woman. The manner in which they were held actually ended up being an escalation. But when we visited this special handling unit for men, where there were 57 men and

lorsque nous devons garder ces cas très particuliers, ces cas à risque élevé, nous voulons nous assurer que nous disposions de l'infrastructure appropriée.

L'autre élément intéressant à propos de ce centre de traitement, c'est l'utilisation de contraintes chimiques. Le centre dont je parle est un établissement fédéral situé dans le Maryland et il dispose d'autres outils auxquels nous n'avons peut-être pas accès.

Je tiens à ce que ce soit clair : ce n'est pas une simple question matérielle. Nous devons réaliser que ce n'est pas l'objet de la présente conversation. Nous sommes prêts à nous asseoir avec n'importe qui pour discuter sérieusement de ce qu'il nous faut pour gérer cela. Nous sommes tout à fait disposés à travailler avec des professionnels de la santé et à faire ce qui doit être fait, mais assurons que cela pourra se faire de façon sécuritaire et que nous avons les infrastructures requises.

À Brockville, un incident s'est produit et une infirmière a été poignardée au cou. De toute évidence, ils n'avaient pas l'infrastructure nécessaire pour prendre en charge ce cas à risque élevé particulier.

La sénatrice Martin : Pouvons-nous vous demander de mettre par écrit ce que vous recommanderiez en matière d'infrastructures pour améliorer le système? Ce serait utile pour notre rapport.

M. Godin : Nous serons tout à fait heureux de vous donner cette information.

Le président : Nous vous en saurions gré.

La sénatrice Pate : Je suis heureuse de vous revoir, monsieur Godin. Nous nous connaissons depuis longtemps. Bien que vous n'ayez jamais travaillé dans un pénitencier pour femmes, j'ai pour ma part eu l'occasion de travailler avec beaucoup de vos membres et, comme vous le savez, j'ai un énorme respect pour ce que vous faites sur le terrain et pour la façon dont vous affrontez les difficultés auxquelles vous devez faire face. Comme vous le savez probablement, en raison des frustrations que suscite le fait de ne pas être en mesure de régler certains de ces problèmes, les gens venaient me voir lorsque j'occupais mon ancien poste pour me parler de ces problèmes en toute confidentialité.

J'aimerais parler des enjeux dont vous discutiez à l'instant avec la sénatrice Martin. La recommandation dont vous parliez n'a pas que 10 ans d'âge, mais bien 20 ans, et elle a débouché sur l'élaboration du protocole de gestion dont vous avez parlé. Le protocole a d'abord été élaboré par le syndicat avant d'être adopté par le Service correctionnel du Canada.

On a fini par l'abandonner lorsqu'on s'est aperçu qu'il provoquait des escalades de violence. La façon de l'utiliser était devenue problématique et contraire à la loi. En fait, c'était le cas avec les façons de détenir les femmes — dont la plupart étaient des Autochtones, mais il y avait aussi une femme noire, une femme non autochtone et une autre sans caractère racial. Leur détention en vertu de ce protocole s'est terminée par une escalade de violence. Or, lorsque nous avons visité l'unité spéciale de

seven women on the protocol, in fact the measures used were even more secure and more limiting than what was existing in the special handling unit.

I'm really glad to hear your comments about the Ashley Smith recommendations because before the inquest, the report put out by the union about Ashley Smith described her as constantly assaulting staff, as being constantly violent, and yet when the examination at the inquest happened, staff member after staff member appeared and talked about how they liked her and they got along with her. The image that became very clear was that most of them had first had an image of her as constantly assaultive from reports, not from actual experience with her. While she did often resist while they were trying to cut ligatures off, that was after she had been in a situation where many of them described her situation as incredibly desperate.

Two observations I have is that over the years that you and I have been doing this, increasingly there are more spontaneous uses of force, less use of dynamic security, and just in the last few years I've been in prisons where they have started to pepper spray even as I'm offering to intervene in a situation. The staff themselves commented that the ability to call in other people who they know might assist in de-escalating has been more and more limited.

Given that part of your mandate as officers is to try to diminish the uses of force and those kinds of violent interventions, and to assist in the reintegration, I'm curious as to what you would recommend in terms of seeing a way to breathe life into those provisions so that officers, like you when you were in those positions and your colleagues, can actually fulfill that mandate of assisting in the safe reintegration of individuals into the community ultimately, because that's the mission and mandate that you have.

Also, if you can comment on the satisfaction survey that was done around staff that showed that the majority of staff felt that in fact if they came forward with information and raised concerns — and we heard it again in the Ashley Smith inquest — that in fact they would be harassed or treated poorly by either their colleagues or their supervisors. We know about the situation of staff being told not to intervene with Ashley, for instance, and people being in fear. Do you have any comments on that and how the process can be assisted so that the good work staff do on the ground can be encouraged and supported?

détention pour hommes — où 57 hommes et 7 femmes étaient détenus en vertu du protocole —, les mesures utilisées se sont avérées plus sécuritaires et plus limitantes que ce qui existait dans l'autre unité spéciale de détention.

Je suis vraiment content d'entendre vos observations sur les recommandations au sujet d'Ashley Smith, car avant la tenue de l'enquête, le rapport produit par le syndicat affirmait que cette femme était constamment en train de harceler le personnel et qu'elle était constamment violente. Pourtant, lors de l'interrogatoire effectué dans le cadre de l'enquête, les membres du personnel qui ont témoigné ont dit les uns après les autres combien ils l'aimaient et à quel point ils s'entendaient bien avec elle. Grâce à ces témoignages, une chose est devenue très claire : l'image de la femme agressive que la plupart d'entre eux avaient au départ provenait des rapports et non de leur propre expérience. Il est vrai qu'elle a souvent résisté lorsque l'on voulait couper ses ligatures, mais c'était après qu'elle se retrouve dans une situation que plusieurs ont décrite comme étant incroyablement désespérée.

Permettez-moi de faire les deux observations suivantes. Pendant toutes ces années où vous et moi avons fait cela, il y a une recrudescence de l'usage spontané de la force. Au cours des récentes années, je suis allée dans des pénitenciers où l'on a commencé à utiliser le poivre de Cayenne même lorsque j'avais offert d'intervenir. Le personnel lui-même reconnaît qu'il a de moins en moins la possibilité de faire venir des personnes compétentes susceptibles de désamorcer un incident.

Attendu qu'une partie de votre mandat consiste à tenter de soutenir la réintégration et de limiter le recours à la force et aux interventions violentes de ce type, j'aimerais savoir ce que vous recommanderiez pour dynamiser ces dispositions afin que les agents — comme vous, quand vous étiez dans ces fonctions — puissent effectivement s'acquitter de leur mandat, nommément d'aider ces personnes à réintégrer la communauté de façon sécuritaire.

J'aimerais aussi que vous nous disiez un mot à propos du sondage sur la satisfaction qui a été réalisé auprès du personnel. Selon ce sondage, la majorité des membres du personnel ont l'impression que le fait de rapporter des renseignements ou d'exprimer des préoccupations — et c'est quelque chose qui a été repris lors de l'enquête sur l'affaire Ashley Smith — risquait de leur attirer du harcèlement ou un mauvais traitement de la part de leurs collègues ou de leurs superviseurs. Par exemple, nous connaissons la situation qu'ont vécue certains membres du personnel qui ont reçu l'instruction de ne pas intervenir à propos d'Ashley, et nous savons que certains se sont retrouvés sous l'emprise de la peur. Avez-vous des observations à formuler à ce sujet et sur la façon dont le processus pourrait être amélioré afin d'encourager et d'appuyer le bon travail du personnel sur le terrain?

Mr. Godin: One thing that's very clear is dynamic security varies by level of institution. I think you have been around the system long enough to know that as well. Certainly, the security sometimes dictates.

By the way, I have worked with female offenders in my previous life in the provincial system, so I have a little bit of familiarity with that, but not in our current system.

The dynamic security piece for us is very frustrating because, as I mentioned earlier, more training is always the best we can do, and we continue to do that, but unfortunately correctional officers never get recognized for the thousands of verbal interventions they are doing every day. This is extremely frustrating.

Although we watch a videotape where the outcome looks like it's very horrific to the public, no one realizes that there have already been about 20 to 30 minutes, maybe an hour, of conversation before it gets to that point. One thing I hear from my members, and often hear in incidents — and I've seen everything from having to use lethal force to use of force — often, when you talk to the officers, they will say, "Jason, we tried everything. We tried to talk the person down. We made every effort we possibly could." To answer your question, I think it's really to focus more around the training we get.

When it comes to dynamic security as we're getting ready to release offenders back in the community, obviously the level of dynamic security at a minimum security unit or institution is oftentimes quite a bit different than it might be in a maximum security institution. Often our correctional officers are doing resocialization escorts into the community and assisting with work programs. That's a good news story, because you have to realize that correctional officers live in the very same community these people will be released in, so correctional officers do care about that. They care about dynamic security.

They care about the second part of their rehabilitative mandate, but as you know, our first priority as correctional officers is the public safety and security of Canadians. That's number one mandate. And at the same time part of our mandate is the successful reintegration of offenders, and we do that by encouraging and assisting through the mission statement and also through dynamic security.

The spontaneous use of force, as you heard in earlier testimony, is down, and that's a good sign. Again, the more training that we have, to be quite honest with you, the better it is.

Maybe the answer to your second question about fear of reprisal is we were very clear in the Smith inquiry about our members being under a tremendous amount of duress. I know

M. Godin : Il y a une chose qui ne fait aucun doute, c'est que la sécurité active varie selon le niveau de sécurité des établissements. Je pense que vous êtes dans le système depuis assez longtemps pour le savoir. Il est évident que, parfois, c'est ce niveau de sécurité qui dicte sa loi.

Soit dit en passant, j'ai travaillé avec des femmes détenues dans une autre vie, lorsque j'étais dans le système provincial, alors je m'y connais un peu. Je ne suis toutefois pas au courant de ce qui se passe dans notre système actuel.

Pour nous, la question de la sécurité active est une grande source de frustration. En effet, comme je l'ai dit, le fait d'augmenter la formation est toujours ce que nous pouvons faire de mieux, et c'est ce que nous continuons à faire. Malheureusement, on ne reconnaît jamais les milliers d'interventions verbales que font les agents correctionnels sur une base quotidienne, ce qui est extrêmement frustrant.

Les gens ont vu une vidéo qui se termine par quelque chose qui semble horrible, mais personne ne réalise qu'il y a eu de 20 à 30 minutes de conversation — peut-être une heure — avant qu'on n'en arrive là. L'une des choses que me disent mes membres et que l'on entend souvent lors d'incidents — et j'ai vu de tout, comme la nécessité de recourir à la force, voire à la force mortelle —, c'est ceci : « Jason, nous avons tout tenté. Nous avons essayé de calmer le jeu en discutant avec le détenu. Nous avons fait tout ce qu'il nous était possible de faire. » Pour répondre à votre question, je crois qu'il faut mettre l'accent sur la formation que nous recevons.

Lorsque nous sommes prêts à permettre aux délinquants de retourner dans la communauté, le degré de sécurité active est évidemment bien différent selon qu'il s'agit d'une unité à sécurité minimum ou d'un établissement à sécurité maximum. Il n'est pas rare que nos agents correctionnels forment des escortes de réintégration à la communauté et qu'ils prêtent main-forte au programme de travail. C'est un fait qui mérite d'être souligné, puisqu'il faut réaliser que les agents correctionnels vivent dans la communauté où ces personnes seront relâchées. C'est la raison pour laquelle les agents correctionnels ont cela à cœur. La sécurité dynamique leur tient à cœur.

Ils se soucient de la deuxième partie de leur mandat de réhabilitation, mais comme vous le savez, notre principale priorité en tant qu'agents correctionnels est d'assurer la sécurité des Canadiens. C'est notre mandat premier. Parallèlement à cela, une autre partie de notre mandat est de veiller à la réintégration réussie des délinquants. Nous faisons cela en soutenant la réalisation de l'énoncé de mission et par l'intermédiaire de la sécurité active.

Comme l'a dit un témoin précédent, l'usage spontané de la force est en régression, et c'est un bon signe. Pour être bien honnête avec vous et au risque de me répéter, plus nous avons de formation, le mieux c'est.

Pour revenir à votre question concernant la peur de représailles chez les agents, je tiens à signaler que l'enquête Smith a été sans équivoque lorsqu'elle a établi que nos membres étaient sous le

you're very familiar with the report we released around the fact that our members were fearful of their jobs at the time. They were being given orders to not intervene, and you can imagine the stress and the emotional burden that put on some of these members.

I know those members that were involved in that case very well, and have had conversations with them about the emotional stress and toll it took on them, because they were being told, "Look, you didn't do this right, you didn't do that right," even though some of these correctional officers had impeccable records. They had impeccable records as correctional officers on the floor. They were trainers, actively involved, and at the same time they were being told that you're doing this wrong, and if you refuse this order — one of our recommendations that we agreed with in the Smith recommendations was simply, look, we can't fear reprisal from our employer if we come forward and say that we don't agree with this order. That's just one example.

As correctional officers, we oftentimes go to the administration and say that we don't agree with the approach they're taking or with this policy or the routine. It could be for many reasons. The more training we have, that is good, and certainly we want to make sure that we have no fear of reprisal from the employer. We made that very clear in the Smith situation.

Senator Pate: As you know, we might have differing views on this whole issue of how many women are high-risk or violent, and any documentation you have around that would be useful. There are two very different pictures emerging, in particular, where those individuals have been predominantly individuals with mental health issues who are resisting situations where they're in restraints. Every bit of information we have is that for most of those incidents, if you compare an incident in a prison for men versus women, it doesn't compare in terms of risk and public safety issues.

Mr. Godin: There are a few cases in the system, and again I mentioned those few cases, if we could manage them in an area where it doesn't disrupt everyone else. That is our goal. I wouldn't pretend to say that the numbers are the same on the male side versus the female side. We're just looking for more options. As you know, for us, it's that fine line of a diagnosis of a mental illness versus behavioural problems. You are familiar with that situation where sometimes you have inmates with behavioural problems or disciplinary problems, or they're doing contraband or are involved in gang activity, but then we also have the mental health side. As a correctional officer, we're walking that fine line.

joué d'une contrainte énorme. Je sais que vous connaissez très bien le rapport que nous avons publié et où l'on affirmait que nos membres craignaient de perdre leur emploi au moment où cet incident s'est produit. Ils ont reçu l'ordre de ne pas intervenir, et vous pouvez imaginer le stress et le fardeau émotionnel que cela a pu être pour certains d'entre eux.

Je connais très bien les agents qui ont été concernés par cette affaire. J'ai parlé avec eux du stress émotionnel qu'ils vivaient et des conséquences que ce stress avait sur leur moral, car on les avait blâmés pour ceci et pour cela, même si certains de ces agents avaient des feuilles de route impeccables. Ils avaient des feuilles de route impeccables pour le travail qu'ils effectuaient sur le plancher. C'étaient des formateurs qui s'étaient engagés de façon active, mais, en même temps, on leur disait qu'ils faisaient telle ou telle chose de travers, et on les menaçait de représailles s'ils n'obéissaient pas aux ordres. L'une des recommandations découlant de l'affaire Smith avec laquelle nous avons été d'accord, c'est le fait que nous ne devrions pas craindre de représailles de la part de l'employeur lorsque nous nous tenons debout pour dire que nous ne sommes pas d'accord avec l'ordre donné. Cela n'est qu'un exemple parmi d'autres.

En tant qu'agents correctionnels, il arrive souvent que nous allions voir la direction pour lui dire que nous ne sommes pas d'accord avec son approche ou avec telle politique ou avec la routine. De nombreuses raisons peuvent motiver cette démarche. La bonification de la formation est une bonne chose, mais, assurément, nous voulons nous assurer que n'ayons pas à craindre de représailles de la part de l'employeur. C'est quelque chose que nous avons clairement affirmé relativement à l'affaire Smith.

La sénatrice Pate : Comme vous le savez, nous avons peut-être des points de vue différents sur le nombre de femmes qui représentent un risque élevé ou qui sont violentes, et toute documentation que vous pourriez avoir à ce sujet nous serait utile. Deux portraits différents sont en train de se dessiner, en particulier en ce qui concerne ces personnes qui sont surtout des gens qui ont des problèmes de santé mentale et qui résistent à des situations où ils sont immobilisés par du matériel de contrainte. Toute l'information que nous avons à ce sujet nous indique que, en ce qui concerne les questions de risque et de sécurité publique, on ne peut pas comparer ce qui se produit dans un établissement pour femmes et ce qui se produit dans un établissement pour hommes, du moins, pas pour la plupart des incidents.

M. Godin : Il y a quelques cas dans le système — mais je les ai déjà mentionnés —, qu'il serait utile de pouvoir gérer dans une zone où cela ne dérangerait personne. C'est notre objectif. J'aurais tendance à dire que le nombre de cas du côté des hommes est le même que du côté des femmes. Nous ne cherchons qu'à multiplier les options. Comme vous le savez, l'important pour nous est la fine ligne qui existe entre un diagnostic de maladie mentale et des problèmes de comportement. Vous savez bien qu'il arrive que des détenus aient des problèmes de comportement ou de discipline, ou qu'ils s'adonnent à la contrebande, ou qu'ils prennent part aux activités d'un gang. Or, il y a aussi tout cet aspect de la santé

We're not necessarily the experts to determine that. We see a behavioural problem, and obviously we can't let that affect all the other inmates in the institution, so that's part of the issue.

Senator Pate: Would a section 29 option where a mental health unit is available for individuals who predominantly have mental health issues, whether it's Ashley Smith or others, that kind of recommendation, would that be something the union would see as a positive thing?

Mr. Godin: It would be a positive thing, but you have to realize we're always caught between the two. You know in certain situations with the high-risk female offenders, on more than one occasion our members have said, "Look, this person needs to go to a treatment facility outside the institution." We have tried desperately, and you know that, to do that.

If we are going to manage these offenders inside the federal population, then give us the tools we need. If you are not going to give us the tools, I guess the organization or CSC has to look at alternatives. We're not completely opposed to that, but there are things we could do in our own system to manage those high-risk cases, infrastructure issues and those types of things but again that's not a decision for our union to make.

We can only say it's one or the other, and we can't be half and half. We send someone somewhere and then, no, this is not working out for us, and they send them back to us and we're right back to square one. I know of a particular case where that's exactly what the member said to me, "Look, they were there, and they couldn't manage, so now they're back doing the same old behaviours they were doing before."

What it leads to for correctional officers is burnout. They get tired. It's a constant. Every day they have to manage that particular high-risk case and the other offenders in the unit. We're not necessarily stuck on one or the other, although we've maintained a position about a special unit, but we want a solution. That's the most important thing.

The Chair: We've had a lot of statistics in front of us in the past two days of hearings, and we have a long way to go, and you say that you never get recognized for the thousands of interventions you make. You used the term just now, "burnout." We have statistics in terms of mental health. We have numbers for indigenous, Black men and women. Where does a correctional officer go who is suffering from mental stress, and at what point?

mentale qui entre en jeu. Les agents correctionnels marchent sur la fine ligne qui sépare les deux. Nous ne sommes pas nécessairement les experts pour établir de quoi il retourne. Toutefois, lorsque nous constatons un problème de comportement, nous ne pouvons évidemment pas le laisser se répercuter sur tous les autres détenus de l'établissement. C'est donc une partie du problème.

La sénatrice Pate : Est-ce qu'une option comme celle du paragraphe 29 serait considérée comme une chose positive par le syndicat? Il s'agirait de disposer d'une unité de santé mentale pour les personnes qui souffrent essentiellement de problèmes de santé mentale, comme Ashley Smith ou d'autres. Cela vous conviendrait-il comme recommandation?

M. Godin : Ce serait une bonne chose, mais vous devez réaliser que nous sommes toujours pris entre les deux. Lors d'incidents avec des femmes détenues présentant un risque élevé, il est arrivé à plus d'une reprise que nos membres nous disent : « Écoutez, cette personne doit être placée dans un centre de traitement à l'extérieur de l'établissement. » Nous avons tout tenté en ce sens, mais vous savez ce qu'il faudrait pour que ce soit possible.

Si nous devons gérer ces délinquants dans les établissements fédéraux, donnez-nous les outils qu'il nous faut. Si vous n'êtes pas disposés à nous donner ces outils, je présume que l'organisme ou Service correctionnel Canada devra envisager d'autres options. Nous ne sommes pas catégoriquement contre cette possibilité, mais il y a des choses qui devront être faites dans notre système pour nous permettre de gérer ces personnes à risque élevé, des choses qui concernent les infrastructures et des questions semblables. Cela dit, la décision n'appartient pas à notre syndicat.

La seule chose que nous pouvons dire, c'est que c'est l'un ou l'autre. Nous ne pouvons pas nous partager entre les deux. Le système envoie quelqu'un dans tel ou tel établissement, mais nous constatons que cela ne peut pas fonctionner pour nous, mais on nous le renvoie de toute manière et nous sommes de retour à la case départ. Je me souviens d'un cas particulier et des mots précis qu'un agent avait eus à cet égard : « Écoutez, ils sont allés là-bas, ils sont venus ici, et rien n'a changé; ils ont le même comportement qu'ils avaient auparavant. »

À cause de cela, les agents correctionnels souffrent d'épuisement professionnel. Ils finissent par se fatiguer. Le stress est constant. Chaque jour, ils doivent gérer tel ou tel cas à risque élevé et tous les autres détenus de l'unité. Nous ne tenons pas mordicus à un scénario en particulier — même si nous avons exprimé une préférence pour une unité spéciale —, mais nous voulons une solution. C'est ce qui est le plus important.

Le président : Nous avons vu passer beaucoup de statistiques devant nous au cours des deux derniers jours d'audience, et il nous reste pas mal de chemin à faire. Vous dites qu'on ne vous reconnaît pas pour les milliers d'interventions que vous faites. Vous avez utilisé le terme d'« épuisement professionnel ». Nous avons des statistiques en matière de santé mentale. Nos établissements accueillent beaucoup d'Autochtones, d'hommes

Is there an empathetic management and system and protocol that happens, and do you have any numbers that indicate how difficult that can be in the position you have worked in?

Mr. Godin: The most telling numbers are the statistics around PTSD and occupational stress injuries. If you look, over the last couple of years, the occupational stress injuries amongst correctional officers are higher than any other first-responder public occupation in the country. Our Associate Deputy Minister of Public Safety testified in the occupational stress injuries report that 36 per cent of male correctional officers were suffering from an occupational stress injury or PTSD.

Like I mentioned to your colleague, a lot more needs to be done. I'm not disrespecting my colleagues, the paramedics, firefighters and police officers, but inside the walls of an institution we're all three of those occupations. I don't know whether that's an explanation as to why the rates are higher, but correctional officers, one minute we have to uphold the law because someone has contraband, and then five minutes later we're responding to a situation where someone is seriously injured and we have to apply first aid. Then we don't have health care staff available to us after a certain hour.

It's very important that the government take a serious look at how to treat these cases as quickly as possible. Correctional officers, and many of them whom I know suffer from occupational stress injuries, all they want to do is get better and come back to work. They take a lot of pride in their job, and sometimes they can't come back to work.

There are a lot of things occurring, a lot of discussions around mental health of employees, as well as inmates in the system, but at the same time, we need to see some action items by this government around the 15 recommendations from the Public Safety Committee that studied occupational stress injuries and heard testimony from various first-responders.

The Chair: I asked this question of Mr. Zinger. We're going to be on the road soon. There are four or five issues out there, and you have been inside the system. Is there a physical place and a critical area we should be going, and a critical area of subject matter that we should be focusing on? This study will take some time. We want to have updates and/or observations, because we know the government is looking at changing some of the legislation, and that may catch up with the study, but we want

noirs et de femmes noires. Lorsqu'un agent correctionnel souffre de stress mental, vers qui se tourne-t-il, et à quel moment sait-il qu'il a besoin d'aide? Y a-t-il un système ou un protocole qui s'applique dans ces cas-là, une forme de gestion empathique? Avez-vous des chiffres qui pourraient nous donner une idée de la difficulté de travailler comme agent correctionnel?

M. Godin : Les chiffres les plus éloquents à cet égard sont les statistiques sur le trouble de stress post-traumatique et sur les traumatismes liés au stress opérationnel. Si vous regardez ces statistiques, vous apprendrez qu'au cours des deux dernières années, les traumatismes liés au stress opérationnel chez les agents correctionnels sont plus nombreux que pour n'importe quel autre poste de premier intervenant au pays. Dans son rapport sur les traumatismes liés au stress opérationnel, notre sous-ministre adjoint de la Sécurité publique a confirmé que 36 p. 100 des agents correctionnels de sexe masculin souffrent d'un traumatisme lié au stress opérationnel ou d'un trouble de stress post-traumatique.

Comme je l'ai dit à votre collègue, il y a encore beaucoup à faire. Je ne veux pas manquer de respect à mes collègues, les ambulanciers, les pompiers et les agents de police, mais à l'intérieur des murs d'un établissement, nous sommes les trois à la fois. Je ne sais pas si cela permet d'expliquer pourquoi ces pourcentages sont si élevés, mais les agents correctionnels doivent être partout en même temps. Tantôt, nous devons faire appliquer la loi parce que quelqu'un se fait pincer avec du matériel de contrebande, et l'instant d'après, nous devons intervenir à cause d'un incident et donner les premiers soins à un détenu gravement blessé. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas de personnel de soins de santé passé une certaine heure.

Il est très important que le gouvernement s'interroge sérieusement sur la façon de traiter ces cas, et qu'il le fasse le plus vite possible. Tout ce que les agents correctionnels qui souffrent de traumatismes liés au stress opérationnel demandent — et j'en connais beaucoup —, c'est de récupérer et de revenir au travail. Ils tirent une grande fierté de ce qu'ils font, mais certains ne sont pas en mesure de reprendre le collier.

Il y a beaucoup de choses qui se passent et beaucoup de discussions qui se tiennent au sujet de la santé mentale des employés et des détenus. Cependant, parallèlement à cela, nous voulons que le gouvernement prenne des mesures pour donner suite aux 15 recommandations mises de l'avant par le Comité de la sécurité publique qui s'est penché sur la question des traumatismes liés au stress opérationnel et qui a entendu les témoignages de divers premiers intervenants.

Le président : Cette question, je l'ai aussi posée à M. Zinger. Nous allons bientôt être sur la route, et il y a quatre ou cinq enjeux que nous souhaitons approfondir. Vous avez vu le système de l'intérieur. Y a-t-il un endroit et une région où il serait essentiel que nous allions? Aussi, y a-t-il un enjeu névralgique sur lequel nous devrions nous focaliser? La présente étude va demander un certain temps. Nous voulons des mises à jour et des observations, car nous savons que le gouvernement a l'intention de modifier

to be ahead of the curve, so to speak.

Mr. Godin: I strongly suggest you talk to many professionals inside, including correctional officers. Certainly visit one the women's facilities, in particular RPC, one of the regional psychiatric centres in the Prairies, to see what is occurring there. The more information and discussions you can have with all of the staff inside, not just correctional officers but health care professionals, on what we should and shouldn't be doing, I strongly encourage you to look at women's facilities.

For us, one important element is to understand the workings of administrative segregation and why we utilize segregation. One thing that correctional officers are extremely fearful of in the system is a knee-jerk reaction to segregation policies where they just automatically cap the number of days. We're very concerned by that. Even in my discussions with Mr. Zinger, they're not necessarily in favour of that either. We have to recognize in some cases where they have restricted the use of administrative segregation, the number of incidents have risen. Again, I experienced that a bit this summer in talking to New York State, and I've been talking to my provincial colleague in the province of Ontario. So take a serious look at segregation and why we're using it and what the impacts are, if there is a restrictive policy there that ties our hands, because that administrative segregation piece is a tool for correctional officers. It helps us manage the population and complete our mission. We want to make sure that disruptive inmates are not disrupting all of the other inmates inside the facility. That's very important.

Try to see as much as I can. It's a big system, and the more you see, the better it is.

Senator Pate: One of the recommendations of the Ashley Smith inquest was to get rid of segregation and, until such time, limit it according to the UN standards. Actually, one of the recommendations of the jury was to eliminate segregation.

As you know, there have been times in the Correctional Service of Canada where there have been prisons that have not had segregation units for all kinds of reasons — retro-fitting, movement or closing. In those times, we've actually seen more dynamic security and more positive interventions.

I would urge you to look at this again. It's part of the reason the Canadian Human Rights Commission, the Ontario Human Rights Commission, and Howard Sapers recently said that, at

certaines dispositions législatives. Étant donné que ces changements pourraient s'inspirer de notre étude, nous voulons qu'elle soit aussi actuelle que possible, voire d'avant-garde.

M. Godin : Je vous recommande fortement de parler aux professionnels qui travaillent dans ces établissements, dont les agents correctionnels. Assurez-vous de visiter les établissements pour femmes — et le CPR en particulier, l'un des centres psychiatriques régionaux des Prairies — pour voir ce qui s'y fait. Ayez le plus de discussions possible avec le personnel de l'intérieur, et pas seulement avec les agents correctionnels, mais aussi avec les professionnels de la santé. Demandez-leur de vous donner le plus d'information possible et de vous dire ce qui devrait être fait et ce qui devrait être évité. Je vous recommande fortement de visiter les établissements pour femmes.

Pour nous, l'une des choses importantes est que vous compreniez comment fonctionne l'isolement préventif et pourquoi nous l'utilisons. L'une des choses que les agents correctionnels craignent beaucoup du système, c'est une réaction impulsive aux politiques en matière d'isolement, réaction qui se contenterait d'imposer une limite automatique au nombre de jours. Cela nous préoccupe beaucoup. Selon M. Zinger, même le Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada ne voit pas cela d'un bon œil. Nous devons prendre acte du fait que dans certains cas où l'on a restreint le recours à l'isolement, le nombre d'incidents a augmenté. C'est quelque chose que j'ai pu entrevoir l'été dernier, lorsque j'étais dans l'État de New York, et dont m'ont fait part mes collègues provinciaux de l'Ontario. Alors, examinez sérieusement l'isolement et les raisons pour lesquelles nous y avons recours. Essayez de comprendre les répercussions que pourrait avoir une politique de restriction en la matière, politique qui nous lierait les mains, puisque l'isolement préventif fait partie des outils dont disposent les agents correctionnels pour faire leur travail. C'est une mesure qui nous aide à gérer la population carcérale et à accomplir notre mission. Nous voulons nous assurer que les détenus récalcitrants ne dérangent pas tous les autres détenus à l'intérieur de l'établissement. C'est très important pour nous.

Essayez de voir le plus de choses possible. C'est un gros système, alors plus vous en verrez, le meilleur ce sera.

La sénatrice Pate : L'une des recommandations de l'enquête Ashley Smith était de laisser tomber l'isolement et, entretemps, d'en limiter le recours à ce que prescrivent les normes des Nations Unies. En fait, l'une des recommandations du jury était de l'éliminer.

Comme vous le savez, au Service correctionnel du Canada, il y a déjà eu des pénitenciers qui, pour toutes sortes de raisons — améliorations, déménagements ou fermetures —, n'avaient pas d'unité d'isolement. Or, durant ces épisodes, nous avons vu plus de sécurité dynamique et plus d'interventions positives.

Je vous recommande vivement de vous pencher encore une fois sur la question. C'est en partie la raison pour laquelle la Commission canadienne des droits de la personne, la

least for women and those with mental health issues and young people, we should be starting to eliminate the use of segregation. In fact, other jurisdictions are looking at that as well.

I would be happy to continue that conversation, but given that you've decided to end there, it's important to remind the committee and others that, in fact, all of the reports that are being done most recently are calling for ending the use of segregation, particularly for certain groups. The UN now considers it torture at 15 days, and some of our courts have started to look at it as cruel and unusual punishment for any period up to that period as well.

Mr. Godin: For us, the abolishment of segregation is not an option. We have clearly positioned ourselves as to why that is. On the limitation of segregation, sometimes we don't have an option. We don't have a choice. We've had cases where inmates have been in segregation, in some cases long term, and then all of a sudden they're released back out into a population unit and they stab an inmate. This is what we have to be cognizant of.

Again, administrative segregation for us is a population management tool. It's a tool we use to try to make sure that everybody is safe inside, including the inmate themselves. So that's not one of the recommendations we're in agreement with. We had agreed with some of the recommendations in the Smith inquiry, but certainly the abolishment of segregation is not one of those.

Senator Pate: The last four times I went to a federal prison, including Joliette in December and Nova last month, there were no women in segregation.

Mr. Godin: As I said, it's a last resort. It's encouraging that the numbers are down, but at the same time, the pushback that we get from our members is, "Do you know, Jason, some of these guys don't belong back into the population because they are disrupting and creating other problems again."

We have to be very careful. Certainly the government and the committee have to realize that in some cases where segregation has been emptied out, let's make sure that we're cognizant and aware if there is a rise in incidents, because that's what we're seeing in other jurisdictions. There are obviously good moves where we're putting inmates back into population, and certainly the mental health piece is another piece, but those disciplinary and severe behavioural problems, when you start releasing those back into general population, creates a ripple effect on the rest of the population. That's why we maintain our position around administrative segregation.

Commission ontarienne des droits de la personne et Howard Sapers ont récemment affirmé que nous devrions commencer à éliminer le recours à l'isolement, du moins pour les femmes, les jeunes et les personnes souffrant de troubles de santé mentale. En fait, d'autres administrations examinent aussi la question.

Je serais ravie de poursuivre cette discussion, mais étant donné que vous avez décidé de terminer ici, il est important de rappeler au comité et aux autres que, dans les faits, tous les rapports rédigés récemment ont recommandé que l'on cesse d'avoir recours à l'isolement, en particulier pour certains groupes. Les Nations Unies considèrent maintenant que 15 jours d'isolement représentent un acte de torture, et certains de nos tribunaux ont commencé à estimer qu'il s'agit d'une peine cruelle et inusitée pour toute période allant aussi jusqu'à 15 jours.

M. Godin : Pour nous, l'abolition de l'isolement n'est pas une option. Nous avons clairement expliqué notre position. Pour ce qui est de limiter l'isolement, il arrive que nous n'ayons pas le choix. Nous avons eu des cas où des détenus ont été placés en isolement, parfois à long terme, et qu'ils soient ensuite soudainement renvoyés dans la population et qu'ils poignent un détenu. Voilà ce dont nous devons être conscients.

Encore une fois, pour nous, l'isolement préventif est un outil de gestion de la population. Nous l'utilisons pour essayer de faire en sorte que tout le monde soit en sécurité à l'intérieur, y compris les détenus. Nous ne sommes donc pas d'accord avec cette recommandation. Nous avons été d'accord avec certaines des recommandations dans l'enquête sur Ashley Smith, mais il est clair que l'abolition de l'isolement n'en fait pas partie.

La sénatrice Pate : Les quatre dernières fois où j'ai visité une prison fédérale, y compris Joliette, en décembre, et Nova, le mois dernier, aucune femme n'était en isolement.

M. Godin : Comme je l'ai dit, c'est une mesure de dernier recours. Il est encourageant de voir que les nombres sont à la baisse mais, en même temps, nos membres me disent : « Vous savez, Jason, certains de ces hommes n'ont pas leur place au sein de la population, car ils perturbent le groupe et créent encore d'autres problèmes ».

Nous devons faire très attention. Il est clair que le gouvernement et le comité doivent prendre conscience du fait que dans certains cas où l'isolement a été éliminé, il faut être à l'affût d'une éventuelle hausse de la violence, car c'est ce que nous observons dans d'autres administrations. Il y a évidemment des cas dans lesquels c'est une bonne idée de renvoyer les détenus dans la population, et il est clair que l'aspect santé mentale entre en ligne de compte, mais lorsqu'on commence à renvoyer des personnes ayant des problèmes de discipline et de comportements graves dans la population générale, on crée un effet d'entraînement sur le reste de la population. Voilà pourquoi nous maintenons notre position en ce qui concerne l'isolement préventif.

Senator Pate: Could you provide details of those? I'm not aware of those kinds of incidents in the women's prisons. If you could provide details to the committee, that would be useful.

The Chair: Thank you, Mr. Godin, for being here today. It's been very helpful for us all. I say this because we mean it, and as was said before by Senator Martin, you have a tough job, and we appreciate what you do. You've added a lot of information to our thought process in this work. We just want to thank you, as well, for what you do.

Mr. Godin: My pleasure. Thank you, Mr. Chair.
(The committee adjourned.)

La sénatrice Pate : Pourriez-vous nous donner des détails à ce sujet? Je ne suis pas au courant de ces types de cas dans les prisons pour femmes. Si vous pouviez nous fournir des détails, cela nous serait utile.

Le président : Merci, monsieur Godin, d'être venu aujourd'hui. Votre témoignage nous a été très utile à tous. Je le dis, car nous le pensons vraiment, et comme l'a mentionné la sénatrice Martin, vous avez un travail difficile, et nous vous savons gré de ce que vous faites. Vous nous avez donné grandement matière à réflexion dans le cadre de nos travaux. Nous tenons simplement à vous remercier aussi pour ce que vous faites.

M. Godin : Je vous en prie. Merci, monsieur le président.
(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, February 1, 2017

Correctional Service Canada:

Anne Kelly, Senior Deputy Commissioner.
Kelley Blanchette, Deputy Commissioner for Women.
Larry Motiuk, Assistant Commissioner, Policy.
Jennifer Wheatley, Assistant Commissioner, Health Services.

John Howard Society of Canada:

Catherine Latimer, Executive Director;
Lawrence DaSilva, Former Federal Prisoner.

Canadian Association of Elizabeth Fry Societies:

Diana Majury, President;
Alia Pierini, Regional Advocate.

Wednesday, February 8, 2017

Office of the Correctional Investigator of Canada:

Ivan Zinger, Correctional Investigator.

UCCO-SACC-CSN:

Jason Godin, National President.

TÉMOINS

Le mercredi 1^{er} février 2017

Service correctionnel Canada :

Anne Kelly, sous-commissaire principale.
Kelley Blanchette, sous-commissaire pour les femmes.
Larry Motiuk, commissaire adjoint, Politiques.
Jennifer Wheatley, commissaire adjointe, Services de santé.

Société John Howard du Canada :

Catherine Latimer, directrice générale;
Lawrence DaSilva, ex-détenu fédéral.

Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry :

Diana Majury, présidente;
Alia Pierini, intervenante régionale.

Le mercredi 8 février 2017

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada :

Ivan Zinger, enquêteur correctionnel.

UCCO-SACC-CSN :

Jason Godin, président national.